Responsabilité sociale des entreprises

Politiques publiques nationales dans l'Union européenne

L'Europe sociale

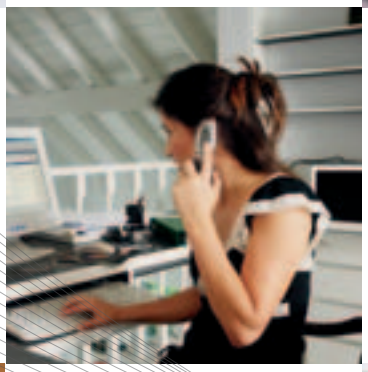

Commission européenne

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
  Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site http://ec.europa.eu
  ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
  (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Responsabilité sociale des entreprises

Politiques publiques nationales dans l'Union européenne

Jutta Knopf, Walter Kahlenborn, Thomas Hajduk, Daniel Weiss,
Moira Feil, Romy Fiedler et Johanna Klein

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Unité C.2

Manuscrit terminé en novembre 2010

Cette publication a été financée et rédigée à l'intention de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne dans le cadre du marché de services «Soutien aux travaux du groupe de haut niveau de représentants des États membres dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)» (numéro de référence du marché VC/2009/0532). Le projet a été dirigé par adelphi avec le soutien du CREM, du PPRC, de SOMO et de l'ICLEI.

Ce document ne reflète pas nécessairement l'avis de la Commission européenne ou de sa direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Auteurs du rapport: Jutta Knopf, Walter Kahlenborn, Thomas Hajduk, Daniel Weiss, Moira Feil, Romy Fiedler et Johanna Klein

© Photos de couverture: 123RF, iStock, Getty Images

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

adelphi
Caspar-Theyss-Strasse 14a
14193 Berlin
ALLEMAGNE

Tél. +49 308900068-0
Fax +49 308900068-10
Internet: http://www.adelphi.de
Courriel: office@adelphi.de

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-79-19721-5
doi:10.2767/29580

© Union européenne, 2011
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Luxembourg

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ELEMENTAIRE (ECF)

Table des matières

Avant-propos 5

Liste des sigles et abréviations 7

1. Introduction 9

2. Cadres politiques en faveur de la RSE dans l'UE 12

3. Une gestion socialement responsable de la chaîne d'approvisionnement mettant en avant les droits de l'homme 19

4. Modalités de notification et de divulgation en matière de RSE 29

5. Le potentiel de la RSE dans la lutte contre le changement climatique 36

6. La RSE dans les petites et moyennes entreprises 45

7. L'investissement socialement responsable 55

8. La RSE et l'éducation 63

9. Des marchés publics écologiques, sociaux et durables 70

Annexe I — Aperçu par pays 79

Annexe II — Liens 81

Avant-propos

Les travaux du groupe de haut niveau de représentants des États membres dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) illustrent aujourd'hui l'engagement de nombreux États membres en faveur de la promotion de la RSE dans leur propre pays et au sein de l'Union européenne (UE). Dans une Union composée de 27 États membres, rien ne reste statique très longtemps. Par souci d'exhaustivité et de transparence, une mise à jour régulière des activités RSE des États membres est demandée par les pays eux-mêmes et, plus largement, par les groupes de parties prenantes RSE de la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle la Commission a décidé de rédiger un nouveau compendium des politiques publiques en matière de RSE dans l'UE afin d'actualiser sa dernière publication datant de 2007.

Toutefois, à l'inverse du compendium de 2007, la Commission a, cette fois-ci, décidé de modifier le format de son document pour passer d'une présentation par État membre à une approche thématique. Les sujets couverts reflètent la grande diversité des questions liées aujourd'hui à la RSE. Droits de l'homme, modalités de déclaration et de divulgation, changement climatique, petites et moyennes entreprises (PME), investissements socialement responsables, éducation, marchés publics: toutes ces problématiques seront individuellement abordées dans ce document.

Le compendium recense l'ensemble des instruments utilisés par les États membres, qu'ils soient légaux (législation), économiques et financiers (stimulants), informatifs (sensibilisation), de partenariat (encouragement multipartite) ou «hybrides» (association des outils figurant ci-dessus).

Une large variété d'exemples sont présentés ici, qui, associés, reflètent la diversité des initiatives des différents États membres. L'approche thématique fournit non seulement un outil de comparaison, mais établit aussi un catalogue des initiatives et des sites internet pertinents présentant de manière complémentaire les informations liées à chaque État membre. Il est évident que certains sont plus actifs que d'autres sur ces questions, ce qui se reflète dans le compendium. La finalité de ce document est toutefois de valider toutes les activités des États membres et, en même temps, de servir de point de référence pour l'apprentissage par les pairs.

La Commission souhaite remercier les consultants d'adelphi et leurs collègues d'avoir recherché les informations pertinentes et de les avoir organisées de manière lisible. La Commission aimerait plus particulièrement remercier les membres du groupe de haut niveau de représentants des États membres dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises pour les informations fournies et leur soutien.

La RSE continue d'attirer et de se déployer. Ce compendium présente un aperçu contemporain de la richesse des activités RSE lancées par les États membres de l'UE et rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire et à consolider.

Je vous recommande ce document, que vous souhaitiez nourrir une réflexion approfondie ou vous contenter de le survoler, en fonction de votre besoin d'information.

László Andor
Commissaire à l'emploi,
Affaires sociales et intégration

Liste des sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFD	Agence française de développement
ANCP	Agence nationale des marchés publics
AuMs	avoirs sous gestion
CCC	comité sur les changements climatiques
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CIDD	commission interdépartementale du développement durable
CRC	régime d'engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone
Danida	Agence danoise pour le développement international
DCCA	Agence danoise pour le commerce et les entreprises
DECC	département britannique de l'énergie et du changement climatique
DEFRA	ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
DfID	département britannique pour le développement international
DG	direction générale
DH	droits de l'homme
ECAP	programme d'aide au respect de l'environnement
EMAS	système de management environnemental et d'audit
E-PRTR	registre européen des rejets et des transferts de polluants
ESG	environnement, société et gouvernance
ETI	initiative de commerce équitable
ETS	système d'échange de quotas d'émission
Eurosif	Forum européen de l'investissement social
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSC	Conseil de bonne gestion forestière
FSE	Fonds social européen
GATES	innovation sociale et environnementale des entreprises
GC	groupe consultatif informel sur les MPE
GES	gaz à effet de serre
GHN	groupe de haut niveau de représentants des États membres
GPS	norme internationale de performance
GRI	initiative mondiale sur les rapports de performance
IAPMEI	Institut portugais de soutien aux petites et moyennes entreprises et à l'investissement
I-CSR	Centre italien pour la responsabilité sociale
IIP	projet pour l'innovation industrielle
INAIL	Institut national italien d'assurance contre les accidents du travail
ISR	investissement socialement responsable
KfW	banque de crédit allemande pour la reconstruction

kWh	kilowattheure
LED	développement local de l'emploi
MDP	mécanisme pour un développement propre
MEE	ministère finlandais de l'emploi et de l'économie
MOC	mise en œuvre conjointe
MPE	marché public écologique
NRE	nouvelle règle économique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PADES	programme portugais d'appui au développement de l'économie sociale
PAN	plan d'action national
PARP	Agence polonaise pour le développement de l'entreprise
PCN	point de contact national
PIB	produit intérieur brut
PME	petite et moyenne entreprise
PNAC	programme national sur le changement climatique
PNAEE	plan national d'action pour l'efficacité énergétique
PNALE	plan national portugais d'attribution des permis d'émission
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPP	partenariat public-privé
RAGS	initiative britannique pour une industrie du vêtement responsable
RED	directive sur les sources d'énergie renouvelables
RespEn	entreprise responsable
RSCM	gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
RSE	responsabilité sociale des entreprises
SBRI	initiative britannique pour la recherche au sein des petites entreprises
SCM	gestion de la chaîne d'approvisionnement
SCP/SIP	plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable
SEE	social, environnemental, éthique
SEMCo	Conseil suédois pour la gestion de l'environnement
SME	système de management environnemental
SPIN	production durable par l'innovation dans les PME de la région de la mer Baltique
SPP	marchés publics durables
SRPP	marchés publics socialement responsables
UE	Union européenne
UNPRI	principes des Nations unies pour l'investissement responsable
UNPRME	principes des Nations unies d'éducation à la gestion responsable

1. Introduction

1.1. La RSE *made in* Europe

Dix ans après sa première apparition à l'agenda de l'Union européenne, la responsabilité sociale des entreprises est devenue un concept bien établi «qui désigne l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec leurs parties prenantes». Cette approche vise à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive, telle que définie par la stratégie Europe 2020. De fait, au cours de la première décennie du XXIe siècle, le concept de la RSE a été adopté par un nombre toujours croissant d'entreprises, d'investisseurs et d'écoles de commerce, pendant que la société civile, les universités et les médias se familiarisaient de plus en plus avec cette problématique. Dans le sillage de la crise économique et financière qui a éclaté en 2008, la RSE est aujourd'hui plus pertinente que jamais, les appels en faveur d'activités plus responsables étant désormais entendus et le rétablissement de la confiance étant devenu l'une des premières priorités des entreprises du monde occidental.

Malgré sa popularité, la RSE reste un concept intrinsèquement complexe. Il est associé à un large éventail de significations. Cette variété découle de la nature dynamique, contextuelle et holistique de la RSE. Dynamique, d'abord, parce que ce concept évolue constamment afin de répondre aux besoins changeants d'environnements complexes. Contextuel, ensuite, puisqu'il s'inspire de différentes traditions historiques et culturelles et exige d'y être intégré. Cette caractéristique est particulièrement évidente en Europe, où il existait traditionnellement des institutions associées à la RSE (RSE dite «implicite») longtemps avant que le concept ne fasse l'objet de débats explicites. Holistique, enfin, car la RSE recouvre et relie entre elles plusieurs problématiques de nature économique, sociétale et environnementale. Pour se concrétiser, la RSE doit être un objectif actif poursuivi par les entreprises, la société et les gouvernements.

Étant donné la nature extrêmement complexe et l'adaptabilité de la RSE, les gouvernements de toute l'Europe s'efforcent d'exploiter son potentiel pour atteindre leurs objectifs de politique publique, comme le prouve la diversité des cadres politiques de promotion de la RSE (voir la section 2.2). Avec les États-Unis, les pays européens ont été parmi les premiers au monde à adopter des politiques publiques visant à promouvoir la RSE au niveau de leurs entreprises. On retrouve désormais ce genre de politiques gouvernementales actives aux quatre coins de la planète, y compris au Brésil, en Chine et en Inde. Certaines des politiques publiques en matière de RSE les plus innovantes et les plus connues au monde sont nées dans des pays européens comme le Royaume-Uni, la France et les contrées scandinaves. En 2006 et en 2007, la Commission européenne a fait un état des lieux de ces politiques et publié deux éditions du rapport *Responsabilité sociale des entreprises — Politiques publiques nationales dans l'Union européenne*. Ces compendiums ont fourni des informations d'une grande richesse sur les approches des États membres en matière de RSE, reflétant la nature dynamique, contextuelle et holistique de ce concept en Europe.

Plus de trois ans après la publication du deuxième compendium, la RSE a évolué, de même que les politiques publiques et l'essentiel du contexte économique et social dans lequel elles s'intègrent.

1.2. À propos de ce compendium

Le but du présent compendium est de mettre à jour les recueils de pratiques existantes en prenant acte des politiques publiques gouvernementales en matière de RSE lancées récemment dans les 27 États membres et au niveau de l'Union européenne. Ce faisant, il s'inscrit dans la continuité et en porte-à-faux par rapport à ses prédécesseurs, tant en termes de structure et de méthodes qu'en termes de portée et de finalité.

Structure
Le nouveau compendium marque une rupture par rapport à la structure d'origine qui consistait essentiellement en une vue d'ensemble par pays. Dans sa nouvelle version, il est structuré par thématiques de RSE. Huit sujets ont été identifiés en coopération avec la Commission européenne et le groupe de haut niveau de représentants des États membres (GHN) dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et reflètent donc les priorités et les tendances récentes en matière de politiques publiques de RSE. Ces sujets sont: les cadres politiques généraux en faveur de la RSE, y compris les stratégies et les plans d'action nationaux en la matière; la gestion socialement responsable de la chaîne d'approvisionnement, avec un accent particulier mis sur les droits de l'homme; les modalités d'information et de divulgation en matière de RSE; le potentiel de la RSE dans la lutte contre le changement climatique; la RSE dans les petites et moyennes entreprises; l'investissement socialement responsable (ISR); la RSE et l'éducation; les marchés publics verts, sociaux et durables. Certains de ces sujets se chevauchent. Ainsi, certaines obligations de divulgation s'appliquent tant à la RSE qu'à l'ISR. De la même manière, l'introduction de clauses sociales peut affecter la gestion

responsable de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les marchés publics socialement responsables. Dans ces cas-là, la politique publique concernée est présentée dans tous les chapitres pertinents, mais en adoptant à chaque fois une perspective différente.

Chaque chapitre est consacré à l'une des problématiques identifiées. Tous commencent par un bref aperçu des évolutions récentes et des principaux sujets de discussion avant de présenter les grandes politiques publiques des États membres et de la Commission européenne. Une typologie particulière a été utilisée pour cette présentation (voir ci-après). Des exemples sont insérés ici et là dans le document pour illustrer des politiques publiques innovantes et inédites en matière de RSE, lancées par les États membres de l'UE au niveau national ou international. Chaque présentation se termine sur une analyse des initiatives notables dont le lancement est prévu après la date de cette publication. L'annexe I propose un état des lieux intégré par pays pour les lecteurs qui préféreraient consulter le compendium en ciblant des États membres précis. Cet aperçu prend la forme d'un synopsis qui couvre tous les États membres et inclut des références aux sections les concernant.

Typologie des politiques publiques

Les politiques publiques sont présentées au sein de chaque chapitre en suivant une typologie bien établie des instruments de promotion de la RSE ([1]). Cinq types d'instruments différents ont été identifiés:

- Les instruments juridiques confèrent des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires permettant d'imposer des pratiques de RSE; les lois, les directives et les règlements contraignants en sont des exemples.
- Les instruments économiques et financiers font plus particulièrement appel aux incitations financières et aux forces du marché; ce sont, par exemple, les impôts, les exonérations d'impôts, les subventions ou les prix.
- Les instruments informatifs diffusent essentiellement des connaissances sur la RSE, comme les campagnes, les formations et les sites internet.
- Les instruments de partenariat ciblent une coopération volontaire entre les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes pertinentes; citons, à titre d'exemple, les forums de parties prenantes et les accords négociés.
- Les instruments hybrides associent au minimum deux des instruments mentionnés ci-dessus. Ainsi, les centres de RSE peuvent être à la fois des outils d'information et de partenariat. Quant aux plans d'action RSE, ils prévoient et coordonnent généralement les quatre types d'instruments.

Toute typologie n'a de valeur que si elle est appliquée de façon claire et cohérente. C'est pourquoi les deux clarifications qui suivent doivent être notées. Tout d'abord, ce compendium ne s'attarde que sur les initiatives publiques émanant des gouvernements et lancées au niveau tant national qu'international. Néanmoins, les instruments de partenariat incluent souvent des acteurs non gouvernementaux et peuvent parfois prendre la forme de partenariats public-privé explicites. Si un tel partenariat cible l'une des huit thématiques RSE et si un État membre y joue un rôle significatif, il sera présenté dans ce compendium (un rôle est considéré comme «significatif» lorsque le gouvernement est essentiellement chargé du financement, de l'organisation, de l'information, de la formation ou de la conduite du partenariat). Ensuite, l'identification des instruments hybrides peut être difficile. Si deux types d'instruments coexistent, voire davantage, leur catégorisation en instrument hybride dépend de leur relation entre eux. Si différents types d'instrument ont chacun le même poids au sein d'une initiative, ils forment un instrument hybride, comme peut l'être un forum de parties prenantes qui vise à la fois l'émergence d'un partenariat et la diffusion d'informations. Si une politique publique est dominée par un type d'instrument, elle sera alors classée en fonction de celui-ci. Par conséquent, un forum qui n'est créé que pour piloter une campagne d'information se retrouvera sous «instruments d'information».

Méthode

Les informations collectées dans ce compendium découlent d'efforts importants de recherche. Outre l'analyse approfondie de la littérature et des ressources internet ainsi que les contributions des représentants des États membres siégeant au GHN, plusieurs parties prenantes ont été consultées. Celles-ci comprennent des organisations de l'UE (par exemple CSR Europe) et internationales [comme l'Organisation des Nations unies (ONU)], ainsi que plusieurs associations de parties prenantes. Cette approche intègre une large gamme de perspectives de parties prenantes et reflète donc la nature dynamique, contextuelle et holistique de la RSE générale et de la RSE en Europe en particulier. Cela étant, les consultants n'ont pas pu avoir accès aux informations dans toutes les langues européennes. L'enquête menée auprès des membres du GHN vise à compenser cette lacune en demandant à tous les États membres des informations sur leurs initiatives pendant la période analysée.

([1]) Reinhard Steurer, «The role of governments in corporate social responsibility: characterising public policies on CSR in Europe», *Policy Sciences*, 43, 2010, p. 49-72.

Portée de l'analyse

Les compendiums précédents ont effectué un premier état des lieux complet des politiques publiques en matière de RSE en Europe en remontant jusqu'aux années 90. C'est pourquoi les mettre à jour ne revient pas à les remplacer. Le nouveau compendium cherche plutôt à montrer comment les politiques publiques actuelles en matière de RSE se sont développées depuis 2007 et à identifier les nouvelles initiatives publiques lancées par les gouvernements ([2]). Les politiques publiques remontant à 2007 ou antérieures ne sont citées que lorsqu'elles sont nécessaires à la compréhension du contexte dans lequel se déploient les initiatives actuelles. Par conséquent, les lecteurs intéressés par le contexte historique plus large des initiatives RSE européennes sont invités à consulter les compendiums précédents et à considérer cette version comme un complément et non un remplacement.

Finalités de ce compendium

En fin de compte, ce nouveau compendium a deux finalités. Il doit d'abord servir d'ouvrage de référence pour tous les acteurs engagés dans la RSE. Administrateurs publics, politiciens, professionnels de la RSE, activistes et universitaires y trouveront tous des informations utiles sur une large gamme de politiques publiques gouvernementales au sein et entre les États membres. Ensuite, les huit sujets couverts dans ce document donnent une idée de ce qui pourrait être considéré comme une approche européenne de la RSE. En raison de sa structure par thème plutôt que par État membre individuel, ce compendium permet à tous les lecteurs d'avoir une image plus holistique des pratiques en vigueur en Europe dans tous les domaines de la RSE présentés ici. Associé à des exemples mis en évidence, ce compendium constitue un état des lieux complet des politiques européennes en matière de RSE.

([2]) Les informations reprises ici étaient valables au 1er novembre 2010.

2. Cadres politiques en faveur de la RSE dans l'UE

Ce chapitre donne un aperçu des approches générales s'appliquant aux politiques publiques sur la RSE adoptées par les États membres de l'Union européenne. Les plans d'action et les stratégies en matière de RSE sont la forme la plus explicite d'une approche gouvernementale de la RSE. Bien que ces documents forment la base de ce chapitre, il convient de noter que de nombreux États membres ne disposent d'aucun plan d'action ou stratégie, malgré leur bonne réputation en matière de RSE. Dans ces cas-là, le chapitre renvoie aux documents de référence que sont les lois, les rapports gouvernementaux ou encore les stratégies de développement durable récemment arrêtés ou publiés.

Toutefois, avant de nous tourner vers les approches des États membres en matière de RSE, détaillons les activités de la Commission européenne.

2.1. Le cadre politique en faveur de la RSE de la Commission européenne

Depuis le tournant du millénaire, la Commission européenne a été un acteur actif dans la promotion de la RSE dans l'ensemble des États membres. Dans ses deux communications sur la RSE de 2002 et de 2006, elle a posé les fondations d'une compréhension commune de la RSE en Europe qui devait d'ailleurs aider le continent à atteindre les objectifs de la stratégie (révisée) de Lisbonne. Depuis 2006, la Commission s'est impliquée dans de nombreuses initiatives de soutien à la RSE. Chacune vise l'un des huit domaines prioritaires définis dans la communication de 2006 sur la RSE: sensibilisation et échange de bonnes pratiques; soutien aux initiatives plurilatérales; coopération avec les États membres; information des consommateurs et transparence; recherche; éducation; PME; dimension internationale de la RSE.

À plusieurs reprises, la Commission a été aidée dans la mise en œuvre de ses politiques en faveur de la RSE par diverses initiatives des États membres, parmi lesquelles les conférences organisées par les différentes présidences pendant la période couverte par le compendium ne sont pas des moindres (c'est-à-dire la France, la Suède et l'Espagne).

Plus récemment, la nouvelle stratégie Europe 2020 a développé une vision de la manière dont l'UE peut devenir une économie intelligente, durable et inclusive garantissant des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Elle a identifié la RSE comme un élément clé de la confiance sur le long terme des employés et des consommateurs.

Parmi les très nombreuses initiatives européennes, certaines ont été essentielles au réexamen et à l'expansion des politiques en matière de RSE ainsi qu'à l'identification de nouvelles priorités. Les instruments de partenariat ont joué un rôle important en ce sens. En février 2009, la Commission européenne a convoqué une réunion plénière du forum plurilatéral européen sur la RSE. Plus de 250 parties prenantes de premier plan se sont retrouvées pour examiner les progrès effectués sur la RSE en Europe et discuter des prochaines initiatives. Entre septembre 2009 et février 2010, une série de six ateliers plurilatéraux sur la divulgation par les entreprises des informations en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) s'est tenue à Bruxelles (voir la section 4.3). L'opinion des différentes parties prenantes sur cette question alimentera une éventuelle communication sur la RSE en 2011.

Les études conduites pour la Commission sont également une source d'information. En septembre 2009, l'université d'Édimbourg a remporté un appel de propositions visant à étudier le «cadre juridique relatif aux droits de l'homme et à l'environnement applicable aux entreprises de l'Union européenne exerçant hors de l'Union européenne». Avec cette étude, la Commission souhaite disposer d'un socle lui permettant d'envisager des mesures pour rendre plus opérationnel le cadre «Protéger, respecter, réparer» des Nations unies, formulé par le professeur John Ruggie, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises. Le rapport final a été publié en novembre 2010. Sous la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne, le professeur Ruggie a été invité à une conférence parrainée par l'UE sur le cadre des Nations unies et organisée en novembre 2009. Deux études supplémentaires ont été conduites pour la Commission en 2010. La première effectue un état des lieux des pratiques de notification en matière de RSE au sein de l'UE en décrivant cette obligation du point de vue des lecteurs et des entreprises et en analysant les systèmes de déclaration. La seconde fournit un aperçu des problématiques de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement. Aux fins de cette analyse, elle applique le cadre des Nations unies. Les deux études ont été finalisées en janvier 2011.

Outre cette analyse conceptuelle des approches de RSE, la Commission a lancé deux initiatives de soutien aux nouveaux États membres ayant rejoint l'UE en mai 2004 et en janvier 2007, respectivement. Entre décembre 2006 et mai 2008, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mené à bien, pour le compte de la Commission européenne, un projet intitulé «Accélérer les pratiques de RSE dans les nouveaux États membres de l'UE et les pays candidats en leur qualité de véhicule en faveur de l'harmonisation, de la compétitivité et de la cohésion sociale au sein de l'UE». Le projet avait un triple objectif:

analyse de la situation; promotion des initiatives plurilatérales de sensibilisation et d'échange de bonnes pratiques; renforcement des capacités nationales et locales dans certains nouveaux États membres et pays candidats (ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Turquie). Les pays participants ont présenté leurs agendas en faveur de la RSE en septembre 2008 à Vilnius. Avec l'appui de la Commission européenne, le PNUD a continué à soutenir les nouveaux États membres par le biais d'un autre projet dans la région qui a débuté au quatrième trimestre de 2009. Celui-ci a été lancé dans le but d'établir un système de mesure de la RSE tant au niveau des gouvernements qu'à celui des entreprises en Bulgarie, en Hongrie, en Lituanie, en Pologne et en Slovaquie.

Dans le cadre de son programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, la Commission cofinance actuellement son «soutien aux plates-formes nationales en matière de RSE» en Estonie, en Slovaquie, en Croatie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. La période couverte va de 2009 à 2011. L'objectif est d'améliorer la performance en matière de RSE des entreprises européennes, en renforçant ainsi leur contribution à un développement durable, en améliorant leur compétitivité et en aidant à créer les conditions propices à une reprise économique durable sur le moyen terme dans les pays où la RSE est moins développée. La capacité à soutenir l'intégration de la RSE dans les entreprises, et en particulier dans les PME, sera améliorée.

Dans son soutien à un développement local de l'emploi holistique et intégratif (LED), la Commission a entrepris des recherches sur l'interaction entre le développement local de l'emploi et la RSE. Son objectif est de décrire et d'illustrer la façon dont les activités de RSE peuvent contribuer à l'émergence d'initiatives de LED dans l'Union européenne, en Australie et au Canada. Elle souhaite également analyser les types d'initiatives existant au niveau local, évaluer leur pertinence et leur efficacité, tout en identifiant les mesures nécessaires à la promotion d'initiatives de LED et de leur efficacité. Le rapport a été publié en janvier 2009 et un séminaire, organisé pour se pencher sur ses conclusions.

2.2. Les cadres politiques en faveur de la RSE dans les États membres

Plusieurs raisons expliquent l'engagement des États membres de l'UE en faveur de la RSE et leur volonté d'instaurer un cadre politique l'encourageant. La RSE offre une approche volontaire complémentaire à la réglementation traditionnelle stricte en persuadant les entreprises privées de s'atteler aux problématiques nationales et internationales et donc indirectement de poursuivre des objectifs publics. De cette façon, la RSE peut contribuer à combler les lacunes de gouvernance et à réduire l'impact potentiellement négatif des activités des entreprises sur la société et l'environnement. Autrement dit, l'argument de politique publique en faveur de la RSE peut être entendu par les gouvernements de la même façon que l'argument commercial peut profiter aux entreprises. En conséquence, les États membres de l'UE sont toujours plus nombreux à s'engager activement en faveur de la RSE.

Encadré 2.1

Exemple: la RSE dans le Grenelle de l'environnement français

Au cours du second semestre de 2007, le gouvernement français a lancé une large consultation dans le but d'améliorer son processus décisionnel sur le long terme pour les questions environnementales et de développement durable. En raison de sa portée, cette consultation, connue sous le nom de «forum du Grenelle de l'environnement», a constitué un socle étendu pour l'adoption de politiques publiques en faveur de la RSE. Elle a pris la forme de 6 groupes de travail multipartites rassemblant 40 membres de 5 collèges représentant le gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le patronat et les salariés. Les groupes de travail se sont penchés sur les questions suivantes:

1) lutte contre le changement climatique et contrôle de la demande en énergie;
2) préservation de la biodiversité et des ressources naturelles;
3) création d'un environnement favorable à la santé;
4) adoption de méthodes de production et de consommation durables;
5) développement d'une démocratie écologique;
6) promotion de méthodes de développement vertes favorables à l'emploi et à la compétitivité.

L'une des façons d'établir un cadre politique favorable à la RSE est d'adopter des plans d'action et des stratégies en la matière. Ceux-ci constituent des documents publics essentiels qui définissent l'approche générale d'un gouvernement en matière de RSE, fixent des priorités d'action et coordonnent un ensemble d'instruments politiques existants et nouveaux. Adéquatement mis en œuvre, ils peuvent représenter une première étape vers une politique publique de RSE, en particulier pour les pays qui ne peuvent s'appuyer sur une longue tradition en la matière ou des institutions solides. Des plans d'action et des stratégies RSE ont été adoptés par l'Allemagne en 2010, la Belgique en octobre 2006, la Bulgarie en 2009, le Danemark en 2008 ainsi que la Hongrie et les Pays-Bas en 2007.

Un rapport final général a été rédigé pour servir de «cadre cohérent pour l'action gouvernementale». La première loi, dite «Grenelle 1», reprenant les objectifs généraux des conclusions a été adoptée par le Parlement en août 2009. Une deuxième loi, dite «Grenelle 2», contenant des engagements plus précis a été adoptée en juillet 2010. En outre, une stratégie nationale de développement durable 2009-2012, directement inspirée par le forum du Grenelle de l'environnement, a été adoptée à la fin de l'année 2009 par le gouvernement. Elle prévoit des politiques spécifiques en matière de RSE. Enfin, une consultation spécifique sur les droits de l'homme et la RSE a été organisée dans le cadre de la Commission nationale des droits de l'homme. Ses recommandations ont été endossées par le gouvernement dans sa réaction officielle de mars 2010.

Le ministère finlandais de l'emploi et de l'économie (MEE) a rédigé un document de référence complet reprenant les problématiques de base de la RSE, telles que définies par le point de contact national (PCN) finlandais, également connu sous le nom de «comité de la RSE». Ce document a été envoyé pour avis en 2010 aux parties prenantes, et une version revue a été présentée en décembre 2010. Sur la base du document de référence, le MEE et le PCN finlandais prépareront probablement une résolution gouvernementale portant sur certains des éléments clés de la RSE d'ici à la fin de 2010.

L'Office de planification chypriote est en train de développer un plan d'action national sur la RSE. Le gouvernement a rédigé le mandat qui consiste en deux priorités. Tout d'abord, Chypre souhaite promouvoir la RSE en tant que dimension du développement durable des entreprises et développer des mesures visant à promouvoir l'investissement, la consommation et la gestion socialement responsables. Ensuite, le mandat envisage des actions socialement responsables lancées par le gouvernement et comprenant des interventions en faveur de la responsabilité sociale, environnementale et économique. Ces actions serviront de point de référence pour les politiques pertinentes. La promotion d'acquisitions et d'investissements socialement responsables par le gouvernement, l'augmentation de la transparence, le renforcement de la gouvernance d'entreprise et du développement des ressources humaines, les économies d'énergie et la protection de l'environnement, ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, feront l'objet d'une attention particulière.

Malgré cette tendance à adopter des stratégies et des plans d'action en faveur de la RSE, la majorité des États membres de l'UE ne dispose d'aucun document stratégique. Cela ne signifie pas nécessairement qu'ils n'ont aucune approche poussée en la matière. Des États membres comme le Royaume-Uni, la France, le Danemark et la Suède sont connus pour leur solide profil de RSE. De fait, les approches en la matière, tant celles encadrées par un document stratégique que celles ayant évolué de façon moins systématique, partagent des éléments communs dus à la façon dont les cadres politiques de RSE sont généralement développés. Selon l'étude publiée en 2010 par le Pacte mondial des Nations unies et la fondation Bertelsmann, six étapes peuvent être identifiées:

- comprendre le contexte national spécifique de la RSE;
- définir la RSE;
- définir les arguments de politique publique en faveur de la RSE;
- ancrer la RSE dans les institutions gouvernementales;
- sélectionner les politiques en matière de RSE;
- suivre leurs résultats.

Tout gouvernement souhaitant élaborer un cadre d'appui politique à la RSE doit répondre aux questions posées en suivant ces six étapes. Même si ces questions sont toujours les mêmes, les réponses des États membres coïncident parfois, mais divergent aussi. Le reste de ce chapitre présentera les réponses aux quatre dernières étapes. La définition de la RSE n'est pas couverte, car les États membres sont tous plus ou moins d'accord avec le concept défini par la Commission européenne. Bien que le contexte de la RSE dans les 27 États membres ne puisse être décrit dans ce compendium limité, ses différents chapitres d'actualité en donneront un premier aperçu aux lecteurs.

Encadré 2.2

Exemple: le plan d'action danois sur la RSE

En mai 2008, le gouvernement danois a publié son «plan d'action pour la responsabilité sociale des entreprises». Son objectif est double: promouvoir la RSE parmi les entreprises danoises et encourager une croissance durable au niveau tant national qu'international. Le plan est composé de 30 initiatives dans quatre domaines clés: la dissémination de la responsabilité sociale des entreprises; la promotion de la responsabilité sociale des entreprises par le biais d'activités gouvernementales; la responsabilité climatique des entreprises; les efforts du Danemark en faveur d'une croissance responsable.

Avec son plan d'action, le Danemark appartient aux précurseurs des stratégies de RSE. L'exemple danois met clairement en lumière les avantages liés à l'existence d'un document stratégique central.

Un tel texte aide à concentrer et à souligner l'importance des instruments existants ainsi qu'à formuler des priorités claires. Le plan d'action danois est caractérisé par trois atouts. Tout d'abord, il présente un bouquet intelligent d'instruments de RSE, allant d'outils internationaux sur l'internet, comme le compas RSE, à des instruments de partenariat, comme le Conseil sur la responsabilité sociale des entreprises, en passant par des instruments juridiques, comme la loi très débattue sur la notification (voir la section 4.4.1). Ensuite, le plan danois considère la RSE comme un moyen d'accroître la compétitivité des entreprises, soulignant ainsi la pertinence de l'argument commercial en faveur de la RSE. Enfin, le Danemark est un fervent partisan des initiatives internationales en faveur de la RSE, comme le montrent, entre autres, son soutien au Pacte mondial des Nations unies et son adhésion aux principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UNPRI), tels qu'ils sont repris dans le plan d'action.

2.2.1. Les arguments de politique publique en faveur de la RSE

Les arguments de politique publique en faveur de la RSE permettent aux gouvernements de justifier leur engagement en la matière. Ces arguments dépendent du contexte socio-économique spécifique à chaque pays et de ses défis politiques. Bien que certains arguments généraux puissent être identifiés, comme une croissance inclusive et durable, les problématiques sociales et environnementales ou encore les questions liées à l'importance et à l'exportation des investissements directs étrangers dans une économie mondialisée, chaque pays doit déterminer ses propres arguments. En ce qui concerne les plans d'action et les stratégies en faveur de la RSE, ces raisons sont souvent révélées par les priorités établies par chaque État membre.

La nature de l'économie d'un État membre ainsi que son degré d'intégration à l'économie mondiale ont un impact significatif sur la pertinence des arguments de politique publique avancés en matière de RSE. Les économies plutôt modestes ayant un nombre important de PME ne poursuivent pas les mêmes objectifs que les économies fortement orientées vers l'exportation. La Belgique, par exemple, dépend beaucoup de ses PME, qui pèsent plus de 70 % de son produit intérieur brut (PIB). Dans son «plan d'action fédéral pour la RSE», le gouvernement belge endosse, entre autres objectifs de soutien aux PME et de transparence accrue, celui d'aider financièrement les entreprises actives dans l'économie sociale. Selon la Commission européenne, les entreprises sociales se positionnent à la jonction entre les secteurs public et privé traditionnels. Malgré l'absence d'une définition universellement acceptée de l'entreprise sociale, les principales caractéristiques distinctives de ces entités sont leur but social associé à un esprit d'entreprise digne du secteur privé. L'économie sociale inclut les coopératives, les sociétés mutuelles, les associations sans but lucratif, les fondations et les entreprises sociales qui proposent une large gamme de produits et de services en Europe. L'essentiel de l'économie sociale est composé de PME. Un tel soutien apporté à l'économie sociale se retrouve dans d'autres États membres dont les économies affichent aussi une proportion élevée de PME. La Pologne a mis sur pied en décembre 2008 un «groupe pour des solutions systématiques dans le contexte de l'économie sociale», en lui demandant de travailler à une politique de promotion de ce type d'économie. En mars 2010, le Portugal a lancé un «programme d'appui au développement de l'économie sociale» qui inclut un programme national de microcrédit ambitieux visant à encourager la création d'emplois et l'esprit d'entreprise parmi les groupes sociaux ayant des difficultés à accéder au marché du travail. Une aide importante est également apportée à l'économie sociale au Royaume-Uni, en France et en Irlande.

À l'inverse, les États membres dont les entreprises sont traditionnellement orientées vers l'exportation et dont l'économie nationale est fortement réglementée ont tendance à se concentrer sur la RSE hors de leurs frontières. Le Danemark en est l'exemple type. Ses PME représentent plus de 50 % (importations et exportations) du total des échanges commerciaux danois avec les pays en développement et les économies émergentes. Par conséquent, son plan d'action (voir l'encadré 2.2) met fortement l'accent sur le soutien aux initiatives internationales de RSE, comme les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Pacte mondial des Nations unies. Il appelle, par exemple, à augmenter le nombre d'entreprises danoises reconnaissant ou rejoignant ce type d'initiatives. La Suède et la Finlande sont également de ferventes partisanes des initiatives internationales et souhaitent un dialogue mondial pour encourager la RSE dans les pays en développement (voir ci-après). Le gouvernement néerlandais cherche à renforcer la diplomatie internationale en faveur de la RSE en exigeant, par exemple, que les missions commerciales néerlandaises à l'étranger respectent les principes directeurs de l'OCDE et soient informées et conseillées sur les défis en matière de RSE dans certains pays. De plus, les hommes politiques et les diplomates néerlandais soulèvent les problématiques d'actualité de RSE dans les pays où ils se rendent.

Les arguments de RSE que l'Allemagne endosse sont différents. Sa stratégie nationale en faveur de la RSE, récemment adoptée, définit six domaines prioritaires dont la promotion de la RSE, en particulier parmi les PME, et son renforcement au niveau international et dans l'aide au

développement. Ces deux priorités reflètent l'orientation vers l'exportation de l'Allemagne et de son *Mittelstand* de PME qui forment le socle industriel du pays. Le gouvernement allemand prévoit d'introduire le concept de «RSE — *Made in Germany*» censé souligner la qualité de ses produits et la responsabilité de ses entreprises exportatrices dans le monde entier.

2.2.2. La RSE dans la structure gouvernementale

L'une des premières questions posées aux gouvernements élaborant un cadre politique public en faveur de la RSE est de situer celle-ci dans leur structure gouvernementale. D'habitude, plusieurs ministères sont chargés de la RSE, l'un d'entre eux dirigeant les politiques publiques en la matière. Souvent, il s'agit des ministères du travail et des affaires sociales ou de l'économie ou encore des affaires étrangères. Toutefois, étant donné la nature holistique du concept de RSE, une approche globale s'impose. Dans ce but, les gouvernements peuvent instaurer des groupes de travail interministériels. En France, un comité de coordination interministériel de la RSE a vu le jour en 2009. Il est présidé par le commissaire national du développement durable. En Belgique, le groupe de travail sur la responsabilité sociale des entreprises de la commission interdépartementale du développement durable (CIDD) a été fondé en 2005. Étant donné la grande proximité des activités de ces deux groupes, le premier a fusionné avec le groupe de travail de la CIDD sur l'investissement socialement responsable en avril 2007 et est aujourd'hui baptisé «groupe de travail RSE/ISR». À Chypre, un groupe de travail interministériel a été créé en 2008 et placé sous l'égide de l'Office de planification, qui est l'instance coordinatrice nationale pour les questions de RSE.

Une approche alternative consiste à établir une nouvelle organisation. La nomination d'un ministre de la RSE au Royaume-Uni a montré comment centraliser les activités de RSE d'un gouvernement jusqu'à ce que la fonction soit supprimée en 2008. En outre, des conseils, des centres et des agences peuvent être utilisés pour coordonner les politiques de RSE. Ainsi, la Pologne a établi en mai 2009 un groupe des questions liées à la responsabilité sociale des entreprises, instance auxiliaire du bureau du Premier ministre. Un sous-secrétaire d'État préside ses travaux, et il est composé d'un large cercle d'experts représentant le gouvernement, les partenaires commerciaux, les organisations sociales, les syndicats et les universités. Le groupe œuvre à la promotion et à l'application des principes de RSE, analyse et s'inspire des exemples de bonnes pratiques et établit les conditions facilitant le dialogue entre les parties prenantes. Il dispose également de quatre groupes de travail chargés de promouvoir la RSE en Pologne, l'investissement responsable, l'éducation dans le contexte de la RSE et la consommation durable.

Des groupes similaires ont récemment été créés dans d'autres États membres. Le Centre gouvernemental danois pour la RSE, fondé en 2007, coordonne les initiatives de mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en la matière. Le Centre développe et diffuse également des connaissances et des outils destinés aux entreprises et à d'autres parties prenantes. En Espagne, le Conseil national sur la responsabilité sociale des entreprises, fondé en février 2008, agit en tant qu'instance consultative collégiale quadripartite auprès du gouvernement et est composé d'un nombre égal de représentants des entreprises, des syndicats, de la société civile et du gouvernement aux niveaux central, régional et local. Il est chargé d'encourager et de promouvoir la mise en œuvre de politiques de RSE et de proposer de nouvelles mesures. En janvier 2009, le ministère fédéral allemand du travail et des affaires sociales a nommé quelque 40 représentants du monde des entreprises, de la société civile, des syndicats, des universités et de la sphère politique au forum national sur la RSE. Celui-ci conseille le ministère dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de RSE et poursuit ses travaux de promotion de la RSE en Allemagne, en sa qualité d'acteur de premier plan. L'intensification et l'institutionnalisation de la coopération entre les parties prenantes sont essentielles dans le modèle allemand, étant donné qu'une stratégie nationale de RSE exige de disposer des connaissances, de l'orientation et de la participation des principaux acteurs sociaux.

Des conseils spécialisés peuvent également encourager la RSE. Le Royaume-Uni et le Portugal ont tous deux instauré des conseils de l'économie sociale. Le Conseil d'action sociale a été créé en décembre 2007 et placé sous l'égide du Premier ministre britannique, alors que le Conseil national portugais pour l'économie sociale a vu le jour en août 2010.

En outre, les instances gouvernementales de la RSE peuvent être utilisées pour renforcer la coopération internationale sur ces questions. Ainsi, le gouvernement français a créé le poste d'ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises au sein du ministère des affaires étrangères en septembre 2008. Cette étape a été suivie par la création de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, dépendant du même ministère, en mars 2009. L'une des principales fonctions de ce département est de présenter l'action française sur les questions économiques et de société vis-à-vis des organisations internationales. La Suède a annoncé en mars 2010 son intention de créer un Centre pour la responsabilité sociale des entreprises au sein de son ambassade à Pékin. Celui-ci devra poursuivre le développement du dialogue avec la Chine sur la responsabilité des entreprises en se penchant, par exemple, sur les efforts effectués par celles-ci sur les conditions de travail, la protection des

travailleurs, la responsabilité environnementale, les droits des consommateurs et la lutte contre la corruption.

2.2.3. Le choix de l'intervention politique

Un cadre politique abouti de soutien à la RSE utilise tout un éventail d'instruments, comme le montrent ce compendium et ses prédécesseurs. Le choix d'un instrument politique particulier dépend du sujet traité et de l'État membre où il devra être mis en œuvre. On peut faire la distinction entre un cadre politique de RSE implicite et explicite. Le cadre implicite fait référence à des instruments qui ne sont pas appelés RSE ou clairement associés à ce terme, mais qui soutiennent toutefois cette approche. Citons, à titre d'exemple, les instruments juridiques que sont la Constitution et le droit du travail ou encore des politiques gouvernementales telles que les réglementations environnementales ou de l'enseignement supérieur. D'une manière générale, ces instruments s'appliquent aux entreprises et exigent ou encouragent l'application des aspects liés à la RSE (relations industrielles équitables ou sensibilisation aux émissions de CO2). Tous les États membres de l'UE disposent, à des degrés divers, d'un tel cadre politique implicite en faveur de la RSE. À l'inverse, un cadre explicite est composé de tous les instruments conçus à l'origine pour promouvoir la RSE dans un domaine donné. Il inclut, par exemple, les organisations créées pour traiter de la question ainsi que les stratégies en la matière. En principe, un cadre politique explicite de RSE doit permettre une approche plus stratégique et cohérente en la matière. Cet instrument n'est pas utilisé par tous les États membres; il existe en effet une grande diversité parmi les approches existantes. Ce compendium se penche en grande partie sur les instruments politiques explicites de RSE (voir le graphique 2.1).

Graphique 2.1 — D'un cadre politique public implicite à un cadre explicite en matière de RSE

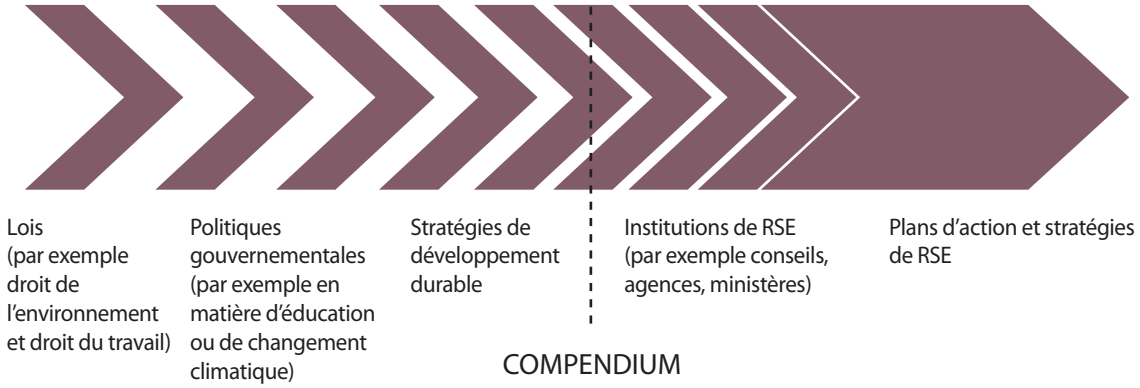

Encadré 2.3

Exemple: la loi espagnole pour une économie durable

En mars 2010, le Conseil des ministres espagnol a approuvé la loi pour une économie durable. En novembre 2010, celle-ci attendait d'être examinée par le Parlement pour adoption. Elle contient plusieurs mesures liées à la RSE, certaines étant étroitement associées à la transparence, comme la divulgation de la rémunération des directeurs de société, tandis que d'autres sont liées à la durabilité de la gestion des entreprises publiques. Le projet de loi contient également une disposition relative à la promotion de la RSE. L'article 37 instaure des mesures incitatives pour les entreprises, en particulier les PME, afin qu'elles intègrent ou développent des politiques de responsabilité sociale des entreprises. Il stipule que le gouvernement doit leur fournir un ensemble d'indicateurs de performance, destinés à leur autoévaluation en matière de responsabilité sociale, ainsi que des modèles ou des références de déclaration respectant les normes internationales en la matière.

Cet ensemble d'indicateurs et de modèles de référence doit plus particulièrement garantir la transparence des objectifs de gestion, la bonne gouvernance d'entreprise, l'engagement en faveur de la communauté locale et de l'environnement, le respect des droits de l'homme, l'amélioration des conditions de travail, la promotion de l'intégration des femmes, l'égalité réelle entre hommes et femmes et l'égalité des chances pour les personnes souffrant de handicap. Cette approche s'appuiera sur les recommandations faites en ce sens par le Conseil d'État sur la responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises atteignant le seuil minimal fixé pour les indicateurs mentionnés ci-dessus peuvent volontairement demander à être reconnues comme étant des entités socialement responsables, conformément aux conditions fixées par le Conseil lui-même.

2.2.4. Suivi et révision

À l'instar d'autres politiques, les politiques en faveur de la RSE bénéficient d'un suivi et d'une révision. Des plans d'action et des stratégies peuvent ici se révéler utiles puisqu'ils établissent des objectifs à l'aune desquels les progrès réels peuvent être mesurés. Le plan d'action danois, par exemple, vise à augmenter le nombre d'entreprises danoises signataires du Pacte mondial des Nations unies et des UNPRI. En 2010, il a élaboré pour la première fois un rapport biennal sur l'alignement des entreprises danoises sur ces initiatives et leur engagement en leur faveur. Une évaluation des avancées du gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action a été annoncée pour 2012.

Le plan d'action fédéral belge en faveur de la RSE a été adopté en décembre 2006, sa première période d'application s'étendant de 2007 à 2008. Le groupe de travail RSE/ISR a compilé un rapport d'étape sur sa mise en œuvre, publié en mars 2009. Une consultation des parties prenantes a été organisée en novembre 2008 afin de discuter de la situation actuelle en matière d'application des mesures issues du plan d'action RSE. Trente-huit organisations y ont participé, parmi lesquelles une majorité d'entreprises. Le but de cet exercice était d'obtenir un retour d'information sur les résultats intermédiaires de la mise en œuvre et d'interroger les parties prenantes sur la façon dont elles voyaient la poursuite de celle-ci au niveau fédéral. Sur la base de cette consultation, le groupe de travail RSE/ISR a rédigé un mémorandum contenant plusieurs propositions relatives à la future mise en œuvre du plan d'action.

La stratégie bulgare utilise le mécanisme de notification pour évaluer les progrès effectués sur ses trois plans d'action. Pour chacun, le ministère du travail et de la politique sociale doit rédiger un rapport sur les travaux menés par toutes les parties prenantes impliquées. Ces documents sont d'abord présentés pour accord à un conseil consultatif, puis envoyés au Conseil des ministres pour approbation. En outre, une évaluation préliminaire de la mise en œuvre de la stratégie doit être entreprise à la fin de 2010 avant l'évaluation définitive, prévue pour mai 2013. En France, un groupe de travail rassemblant toutes les catégories de parties prenantes impliquées dans la RSE (comité de suivi du Grenelle de l'environnement) est chargé depuis 2008 du suivi de la mise en œuvre des engagements gouvernementaux.

Des mesures de révision peuvent également être utilisées pour améliorer la gestion des instruments internationaux. En décembre 2009, le point de contact national néerlandais lié aux principes directeurs de l'OCDE s'est volontairement soumis à un examen par ses pairs, mené par ses homologues du Canada, du Chili, de France, du Japon et du Royaume-Uni. Le rapport de l'équipe de révision a été publié en mars 2010. Afin d'encourager l'apprentissage par les pairs au niveau des PCN européens de l'OCDE, les résultats de l'évaluation par les pairs du PCN néerlandais ont été rendus publics dans une version anglaise sur son site internet.

3. Une gestion socialement responsable de la chaîne d'approvisionnement mettant en avant les droits de l'homme

3.1. Définition

La gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM) est un élément essentiel des avantages commerciaux et compétitifs des entreprises, en particulier dans le secteur de la production. D'après la définition classique ([3]), «la chaîne d'approvisionnement couvre l'ensemble des activités associées aux flux et à la transformation de biens, depuis l'étape des matières premières (extraction) jusqu'à celle de l'utilisateur final, ainsi que les flux d'information associés». La gestion d'une chaîne d'approvisionnement réunit plusieurs entreprises qui coopèrent en tant que fournisseurs, prestataires de services logistiques et clients pour fournir un produit ou un service. Elle implique donc des relations et des processus interentreprises et d'entreprise à consommateur.

Il n'existe aucune définition unique de la gestion *responsable* de la chaîne d'approvisionnement (RSCM), et ce malgré l'attention croissante du monde politique et universitaire pour cette question (voir la section 3.2). Les références en matière de SCM responsable découlent souvent du concept de «développement durable». Conformément à celui-ci et au livre vert de la Commission européenne sur la responsabilité sociale des entreprises (2001), la RSCM est définie comme une approche à la SCM intégrant les considérations sociales, environnementales et économiques. Les responsabilités en matière de droits de l'homme (DH) sont au cœur de cette triade et le centre d'intérêt particulier de ce compendium.

John Ruggie, représentant spécial des Nations unies pour la question des entreprises et des droits de l'homme, met en avant comme principaux piliers de son activité le devoir de protection de l'État et le devoir des entreprises de respecter et de garantir aux victimes l'accès à des voies de recours. En ce sens, la RSCM est un mécanisme permettant d'ancrer la responsabilité des entreprises dans un processus commercial spécifique et de l'étendre simultanément au-delà des portes de l'entreprise pour couvrir toute la chaîne d'approvisionnement.

([3]) R. B.Handfield et E. L. Nichols, *Introduction to supply chain management*. New Jersey: Prentice Hall, 1999.

3.2. Développement de la RSCM en Europe

En tant que mécanisme de mise en œuvre et de diffusion de la responsabilité sociale des entreprises au-delà des frontières nationales, la RSCM commence à attirer une attention croissante. Des campagnes marquantes de groupes non gouvernementaux ont ciblé des marques multinationales célèbres ainsi que des entreprises dans le but de sensibiliser le public aux conditions régnant dans les ateliers de misère (*sweatshops*) et de placer la responsabilité sur les acheteurs. Le taux élevé de suicide chez les salariés de Foxxcon a mis en lumière de façon peu flatteuse Apple et son produit iPhone, déplaçant la RSCM vers l'industrie électronique. D'autres campagnes ont visé, entre autres, l'industrie agroalimentaire (par exemple sur le chocolat provenant de Côte d'Ivoire, pays ravagé par la guerre civile). La sensibilisation du public et des consommateurs à ces questions exerce une pression croissante sur les entreprises, mais aussi sur les gouvernements nationaux pour qu'ils incluent leurs chaînes d'approvisionnement dans leur approche de la responsabilité. Plus récemment, cette approche a été étendue pour couvrir également la gestion des déchets et les chaînes de recyclage. La question des déchets d'équipements électriques et électroniques, par exemple, soulève des interrogations sur la responsabilité des consommateurs et des producteurs sur toute la durée du cycle de vie d'un produit. Celles-ci portent sur la consommation durable (par exemple prendre en compte la vie utile d'un produit de même que son efficacité énergétique pendant son utilisation), problématique dépassant la portée de ce chapitre du compendium.

Au sein de l'Union européenne et plus particulièrement au niveau de l'UE (voir ci-après), le concept holistique de la RSE inclut la responsabilité des entreprises tout au long de leur chaîne d'approvisionnement (internationale). D'importants documents politiques de l'UE, tels que la communication de la Commission européenne sur la RSE (2006), ainsi que des États membres reflètent des politiques et des déclarations faites dans le cadre de leurs approches de la RSE et visant à élargir la portée de la responsabilité à toute la chaîne d'approvisionnement. Dans ces documents, la RSCM est citée comme un mécanisme permettant de concrétiser la RSE, y compris dans les régions et les pays situés hors des frontières législatives des États membres et de l'Union européenne. En tant qu'instrument de mise en œuvre de la RSE, la RSCM est rarement le point central des cadres politiques ou d'initiatives spécifiques. Les initiatives de RSE se concentrent plutôt sur des questions comme celles des DH (surtout depuis la nomination de John Ruggie et la publication de ses rapports), de la corruption ou du travail des enfants et font référence à la RSCM comme simple mode de prestation et d'extension du devoir de conformité des entreprises.

Le nombre réduit d'initiatives exclusivement gouvernementales ciblant explicitement la RSCM s'explique aussi par le fait que la (R)SCM est essentiellement une pratique clé des entreprises et l'un des domaines où celles-ci génèrent un avantage compétitif. Des instruments économiques ou juridiques trop stricts pourraient avant tout ébranler les dynamiques compétitives de marché. De plus, il n'est pas surprenant de constater que les initiatives gouvernementales prennent souvent la forme de partenariats public-privé (PPP), où plusieurs gouvernements peuvent coopérer entre eux et avec des organisations multinationales ou supranationales (UE, ONU), des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG) ou scientifiques. Parmi les exemples en vue de PPP de grande ampleur, citons l'initiative pour la transparence des industries extractives, l'initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), le forum de l'arrangement multifibres et le projet «Carbon Disclosure». Bien que ces initiatives présentent un intérêt pour la RSCM, ce document ne s'y attarde pas, et ce pour plusieurs raisons: a) il s'agit d'accords pluripartites composés de divers moteurs plutôt que d'initiatives gouvernementales et/ou b) ils ne ciblent pas essentiellement les DH. Seules les initiatives de partenariat attribuant un rôle d'impulsion clair aux gouvernements et se concentrant sur les DH sont présentées dans la section des «instruments de partenariat» (voir la section 3.4.4) de ce chapitre du compendium. De même, plusieurs initiatives d'entreprises, des réseaux ou des projets associant entreprises et ONG et explorant les bonnes pratiques de RSCM ainsi que des initiatives conjointes de nombreux États membres sont exclus de ce compendium qui vise les initiatives gouvernementales.

La dynamique croissante et le soutien politique dont bénéficient les questions d'équité et d'éthique des marchés, des producteurs et des consommateurs représentent une tendance importante dans cette évolution. Prenons comme exemple l'initiative de commerce équitable (ETI) financée par le gouvernement britannique depuis 1998 et qui dispose de bureaux nationaux ou équivalents dans de nombreux pays européens, dont l'Irlande et le Danemark. Les approches de commerce équitable ont pleinement intégré la responsabilité des consommateurs et des producteurs à une chaîne d'approvisionnement et à un marché séparés. Cette approche peut être liée aux problématiques des marchés publics (par exemple l'Observatoire européen de l'achat public équitable) ou à la RSCM si une entreprise décide de s'approvisionner en partie auprès de producteurs ou de commerçants équitables. Dans le champ de la politique publique, les politiques de commerce équitable (autres que les lignes directrices en matière de marchés publics) sont généralement liées aux aspects de politique commerciale au sens large, comme l'accès au marché, les normes et les subventions. Elles portent donc sur des macroprocessus et diffèrent de la RSCM telle que nous l'avons définie ci-dessus. Les initiatives de commerce équitable ne sont donc reprises dans ce compendium que a) si elles couvrent des informations et des services encourageant spécifiquement la RSCM et b) si elles ont vu le jour après 2007 ([4])

Les tendances décrites ci-dessus soulignent la pertinence croissante de la RSCM, en particulier en tant qu'approche offrant une application pratique pour une meilleure compréhension et acceptation globales de la RSE. Sur cette question clé, les gouvernements des États membres jouent un rôle à part, notamment pour la promotion et le soutien aux PME dans le développement et la mise en œuvre d'approches de RSCM systématiques (voir le chapitre 6). Les initiatives suivantes, lancées au niveau de l'UE, des États membres ou sur la scène internationale, dessinent le contour des cadres et des initiatives politiques instaurés en matière de RSCM depuis le dernier compendium (2007).

3.3. Politiques publiques internationales de soutien à la RSCM

3.3.1. Politiques publiques de la Commission européenne

«Les entreprises devraient mettre en œuvre leur responsabilité sociale à l'échelon non seulement de l'Europe, mais aussi de la planète, y compris tout au long de leur chaîne de production.» Cette déclaration, contenue dans le livre vert de la Commission européenne pour la promotion d'un cadre européen pour la RSE (2001), est une preuve de la position avant-gardiste adoptée par la Commission européenne sur la RSE et la RSCM. La communication de la Commission datée de 2006 réaffirme que l'intégration des efforts de RSE doit également impliquer d'«aider les entreprises à intégrer des considérations sociales et environnementales à leurs opérations commerciales, notamment dans la chaîne d'approvisionnement». Ces deux déclarations montrent clairement les responsabilités qui incombent aux entreprises au niveau de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau de l'UE, le sujet des entreprises et des droits de l'homme, et en particulier le cadre des Nations unies, sont devenus une thématique centrale de son leadership en matière de RSE. Dans le but de promouvoir les questions de la RSCM et des droits de l'homme, la DG Entreprises et industrie a créé un site internet spécifiquement consacré aux entreprises et aux DH. La DG a également chargé la faculté de droit de l'université d'Édimbourg de réaliser une étude sur les «cadres

([4]) La plupart des approches en matière de commerce équitable sont des initiatives lancées avant 2007, point de départ de ce compendium.

juridiques existants en matière de droits de l'homme et de questions environnementales applicables aux entreprises européennes actives hors de l'UE». Le rapport final, publié en novembre 2010, analyse comment les droits du travail peuvent «répondre aux violations des droits de l'homme par les entreprises tant en leur sein qu'à l'extérieur (par exemple dans les chaînes d'approvisionnement et les relations de sous-traitance)». Le cadre des Nations unies a également été discuté en mai 2009 par le groupe de travail sur les droits de l'homme du Conseil européen des ministres et reçu un soutien politique supplémentaire de la part de la présidence suédoise du Conseil de l'UE qui a organisé une grande conférence européenne sur les entreprises et les DH lors du second semestre de 2009. De plus, le groupe de haut niveau de la Commission sur la RSE a demandé une étude sur la RSCM (module de travail qui se déroule en parallèle à ce compendium) qui sera finalisée au début de l'année 2011.

Depuis le dernier compendium, d'autres initiatives d'information de la Commission européenne sur la RSCM se sont concentrées sur les droits des enfants et la lutte contre le travail des enfants. Elles prévoient un appui à la coopération commerciale en Europe et en Asie entre des PME socialement responsables et actives sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement textile (production de vêtements pour enfants), ainsi que la rédaction d'un document de travail des services de la Commission sur la lutte contre le travail des enfants (janvier 2010) faisant référence aux travaux du groupe de haut niveau sur la RSE. Ces initiatives contiennent également des mesures de soutien au gouvernement pakistanais et aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de la politique nationale et du plan d'action de lutte contre le travail des enfants. Reconnaissant la pauvreté comme moteur principal du travail des enfants, la Commission aborde cette question à partir de plusieurs perspectives, y compris celles du développement et du commerce ainsi que de la RSE et de la RSCM. Adoptant une approche large, les activités de la Commission visant à promouvoir la RSE (2007-2008) au Pakistan incluent également des efforts pour garantir à tous, hommes et femmes, un environnement de travail sûr, libre de tout mauvais traitement et harcèlement sexuel, afin que chacun puisse revendiquer son droit à travailler dans la dignité. La Commission prévoit également des activités visant à renforcer les organisations de la société civile dans leur rôle de promotion des droits fondamentaux humains et du travail.

En ce qui concerne les instruments d'information, la Commission européenne a également consacré différentes actions à la RSCM dans la chaîne agroalimentaire en Europe, y compris par le biais de modèles de contrats et un outil de contrôle des prix alimentaires. Cette initiative souhaite plus particulièrement soutenir des acteurs de plus petite taille qui peuvent être traités injustement, sans spécifiquement viser les droits de l'homme. À l'instar de nombreuses autres approches de RSCM, elle a aussi pour but de promouvoir les droits des consommateurs qui, malgré leur importance, ne sont pas au cœur de l'aperçu des pratiques de RSCM contenu dans ce compendium.

En 2009, la Commission européenne a également accueilli une réunion plénière du forum multipartite sur la RSE qui a rassemblé entreprises, syndicats, États membres, représentants d'ONG et la Commission. Par le biais de cet instrument de partenariat, la Commission souhaite analyser les progrès internationaux accomplis sur la RSE et développer de futures initiatives conjointes liées en particulier au cadre des Nations unies. L'un des panels s'est concentré sur le poids des chaînes d'approvisionnement pour la promotion des droits de l'homme et de conditions de travail décentes.

Enfin, la Commission européenne utilise également des instruments hybrides. L'un des exemples les plus pertinents est le portail de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, intégré à l'Alliance européenne pour la RSE. Fondée par la Commission et des entreprises de premier plan en Europe en 2006, l'Alliance regroupe 260 entreprises et soutiens d'entreprise. Sa plate-forme sur la RSCM propose, entre autres, des informations sur cette question, un ensemble de meilleures pratiques, des codes de conduite et des cadres internationaux. En mettant en avant «le travail des enfants, le travail forcé ou en servitude» comme principale problématique, le portail couvre aussi les droits de l'homme. Parmi les autres grands sujets figurent la corruption, la discrimination, la liberté d'association, les conventions collectives, la santé et la sécurité, l'indemnisation et les horaires de travail.

De même, la Commission européenne a cofinancé et s'est associée à des entreprises pour la fourniture d'informations sur le site Global CSR. Celui-ci présente neuf études de cas à titre d'exemple d'applications pratiques. L'une d'entre elles porte sur les «chaînes d'approvisionnement inclusives» et se concentre sur la croissance économique et la diversification en faveur des populations pauvres, tandis qu'une autre aborde le commerce éthique, même si les DH n'en sont pas la question principale.

3.3.2. Autres initiatives multilatérales et conjointes impliquant des États membres européens

L'interrogation des représentants des États membres sur les initiatives de leur pays en faveur de la RSCM et des droits de l'homme a mis en avant l'importance de l'Organisation de coopération et de développement

économiques et de ses principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. La plupart des États membres ont souligné le poids politique de leurs activités dans le cadre de l'OCDE et le travail des points de contact nationaux de l'OCDE. Toutefois, il existe des différences de taille entre les États membres dans les rôles attribués aux PCN, le ministère de tutelle compétent ainsi que le nombre et l'ancienneté du personnel affecté à ces tâches. Afin de garantir le respect des principes directeurs de l'OCDE, le PCN tchèque a été placé sous l'égide du ministère de l'industrie et du commerce depuis 2009. Au Royaume-Uni, le PCN est dirigé par le ministère des entreprises, de l'innovation et des compétences. Il est encadré par un comité directeur établi en 2007 et composé, entre autres, de quatre membres extérieurs représentant les intérêts des entreprises, des syndicats et des organisations non gouvernementales britanniques. Le PCN italien cherche à mettre en avant la question des DH et le cadre des Nations unies dans la révision actuelle des principes directeurs de l'OCDE. Il a commandé des campagnes de sensibilisation à la RSE en 2009 et financé des projets de recherche en 2010 visant à évaluer l'impact de l'adoption de mesures de RSE, y compris sur les réseaux des chaînes de valeur. Le PCN français, organisé sous la forme d'une structure tripartite regroupant des représentants de l'État, des organisations patronales et des syndicats, s'est penché sur 16 «cas spécifiques» depuis sa création. Plusieurs étaient centrés sur des problèmes environnementaux.

La publication en 2010 de la norme mondiale ISO 26000 en matière de RSE constitue un effort international supplémentaire et important, intervenant au moment opportun. Elle aborde les problématiques de RSCM et contient une section étoffée sur les droits de l'homme. Près d'une centaine de pays développés et en développement ont participé à son élaboration, dont de nombreux États membres de l'UE. Cette norme couvre les DH et reconnaît la chaîne d'approvisionnement comme mode de concrétisation de la responsabilité mondiale, même si ce dernier point est essentiellement cité en relation avec une variété d'initiatives existantes. Une fois la norme ISO 26000 publiée, les consultants l'utiliseront sans doute comme document de base pour leurs services et outils, renforçant ainsi idéalement l'intégration de la dimension des DH à la RSCM.

3.4. Priorités publiques des États membres de l'UE

3.4.1. Instruments juridiques

La déclaration universelle des droits de l'homme constitue le socle normatif pour le traitement international des droits de l'homme qui se reflète également dans le droit international et ses pactes spécifiques, traités et autres instruments juridiques contraignants ainsi que dans de nombreuses Constitutions nationales. De plus, la loi américaine sur les actions en responsabilité délictuelle des étrangers (*Alien Tort Claims Act*) prévoit la possibilité de poursuivre une entreprise ou une personne physique pour la violation du droit international public ou d'un traité auquel seraient partie les États-Unis, quel que soit la nationalité de l'accusé ou le lieu de perpétration du crime ou du délit. Toutefois, ces lois ne tiennent en général pas pour responsables les individus qui achètent ou vendent des biens à des personnes violant les droits de l'homme et des travailleurs ou nuisant à l'environnement.

Les entreprises sont également confrontées à des normes non contraignantes (*soft law*) qui leur imputent la responsabilité du comportement de leurs fournisseurs. Des campagnes de plaidoyer (*advocacy*) ont visé des marques et des sociétés multinationales objets de boycottage de consommateurs visant à faire connaître les conditions de travail médiocres et les violations des droits de l'homme constatées en aval de la chaîne d'approvisionnement. Les initiatives et les exemples présentés dans les sections qui suivent, consacrées aux instruments d'information, de partenariat, financiers, économiques et hybrides, prouvent que les entreprises ne peuvent se contenter de fermer les yeux sur la RSCM en invoquant simplement leur non-responsabilité pour le comportement de leurs fournisseurs.

Ainsi, la vision du gouvernement néerlandais de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (2008) a encouragé l'initiative «Responsabilité sociale internationale des entreprises», menée à bien par le Conseil économique et social néerlandais et comprenant une déclaration conjointe, un programme de travail pour 2010-2012 et des rapports d'étape annuels (voir l'encadré 3.1).

Encadré 3.1

Exemple: l'initiative néerlandaise de responsabilité sociale internationale des entreprises

Le Conseil économique et social néerlandais, composé à parts égales de représentants des employeurs, des employés et d'experts indépendants, conseille le gouvernement et le Parlement néerlandais sur les politiques et la législation sociales et économiques. À la suite de la publication de son rapport consultatif *De la mondialisation durable: un monde à conquérir* (juin 2008), le Conseil économique et social a lancé son initiative pour une responsabilité sociale internationale des entreprises, en appelant les entreprises et les industries néerlandaises à poursuivre activement des pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement et en présentant, dans une déclaration

conjointe, des principes de base pour une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, fondés sur les principes directeurs et les recommandations émis par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'OCDE et la chambre de commerce internationale. Le Conseil a également créé un comité spécial qui se réunit deux fois par an et rend annuellement compte des progrès effectués dans l'introduction de pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement.

Le Parlement belge a précisé la base juridique d'un label social volontaire en adoptant une loi offrant aux entreprises la possibilité d'utiliser un tel label, accordé à des biens dont les chaînes de production respectent les huit conventions fondamentales de l'OIT. Le droit d'utilisation de ce label est accordé par le ministère des affaires économiques sur la base d'un avis positif et contraignant émis par un comité des parties prenantes, valable pendant un maximum de trois ans et assorti d'un contrôle constant.

En juillet 2010, la France a introduit un système de référence (BP X 30-025) en matière de bonnes pratiques pour la transparence de l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits tout au long de la chaîne sous-traitante. Ce système est en cours d'élaboration et devra améliorer la traçabilité des produits.

3.4.2. Instruments économiques et financiers

Certains États membres européens soutiennent aussi économiquement les approches de RSCM, en particulier en finançant des PPP, des conférences (voir la section 3.2) ou par l'intermédiaire des fondations de RSE. La Fondation italienne de RSE, par exemple, est active depuis 2004 dans le soutien aux initiatives plurilatérales visant à encourager des pratiques commerciales durables et incluant un contrôle et des évaluations. Au niveau provincial, les chambres de commerce italiennes ont également apporté un soutien financier aux «fournisseurs dans les pays en développement pour l'obtention d'une certification, telle la norme SA8000 ou celle du Conseil de bonne gestion forestière (FSC), dans le cadre de l'aide au développement» ([5]). Les chambres de commerce ont mis en place des politiques visant à promouvoir la transparence de la chaîne d'approvisionnement (en établissant, par exemple, des références en la matière) ainsi qu'une meilleure information des consommateurs sur l'origine et les conditions sociales et environnementales prévalant dans les chaînes d'approvisionnement des produits de consommation. Entre 2001 et 2008, ces financements ont pris la forme de contributions facilitant l'accès au recours pour les victimes et créant des forums de dialogue avec les parties prenantes.

Une autre approche consiste à accorder des allégements fiscaux ou des subventions pour récompenser une certification. Le gouvernement polonais subventionne la certification des entreprises nationales dans le cadre du système de management environnemental et d'audit ou de l'Organisation internationale de normalisation. Certaines de ces sociétés fournissent d'autres entreprises polonaises ou européennes. Le gouvernement allemand propose un soutien financier ou en nature aux fournisseurs des pays en développement souhaitant être certifiés SA8000 ou FSC, par exemple, dans le cadre de son aide au développement.

Le gouvernement néerlandais offre un soutien financier au mandat du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Il contribue aussi à l'application au niveau national de son cadre et appuie le Pacte mondial des Nations unies pour les Pays-Bas sur les droits de l'homme (présenté à l'occasion du sommet des dirigeants d'entreprise adhérant au Pacte mondial des Nations unies en juin 2010). Toutes ces démarches couvrent les questions liées à la chaîne d'approvisionnement.

Outre le financement de l'initiative de commerce équitable dès son origine en 1998 (en 2010-2011, le financement passe par un accord de programme et de partenariat — voir aussi la section 3.2), le département britannique pour le développement international (DfID) a également alimenté le fonds de défi (*challenge fund*) de l'initiative pour une industrie du vêtement responsable (RAGS), l'une des initiatives industrielles reprises dans la «feuille de route pour des vêtements durables» du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales. Le fonds souhaite améliorer les conditions de travail des «salariés des pays à bas revenus d'Asie et d'Afrique subsaharienne qui fournissent le marché britannique». Afin de contribuer à faire de la production textile durable «la norme», la subvention prévoit une enveloppe totale de 3 millions de livres sterling pour soutenir divers projets sur une période de trois ans (2010-2013).

Dans une autre initiative visant le secteur textile, le gouvernement français encourage Yamana et son programme Fibre citoyenne®. Celui-ci propose aux entreprises du textile un ensemble de prestations pour les aider à intégrer des pratiques de développement durable. Les objectifs de cette initiative sont, entre autres, de faire mieux comprendre aux décideurs la

([5]) SA8000 est une norme s'appliquant à l'environnement de travail et à l'aune de laquelle entreprises et usines peuvent mesurer leur performance.

chaîne d'approvisionnement textile et de développer des pratiques d'achat prenant en compte la qualité.

Encadré 3.2

Exemple: le financement britannique de l'ETI

Un financement gouvernemental peut aider à lancer et à développer des initiatives importantes en matière de RSCM. Le Royaume-Uni a affiché une bonne pratique en ce qui concerne l'ETI (voir la section 3.2) en s'engageant à fournir un financement sur le long terme, souvent nécessaire pour garantir un succès durable. Grâce au fonds de défi pour une industrie du vêtement responsable (RAGS, voir ci-dessus), le Royaume-Uni a à nouveau apporté un soutien substantiel (3 millions de livres sterling pour aider des projets sur une période de trois ans, de 2010 à 2013) afin d'encourager une évolution systémique dans un secteur connu pour son absence de RSCM.

3.4.3. Instruments d'information

Pour les gouvernements européens, la fourniture d'informations, d'exemples de bonnes pratiques et de modèles de codes et de contrats est une manière typique de promouvoir la RSCM liée aux droits de l'homme.

- Les instances gouvernementales compétentes varient: ministères des affaires étrangères (par exemple en Finlande) ou du développement (par exemple en Allemagne), ministères des affaires sociales ou de l'environnement, entre autres.
- Les gouvernements détaillent les responsabilités qui incombent aux entreprises pour la protection des droits de l'homme en rappelant la pression qu'elles peuvent exercer sur leur chaîne d'approvisionnement. Ainsi, le ministère finlandais des affaires étrangères considère que les DH fondamentaux ainsi que les normes fondamentales de travail font partie intégrante de la RSE, y compris dans les pays en développement. La plupart des ministères des États membres ou des documents politiques s'inscrivent dans la ligne de ces déclarations. Elles fournissent des orientations normatives claires et encouragent le débat sur la responsabilité des entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Outre cet aval gouvernemental, des informations spécifiques sur la RSCM et les DH sont disponibles auprès de plusieurs sources, dont les boîtes à outils, les meilleures pratiques, les centres et les points de contact, les lignes directrices, les prix et les récompenses. Ainsi, le ministère danois de l'économie et des affaires commerciales a demandé en 2010 au Conseil danois sur la responsabilité sociale des entreprises de développer des lignes directrices sur la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement, en s'appuyant sur le travail et les recommandations de John Ruggie sur les processus de diligence raisonnable (*due diligence*). Cette initiative est venue en réaction à un documentaire révélant l'utilisation d'enfants esclaves dans la production de chocolat en Côte d'Ivoire. Les orientations en découlant encouragent aussi la transparence, le dialogue et les partenariats.

En 2009, le gouvernement néerlandais a adopté une politique sur les marchés publics sociaux assortis de clauses contractuelles relatives à la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement qui peuvent également s'appliquer au secteur privé. Ces clauses portent sur les droits de l'homme et disposent que les fournisseurs doivent s'informer des impacts négatifs de leurs actions sur la situation des droits de l'homme et prendre les mesures qu'on pourrait raisonnablement attendre d'eux pour prévenir et traiter ces problèmes au niveau de leur chaîne d'approvisionnement, conformément au contrat conclu. La politique se concentre sur les normes fondamentales de travail et précise les étapes que les acheteurs publics et les fournisseurs doivent suivre pour mettre en œuvre l'approche fixée.

Parmi les instruments d'information figurent également les demandes de recherche et d'évaluation. Le ministère français des affaires étrangères a ainsi chargé la Commission nationale consultative des droits de l'homme de réaliser une étude sur la responsabilité des entreprises et son lien avec les droits de l'homme. Ses conclusions ont été présentées lors d'une conférence sur les entreprises et les droits de l'homme, même si l'accent n'y était pas spécifiquement mis sur les chaînes d'approvisionnement. La Pologne a demandé en 2007-2008 à la faculté de logistique de l'École des sciences économiques de Varsovie (Warsaw School of Economics) de mener un projet de recherche sur la «gestion d'une chaîne d'approvisionnement responsable». L'Allemagne (par le biais de son ministère du développement et de la coopération économique) a publié un rapport d'évaluation sur l'«introduction de normes sociales et environnementales volontaires dans les pays en développement» (2008) et organisé une conférence internationale intitulée «Façonner la mondialisation — Développer les normes volontaires» la même année, dont le but était d'exploiter les recommandations des autorités allemandes chargées de la politique de développement sur la mise en œuvre efficace des normes sociales. Parmi les études de cas sur différents projets soutenues par le gouvernement allemand ou ses instances, citons le Brésil, la Chine,

le Kenya et la Zambie. Les ministères néerlandais du commerce et des affaires étrangères ont commandé en 2009 une étude juridique visant à clarifier la responsabilité des sociétés mères néerlandaises en cas d'implication de leurs filiales dans des violations de droits fondamentaux reconnus au niveau international.

Le projet danois «Droits de l'homme et entreprises» est un exemple d'un instrument d'information établi avant 2007, mais proposant de nouveaux outils pertinents pour la RSCM. Soutenu par l'Agence danoise pour le développement international (Danida), le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, l'ONU et la Banque mondiale, ce projet institutionnalisé de l'Institut danois pour les droits de l'homme a développé un éventail de nouveaux instruments depuis 2007:

- le HRCA 2.0: l'outil et la base de données pour l'évaluation du respect des droits de l'homme ont été mis à jour et reformatés (2010). Parmi les nouvelles fonctionnalités figurent une personnalisation automatique en fonction du secteur ou des activités de l'entreprise, l'appariement du risque pays et un module d'extension intranet;

- les premiers comptes rendus de test du portail du risque pays (2010): ce site internet gratuit doit aider les entreprises à «identifier, évaluer et gérer les risques en matière de droits de l'homme dans les pays où elles sont actives ou gèrent des chaînes d'approvisionnement»;

- un outil d'autoévaluation du Pacte mondial (2010).

Le gouvernement polonais, en partenariat avec le syndicat Solidarność, a organisé des séminaires d'experts sur la traite des êtres humains et le travail forcé, utilisant ainsi un instrument d'information pour relayer la dimension juridique de la RSCM. Le ministère néerlandais des affaires sociales a organisé une conférence internationale centrée sur une feuille de route jusqu'en 2016 et qui a permis à des entreprises internationales d'analyser leur rôle dans la lutte contre le travail des enfants.

L'initiative d'information «Mode éthique» promeut quant à elle l'idée d'une chaîne d'approvisionnement durable, tant du point de vue de la demande que de celui des consommateurs. Elle est encouragée par le gouvernement polonais, organisée par l'Organisation humanitaire polonaise et cofinancée par l'UE. Elle prévoit des formations à l'intention des consommateurs ainsi que des enseignants et des chargés de cours universitaires. Dans une optique de sensibilisation, le gouvernement polonais a également coopéré à l'organisation d'une conférence sur la «contribution du commerce équitable à l'économie polonaise» en mars 2010. Une récente conférence de cette initiative (2009), soutenue par le gouvernement autrichien (dans le cadre de l'initiative «Vêtements propres»), a également permis de sensibiliser le public à la question des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans le secteur de l'habillement, en ciblant les écoles publiques de mode dans toute l'Autriche. Leurs étudiants se sont penchés sur les problématiques de RSCM lors d'ateliers et de séminaires organisés en partie par des militants des pays en développement, et ont présenté leurs projets pendant la conférence.

Les codes de conduite volontaires sont une autre source d'information sur la RSCM. Ainsi, au Portugal, la «plate-forme du travail» a publié en 2008 un code de conduite intitulé «Les entreprises et le VIH». La plate-forme regroupe des représentants d'organisations d'employeurs et de salariés, et son code de conduite cible les sociétés basées au Portugal et dans d'autres pays lusophones. Il est actuellement appliqué par près de 100 entreprises.

L'attribution de prix et de récompenses peut sensibiliser à la RSCM et améliorer les informations en la matière. Le prix national de la qualité RSE, décerné par la République tchèque, par exemple, prévoit comme critères la sélection et l'évaluation responsables des fournisseurs, en toute transparence. Le respect des droits de l'homme par l'organisation et ses fournisseurs est un autre critère (qui implique l'existence de règles contre la discrimination, des relations cordiales avec les autres parties prenantes et l'obtention du certificat OHSAS 18001). Ces critères d'attribution mettent clairement l'accent sur la RSCM et les DH pour toute entreprise prétendant au prix. La fondation slovaque Pontis décerne le prix Via Bona aux «projets encourageant la transparence des entreprises et éliminant la corruption au-delà des exigences législatives et réglementaires». Son jury est composé de représentants d'instances gouvernementales slovaques (ministère du travail, des affaires sociales et de la famille et Agence de l'environnement) et apporte son soutien politique ainsi qu'une plus grande visibilité à l'initiative. Même si les DH n'en sont pas le point central, le prix couvre la chaîne d'approvisionnement.

Encadré 3.3

Exemple: la campagne de sensibilisation des consommateurs en Pologne

Plusieurs initiatives d'information lancées par les partenaires sociaux et des associations de terrain polonaises montrent comment promouvoir une chaîne d'approvisionnement durable du point de vue des consommateurs et comment renforcer les différentes capacités RSCM. Ainsi, le projet «Modnie i Etycznie» (mode éthique) de l'Organisation humanitaire polonaise attire l'attention sur les problèmes intervenant

dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie de la mode, en organisant des séances de formation pour les consommateurs, les enseignants et les chargés de cours universitaires. L'année 2009 a également vu la création de «Vêtements propres Pologne», une alliance informelle d'organisations faisant campagne pour de meilleures conditions de travail dans l'industrie mondiale de l'habillement ainsi que pour une responsabilité sociale et un engagement accrus en matière de RSE de la part des entreprises et des consommateurs.

Enfin, les gouvernements utilisent parfois leurs agences pour aider directement les fournisseurs à obtenir une certification de leurs normes sociales qui peut couvrir les DH. Les systèmes de gestion de l'Institut britannique de normalisation (British Standards Institution) proposent aux organisations maîtrisant la dimension éthique de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales étendues la certification SA8000 par tierce partie agréée ainsi que des services d'audit de conformité indépendants (*second-party compliance*) sur la base de normes d'entreprise ou d'organismes professionnels, sans oublier une solution intégrée de gestion de la conformité de la chaîne d'approvisionnement.

Le Centre néerlandais de promotion des importations en provenance des pays en développement, soutenu par le ministère des affaires étrangères, propose des services de conseil et des formations à la RSE aux fournisseurs de l'UE provenant des pays en développement.

3.4.4. Instruments de partenariat

Puisque la (R)SCM doit faire partie intégrante des pratiques commerciales, de nombreux gouvernements d'États membres européens se sont associés à des entreprises et parfois des ONG, dans le cadre d'initiatives public-privé ou tripartites, pour soutenir la RSCM (voir la section 3.2). Les partenariats public-privé, les réseaux ou les initiatives conjointes sur la RSE et qui sont plus ou moins liés à la RSCM existent dans tous les pays où les consultants ont pu identifier des initiatives de RSCM lancées depuis 2007 et/ou qui ont réagi dans le cadre du groupe de haut niveau (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède). Le but principal de ces partenariats est d'informer; ils sont donc présentés ci-dessus comme des instruments d'information. Certains adoptent une forme hybride (voir ci-après), car ils associent la dimension de partenariat à l'information et/ou à d'autres types d'instruments.

L'une des initiatives se concentrant principalement sur le partenariat est celle du réseau irlandais de commerce équitable Fairtrade Mark Ireland, soutenu par le ministère des affaires étrangères et l'Agence irlandaise d'aide au développement (Irish Aid). Bien que le réseau existe depuis 2002, une nouvelle enveloppe de 15 millions d'euros a été émise en 2008 pour étendre le programme de l'Amérique centrale à la Tanzanie, au Kenya, à l'Éthiopie et à l'Ouganda. Le système de financement pour le développement et l'éducation d'Irish Aid a apporté 85 000 euros supplémentaires en 2009. L'objectif du programme d'éducation est d'encourager une meilleure compréhension du rôle que les consommateurs et les entreprises peuvent jouer pour garantir une plus grande justice dans les échanges commerciaux. La campagne publique a culminé en 2009 en une «Quinzaine du commerce équitable» (Fairtrade Fortnight) qui était composée de nombreuses activités et a été soutenue par le ministre d'État. La principale préoccupation du réseau pour le commerce équitable (Fairtrade Network) est l'éradication de la pauvreté et de la faim, plutôt que le respect des DH. De la même façon, le DfID s'est engagé à fournir 12 millions de livres sterling pour l'expansion internationale de Fairtrade en soutenant l'organisation d'étiquetage du réseau (Fairtrade Labelling Organization). L'objectif est de multiplier par deux le nombre de producteurs bénéficiant de Fairtrade d'ici à la fin de 2013 (voir les sections 2.2 et 2.4.2 pour les tendances de commerce équitable et les instruments de financement).

Citons aussi, parmi les initiatives de partenariat, l'initiative néerlandaise pour le commerce équitable. Cette initiative multilatérale (incluant le gouvernement, des ONG, des entreprises et des syndicats) rassemble des représentants du Nord et du Sud, afin d'«améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement internationales en s'attaquant aux goulets d'étranglement sociaux, écologiques et économiques des premiers acteurs de la chaîne des pays en développement». Elle couvre plusieurs secteurs (essences exotiques et autres produits forestiers, soja, pierres naturelles, cacao, thé, tourisme, aquaculture et coton) et repose essentiellement sur les capacités des agriculteurs. L'initiative encourage leur (auto-)organisation et leur formation, l'introduction de normes de durabilité et la diffusion de labels de consommation durable. Les programmes de développement sectoriel du nouveau plan d'action 2011-2015 ciblent les droits du travail, l'affectation des terres et l'accès à l'eau, mais les droits de l'homme ne sont pas mentionnés.

Se concentrant également sur le commerce éthique et la RSCM, Danida, placée sous l'égide du ministère danois des affaires étrangères, a financé en partie en 2008 une initiative multilatérale qui rassemble l'Agence danoise du commerce et des entreprises, des syndicats, des associations d'entreprises, des ONG et des sociétés afin

de «promouvoir le commerce éthique et la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement au niveau des entreprises danoises». Elle souhaite encourager les bonnes pratiques, et en particulier celles liées au Pacte mondial des Nations unies, par la fourniture de lignes directrices, l'identification des défis et l'organisation d'ateliers, de séminaires et de dialogues.

Un autre partenariat bilatéral renforce la capacité des entreprises danoises et de leurs fournisseurs indiens à générer des synergies entre les avancées sociales et environnementales et les activités essentielles des entreprises. Conçue et gérée par la Fédération danoise des petites et moyennes entreprises, en collaboration avec l'Agence danoise du commerce et des entreprises, le projet SUSBIZ India a procédé à une analyse des besoins, puis développé et mis en œuvre un plan d'action et organisé des formations en Inde (ateliers) et des activités de réseau au Danemark (réunions).

Abordant la RSCM depuis la perspective des pays fournisseurs, le gouvernement bulgare (par le biais du ministère du travail et de la politique sociale et de l'inspection générale du travail), les fédérations sectorielles pertinentes des deux organisations syndicales reconnues au niveau national et l'ONG Balkan Institute for Labour and Social Policy ont formé un partenariat plurilatéral avec un ensemble de représentants d'entreprises (parmi lesquelles Nike Inc, Adidas-Salomon AG, Levi Strauss & Co, H&M Hennes et Mauritz AB, ainsi que 7 fournisseurs de ces marques, dont 10 usines bulgares employant près de 3 000 salariés). Le but de cette initiative est de faire de l'industrie bulgare de l'habillement un «leader de la responsabilité sociale des entreprises» et ainsi d'accroître son avantage compétitif. La Commission européenne a participé à son financement, et ses activités incluent la formation des cadres et des employés ainsi que des analyses d'impact.

Lors de la 25e conférence des chefs d'État ou de gouvernement de France et d'Afrique, connue sous le nom de «sommet France-Afrique», en juin 2010, des représentants des organisations du patronat ont adopté une charte RSE (charte des entreprises françaises en Afrique) qui exprime leur engagement à contribuer au progrès de l'Afrique, de ses sociétés et de ses peuples, par leur présence et leurs relations avec le continent. La charte contient des engagements économiques, sociaux et environnementaux. Ses signataires «s'engagent [en particulier] à sélectionner des partenaires (fournisseurs, sous-traitants) qui respectent les législations locales et sont informés des règles internationales régissant les pratiques commerciales, qui refusent toute forme de corruption et toute pratique dont le but ou l'effet est de fausser une concurrence saine et équitable».

3.4.5. Instruments hybrides

La plupart des initiatives dans lesquelles se sont engagés les États membres européens prennent la forme d'instruments hybrides qui associent au moins deux types d'instruments présentés ci-dessus comme éléments centraux (voir le chapitre 1). L'approche la plus répandue est de combiner des instruments d'information et de partenariat en organisant et en soutenant des forums multipartites (comme c'est le cas en Belgique, en Allemagne, en France, en Irlande et au Royaume-Uni). ([6])

Le cadre de référence belge «Responsabilité sociétale de l'entreprise», qui émet des recommandations destinées au gouvernement national et aux entreprises belges, en est un exemple. Imaginé par la commission interdépartementale du développement durable, le débat multipartite sur la RSE qu'il a permis a débouché sur une liste de contrôle des relations avec les fournisseurs et la création d'une boîte à outils pour les entreprises.

L'initiative autrichienne B-Fair a également associé un partenariat à des éléments d'information. Cette campagne internationale en faveur de l'équité a été lancée en 2006 dans le cadre de l'Agenda 21 par le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux et le diocèse de Linz, avant de s'étendre. Son but est de sensibiliser le public aux situations critiques dans lesquelles se trouvent les pays producteurs et d'influencer ainsi le choix des consommateurs. Elle souhaite aussi favoriser les rencontres et les contacts entre les populations vivant dans les pays développés et celles des pays en développement. Les activités prévues comprennent des petits déjeuners équitables, une consultation du secteur hôtelier et de la restauration, des campagnes d'information pour les étudiants, des cours de cuisine, des journées de campagne et des dialogues entre producteurs alimentaires et consommateurs, etc. Les activités sont dirigées et organisées par des résidents et des communautés autrichiens engagés dans l'Agenda 21. Des activités individuelles peuvent cibler les DH.

Parmi les instruments hybrides figurent aussi les prix qui sont à la fois une incitation économique et des instruments d'information. L'Agence belge de développement a organisé un concours par le biais de son Trade for Development Centre, dont l'un des prix est décerné à la «meilleure initiative de promotion et de vente de produits et de services issus du commerce équitable sur le marché national et/ou les marchés de pays en

([6]) Les partenariats dont le but premier est de fournir des informations ont déjà été présentés dans la section consacrée aux instruments d'information. Ceux établissant un partenariat permanent sont repris à la liste des instruments de partenariat.

développement» (Prix BE FAIR Sud-Sud). La dotation de 5 000 euros peut représenter une incitation économique pour certaines PME, même si la promotion des objectifs du commerce équitable est un but tout aussi important. Le deuxième prix vise les femmes; les DH n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

3.5. Conclusions et prochaines initiatives

3.5.1. Conclusions générales

Ce compendium reflète la grande diversité des initiatives en matière de RSCM entreprises par les États membres et l'UE. Dans une certaine mesure, cette hétérogénéité est le signe que les économies de certains États membres dépendent essentiellement des exportations, alors que d'autres sont d'abord orientées vers l'importation de biens. Ces initiatives impliquent aussi une proximité de la RSCM avec d'autres sujets de RSE abordés dans ce compendium, et en particulier la notification, les marchés publics, les PME et les plans d'action. Ainsi, certains gouvernements ont compilé des études de cas, des listes de contact des «bons» fournisseurs et des outils similaires destinés aux marchés publics. Ils les ont ensuite diffusés en visant une utilisation globale pour la RSCM.

Malgré la diversité de ces initiatives, certaines conclusions découlent de façon évidente de ce compendium sur la RSCM: les approches gouvernementales en la matière prennent majoritairement la forme d'instruments d'information ou de partenariat — dans ces derniers cas, la dimension informative est marquée. La démarche de partenariat sur la RSCM s'impose, malgré l'exclusion des PPP de ce compendium. En revanche, les instruments juridiques et économiques/financiers semblent être sous-utilisés pour la promotion de la RSCM.

La priorité donnée aux instruments d'information confirme que la RSCM reste un concept nouveau. Toutefois, quelques entreprises visionnaires ont commencé à développer, à piloter et à mettre en œuvre initiatives et outils. La promotion de collaborations industrielles pourrait aider à étendre la portée des initiatives individuelles parmi les entreprises gérant des chaînes d'approvisionnement similaires.

L'une des principales conclusions est que les initiatives coopératives (par exemple multilatérales et public-privé) l'emportent sur les approches des États membres individuels et dominent la RSCM. Le cadre des Nations unies sur les DH constitue déjà un point de référence commun pour certaines initiatives et pourrait servir de cadre de coordination entre États membres de l'UE sur la RSCM et les DH. Cet exemple ainsi que d'autres initiatives collaboratives (voir la section 3.2) montrent que la coordination entre États membres et avec des pays non membres, des entreprises et des ONG est déjà une réalité, même si des synergies plus poussées ont un plus grand impact. Cela étant dit, des divergences persistent: nombreux sont les États membres à faire référence, dans leurs cadres, au concept de SCM de l'OCDE plutôt qu'au concept de l'UE, ce qui a des incidences sur les éléments de responsabilité des entreprises à respecter le long de la chaîne d'approvisionnement.

3.5.2. Prochaines initiatives

Le Conseil nordique, composé de membres élus représentant le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, a prévu de lancer en décembre 2010 le «Compas nordique en matière de RSE». Cet instrument d'information doit promouvoir la RSCM en fournissant aux PME des lignes directrices sur la création de codes de conduite. Il s'appuie, entre autres, sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et sur les informations en matière de droits de l'homme fournies par l'Institut danois des droits de l'homme. Les PME disposeront d'orientations éthiques qui pourront être à la base d'un code de conduite. Une telle démarche pourrait leur apporter un avantage compétitif par rapport à d'autres entreprises n'en disposant pas. Il n'est, pour l'instant, pas prévu de publier les éventuels codes d'entreprise dans le compas, puisque ce dernier n'est qu'un simple outil d'orientation à l'intention des compagnies.

4. Modalités de notification et de divulgation en matière de RSE

4.1. Définition

Ce chapitre est consacré à la divulgation d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Celles-ci incluent la notification en matière de durabilité ou de responsabilité sociale des entreprises, ainsi que toute autre exigence de divulgation d'informations non financières, telles que l'obligation incombant aux organisations de dévoiler les informations environnementales ou d'autres indicateurs clés de performance de nature non financière. Ce chapitre est limité aux obligations de divulgation RSE ou ESG par le biais des rapports à transmettre, que ces notifications prennent la forme de rapports annuels ou de rapports ESG spécifiques, comme les rapports de durabilité ou les rapports RSE ([7]). Il n'inclut pas les labels de produit ou toute autre forme de communication d'informations ESG. Dans ce chapitre, les rapports ESG spécifiques mentionnés sont des rapports RSE ou des rapports de durabilité. Ce chapitre ne couvre aucune notification d'informations relatives aux fonds de pension ou à d'autres investisseurs institutionnels; ces questions sont traitées dans le chapitre consacré à l'investissement socialement responsable.

4.2. La notification des informations ESG en Europe

Le nombre d'entreprises divulguant des informations sur leur performance ESG a considérablement progressé ces dernières années. D'après les statistiques les plus récentes, au niveau international, le nombre total de rapports annuels est passé de presque 0 en 1992 à 4 000 en 2010 (estimations). De plus, malgré la crise financière et la récession qui s'est ensuivie, le taux de croissance des rapports ESG n'a connu qu'un ralentissement marginal en 2009. Bien que ces chiffres témoignent d'une hausse significative, il ne faut pas oublier que les entreprises déclarantes continuent de ne représenter qu'une faible part des compagnies du monde entier, avec près de 82 000 multinationales et des petites et moyennes entreprises bien plus nombreuses.

Depuis 2005, sur la base de la directive relative à la modernisation des comptes (voir la section 4.3 pour plus d'informations), les entreprises doivent analyser les indicateurs clés de performance non financiers pertinents portant sur certaines de leurs activités, y compris les informations liées à l'environnement et à leur personnel. Tous les pays ont appliqué les exigences européennes et certains ont même développé des exigences obligatoires supplémentaires en matière de divulgation d'informations ESG. La France a été pionnière en la matière avec sa loi de 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui exigeait des entreprises cotées qu'elles incluent des informations ESG à leurs rapports financiers. Au Danemark, les 1 100 plus grandes entreprises ainsi que les compagnies publiques, les investisseurs institutionnels, les fonds communs de placement et les établissements financiers cotés doivent présenter des informations sur leurs politiques de RSE dans leur rapport financier annuel, sur la base de la règle «se conformer ou s'expliquer» (*comply or explain*). En Suède, toutes les entreprises publiques sont tenues de publier un rapport de durabilité. De la même façon, les conseils d'administration des entreprises néerlandaises cotées et des principales compagnies publiques doivent rendre compte à leur conseil de surveillance et à leurs actionnaires sur les questions de RSE pertinentes pour leurs activités. D'autres pays ont développé des normes ou des orientations volontaires destinées à soutenir les entreprises et autres organisations. Celles-ci les guident dans l'intégration de la dimension sociale et environnementale à leurs déclarations financières ou encouragent les classements ou récompenses attribuées en cas de déclaration durable.

Une tendance générale vers une multiplication des initiatives gouvernementales en matière de notification se fait jour. Celle-ci a également été observée par une récente étude publiée par KPMG, l'initiative mondiale sur les rapports de performance, le Programme des Nations unies pour l'environnement et l'école de commerce de l'université de Stellenbosch. Selon cette étude, les normes, les codes et les orientations ainsi que la législation en matière de notification ont progressé, et le nombre toujours croissant d'entreprises et d'organisations déclarantes va main dans la main avec une réglementation accrue et des orientations plus nombreuses en matière de déclaration ESG, publiées soit par des organisations internationales, soit par la GRI, soit par des États membres individuels. Depuis le dernier compendium, la plupart des États membres ont appliqué de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations ESG ou fourni à leurs entreprises des lignes directrices ou des incitations à présenter ce genre de rapport.

4.3. Politiques publiques de la Commission européenne

Pour la déclaration d'informations non financières, l'UE a instauré plusieurs instruments obligatoires s'appliquant à tous les États membres, tels que la directive relative à la modernisation des comptes, le registre européen des rejets

([7]) Le site Corporate Register fait la distinction entre plusieurs catégories de déclarations ESG: environnement général; environnement, santé et sécurité; environnement et société; environnement, santé, sécurité et communautés; responsabilité sociale des entreprises; durabilité; intégration; société et communautés; autres. Le présent document les regroupe toutes sous le terme de «déclaration ESG».

et des transferts de polluants (E-PRTR), le système européen d'échange des quotas d'émission et la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution. Outre ces instruments obligatoires, le système de management environnemental et d'audit européen (EMAS) contient des obligations de déclaration sur les questions environnementales pour les entreprises ayant adhéré à l'EMAS.

La directive européenne 2003/51/CE relative à la modernisation des comptes a amendé les directives comptables et dispose que, à partir de l'année de déclaration 2005, les entreprises européennes «doivent dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution de leurs affaires, leurs résultats ou leur situation procéder à une analyse comportant des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à leur activité spécifique, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel». Les États membres peuvent choisir d'exempter les PME de ces obligations de déclaration non financières dans leur rapport annuel. Parmi les amendements apportés aux directives comptables (directive 2006/46/CE) figure une nouvelle obligation pour les sociétés cotées d'inclure une déclaration de gouvernance d'entreprise dans leur rapport annuel. Tous les États membres avaient transposé la directive de modernisation comptable en novembre 2009 et la plupart, la directive 2006/46/CE (littéralement) dans leur législation nationale. La directive de modernisation comptable ne précise pas elle-même les exigences à respecter quant au type d'indicateurs à faire figurer dans le rapport annuel. Toutefois, les gouvernements européens ont d'eux-mêmes pris l'initiative de fournir à leurs entreprises des lignes directrices plus précises sur cette question. Ces initiatives ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans les sections suivantes.

Le règlement (CE) no 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants est entré en vigueur en février 2006. Le règlement E-PRTR exige des opérateurs qu'ils fassent rapport de leurs émissions et des substances spécifiques qu'ils manipulent. L'E-PRTR est un registre européen contenant les rejets industriels et non industriels émis dans l'atmosphère, l'eau et les sols, ainsi que les transferts hors site d'eaux résiduaires et de déchets. Il inclut des informations provenant de sources spécifiques et diffuses. Les données d'établissement sont publiques et communiquées avec le consentement des entreprises concernées.

Le système européen de management environnemental et d'audit, instauré en 1995, a été revu en 2009, conformément au règlement (CE) no 1221/2009. L'EMAS est un outil de gestion destiné aux entreprises et à d'autres organisations qui exige qu'elles évaluent, fassent rapport et améliorent leur performance environnementale. L'un des objectifs de l'exercice de révision, finalisé en janvier 2010, était de renforcer les règles de déclaration grâce à des indicateurs clés de performance. Afin de rendre les déclarations environnementales devant être publiées plus pertinentes et comparables, les organisations doivent rendre compte de leur performance environnementale en s'appuyant sur des indicateurs de performance génériques et sectoriels, tels qu'ils sont définis dans l'EMAS.

Afin de continuer à faire progresser le débat sur la notification des informations ESG, la Commission européenne a accueilli plusieurs ateliers multilatéraux entre septembre 2009 et février 2010. Plusieurs groupes de parties prenantes (entreprises, investisseurs, société civile, consommateurs, médias, syndicats et autorités publiques) ont confronté leur vision des modalités de divulgation des informations ESG et mis en avant des propositions d'action européenne en la matière.

4.4. Politiques publiques dans les États membres de l'UE

4.4.1. Instruments juridiques

En matière d'instruments juridiques, il est important de noter que, ces dernières années, tous les États membres ont intégré les exigences de la directive sur la modernisation comptable et que la plupart ont transposé son article 46 dans leurs législations nationales. Une enquête menée par la Fédération des experts-comptables européens datant de 2008 a abouti aux conclusions qui suivent. Les 20 États membres ayant répondu ont tous littéralement transposé l'article 46 de la directive sur la modernisation comptable dans leur législation nationale ([8]). Dix-sept pays ont exercé leur droit d'exempter les petites entités de l'obligation de divulgation des informations relatives à leur performance non financière; seuls l'Espagne, la Lituanie et le Portugal ont choisi l'option inverse. Les Pays-Bas et la France offrent des orientations supplémentaires pour l'application de la directive sur la modernisation des comptes.

Parmi les exemples d'application de la directive sur la modernisation des comptes, citons la loi britannique sur les entreprises de 2006, qui impose à toutes les sociétés britanniques — à l'exception des plus petites — de présenter dans leur rapport annuel des informations sur leurs stratégies, leur performance et les risques auxquels elles sont exposées (exercice dit «du profil de l'entreprise» — *Business Review*). Les entreprises cotées en Bourse (telles qu'elles sont définies à l'article 385 de la loi britannique sur les sociétés) doivent en outre divulguer dans leur rapport annuel, dans la mesure où la compréhension de leurs activités l'exige, des informations sur l'environnement, le lieu de travail ainsi que les questions sociales et communautaires et des informations sur la nature et l'efficacité de leurs politiques internes en la matière.

([8]) Certains pays n'ont pas répondu à la question portant sur l'application de l'article 46: c'est le cas de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, du Luxembourg, de Malte et de la Slovaquie.

Outre la mise en œuvre de la directive sur la modernisation des comptes, plusieurs pays européens ont adopté des lois et des règles allant au-delà de ses exigences (voir le graphique 4.1). La plupart ont opté pour une approche «se conformer ou s'expliquer» plutôt que d'autoriser les entreprises à ne faire aucune déclaration. En effet, la réglementation européenne prévoit que la présentation d'informations ESG est limitée aux cas nécessaires.

Graphique 4.1 — Aperçu des cadres publics d'information

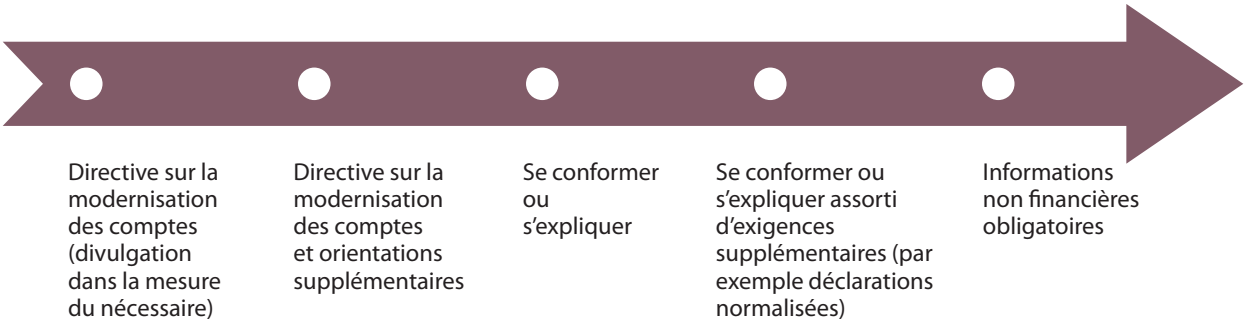

Aux Pays-Bas, les rapports sur les questions de RSE, présentés par les conseils d'administration des sociétés cotées, sont devenus obligatoires en 2008 sur la base de l'approche «se conformer ou s'expliquer» applicable à toutes les entreprises cotées en Bourse et immatriculées aux Pays-Bas et dont le bilan dépasse les 500 millions d'euros. Ces dispositions ont été intégrées en 2008 au code néerlandais de gouvernance d'entreprise, qui est légalement ancré dans le code civil néerlandais depuis 2003. Celui-ci exige des entreprises qu'elles expliquent comment elles appliquent les meilleures pratiques internationales au niveau de leurs conseils d'administration et de surveillance. Le respect des dispositions de ce code est encore encouragé par un comité de suivi de la responsabilité d'entreprise, dont les membres sont nommés en toute indépendance et qui publie régulièrement des rapports de conformité en anglais. Depuis 2009, le Danemark a rendu la notification obligatoire pour ses 1 100 plus grandes entreprises ainsi que pour les compagnies publiques. Les entreprises doivent présenter des informations sur leurs politiques de RSE ou leurs investissements durables et responsables, ainsi que sur la façon dont ces politiques sont mises en œuvre et leurs résultats, sans oublier les attentes en matière de gestion future. Le Danemark a choisi de ne pas développer ses propres normes, mais de faire référence et d'encourager l'utilisation des cadres de suivi internationaux, comme le Pacte mondial des Nations unies et sa communication sur le progrès ou encore l'initiative GRI et les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La RSE et l'ISR restent des approches volontaires; toutefois, les entreprises ne disposant d'aucune politique en matière de responsabilité sociale sont obligées de présenter des informations à ce sujet. Aucun format spécifique n'est prescrit pour la fourniture de ces informations (elles peuvent figurer dans le rapport annuel, en addendum, sur le site internet, etc.), mais les états financiers annuels doivent indiquer clairement où ces informations sont disponibles. Au Danemark, la législation a été un élément déclencheur important pour encourager les rapports de RSE. Selon une étude récente sur son impact, 91 % des entreprises analysées ont déclaré qu'elles travaillent sur la RSE, et 43 % des sociétés présentant des informations de RSE ne le faisaient pas auparavant dans leur rapport annuel.

En France, l'article 53 de la loi «Grenelle 1» du 3 août 2009 prévoit d'étendre la portée de la loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) aux grandes entreprises, classées selon différents critères (effectifs, chiffre d'affaires annuel et existence de filiales, ainsi que présentation de leur contribution au développement durable). Elle étend l'obligation d'information aux entreprises publiques dont l'État est actionnaire majoritaire, exige l'aide du gouvernement pour l'harmonisation des indicateurs sectoriels au niveau de l'UE et propose l'introduction à ce même niveau du principe de reconnaissance de la responsabilité des sociétés mères à l'égard de leurs filiales en cas d'atteinte grave à l'environnement causé par l'entreprise. Enfin, la loi annonce que la France proposera un cadre de travail au niveau de l'UE pour l'établissement d'indicateurs sociaux et environnementaux permettant la comparaison entre entreprises.

L'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 (dite «Grenelle 2») invite à un réexamen du décret d'application de la loi NRE à la lumière des changements intervenus en Europe et sur la scène internationale.

Encadré 4.1

Exemple: la déclaration GRI des entreprises publiques suédoises

Depuis janvier 2008, les entreprises publiques suédoises sont tenues de publier un rapport de durabilité, conformément aux lignes directrices GRI. La qualité de ce document doit être garantie par des vérifications indépendantes.

Les rapports des entreprises publiques ne dépendent pas de leur taille ou de leur secteur d'activité et s'appuient sur le principe «se conformer ou s'expliquer». Le rapport financier doit expliquer comment les lignes directrices GRI ont été appliquées et, le cas échéant, justifier les écarts par rapport à cette règle.

Le nombre de rapports ESG émanant d'entreprises publiques a considérablement augmenté. Actuellement, 94 % des entreprises ont publié des rapports GRI. La Suède est désormais le deuxième pays européen en nombre de rapports GRI.

Les effets réels de l'obligation d'information imposée par le gouvernement aux entreprises publiques sur leurs efforts en faveur de la durabilité au bout de deux ans de mise en pratique ont été étudiés par l'université d'Uppsala (à la demande du ministère suédois des entreprises). Les résultats de cette analyse montrent que l'introduction de nouvelles lignes directrices a diversement affecté les entreprises. Celles qui ne disposaient d'aucune expérience préalable en matière de déclaration de durabilité ont connu une transformation plus profonde que celles qui avaient déjà présenté des rapports de durabilité. L'étude a également révélé que les obligations de notification ont entraîné un engagement et une sensibilisation accrus ainsi que des activités et des processus plus structurés. Les problématiques de durabilité ont gagné en importance, les directions et les conseils d'administration leur accordant une priorité plus élevée.

La Suède, l'Espagne et le Portugal ont choisi d'adopter des lois supplémentaires pour leurs entreprises publiques. La Suède, en particulier, où la notification est obligatoire depuis janvier 2008, a considérablement augmenté les obligations de rapport de ses 55 entreprises publiques.

Conformément à la loi espagnole sur l'économie durable, adoptée par le gouvernement en mars 2010, les entreprises publiques sont soumises à une obligation de notification. En novembre 2010, le Parlement n'avait pas encore approuvé le projet de loi. Celui-ci prévoit également d'autres obligations de divulgation, comme celle relative à la rémunération des dirigeants d'entreprise. Les sociétés publiques devront publier des rapports de durabilité sur la base des normes communément admises dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la loi. Au Portugal, le Conseil des ministres a adopté une résolution sur les principes de bonne gouvernance d'entreprise des sociétés publiques et rendu le ministre des finances responsable de l'évaluation annuelle de leur mise en œuvre.

Les rapports obligatoires dans certains domaines sont d'autres exemples d'initiatives légales pertinentes lancées ces dernières années. Parmi celles-ci, citons la loi irlandaise relative aux institutions de crédit (Irish Credit Institutions Act) de 2008 selon laquelle les entreprises du secteur financier doivent publier un rapport RSE de leurs activités auprès de la Fédération des banques irlandaises (Irish Banking Federation) ou encore le décret publié par le ministère portugais des transports et de la communication en 2006 qui oblige les compagnies placées sous sa tutelle à publier un rapport de durabilité. À Chypre, le code de gouvernance d'entreprise de 2002 impose aux sociétés cotées de faire rapport de leurs efforts de gouvernance. Depuis 2007, les entreprises cotées sur le marché alternatif ([9]) et pour lesquelles la mise en œuvre du code était facultative doivent faire rapport sur la base du principe «se conformer ou s'expliquer».

Certains domaines thématiques spécifiques connaissent une évolution, comme au Royaume-Uni. La loi britannique sur les changements climatiques, adoptée en 2008, oblige le gouvernement à publier des lignes directrices en matière de déclaration des entreprises leur expliquant comment elles doivent mesurer et déclarer leurs émissions. La loi exige également du gouvernement qu'il se penche sur la contribution des déclarations sur les émissions de gaz à effet de serre à la poursuite des objectifs britanniques en matière de changement climatique, tout en présentant un rapport au Parlement avant le 1er décembre 2010. Le gouvernement doit également introduire des obligations de notification pour les entreprises d'ici à avril 2012 ou expliquer au Parlement britannique pourquoi il ne l'a pas fait. En outre, un régime d'engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone (Carbon Reduction Commitment Energy Efficiency Scheme — CRC), imposant aux entreprises de mesurer l'ensemble de leurs émissions liées à leur consommation énergétique et d'en faire rapport à l'Agence pour l'environnement, est en cours de mise en œuvre. Les entités auxquelles le CRC s'applique devront présenter un rapport d'empreinte (*Footprint Report*) reprenant leur consommation totale d'énergie et leurs émissions pendant l'année examinée (avril 2010-mars 2011). Une déclaration annuelle est également exigée (pour plus d'informations, voir le chapitre 5).

([9]) Un «marché alternatif» est un marché moins réglementé qui permet aux plus petites entreprises d'y émettre des actions dans le cadre d'un système réglementaire plus souple.

4.4.2. Instruments économiques et financiers

Rares sont les pays à faire appel à des instruments financiers ou économiques pour promouvoir les rapports de RSE.

L'un d'entre eux est l'Espagne qui, dans le cadre de sa loi sur une économie durable (devant encore être adoptée par le Parlement), a imaginé des mesures incitant les entreprises à mettre sur pied ou à développer des politiques de RSE et des obligations de notification. Son article 37 dispose que le gouvernement doit fournir aux entreprises, et en particulier aux PME, des orientations et des indicateurs les aidant dans l'autoévaluation de leur responsabilité sociale, ainsi que des modèles ou des références de rapport conformes aux cadres d'information internationaux. La définition des indicateurs et des méthodologies sera élaborée en coopération avec le Conseil d'État sur la responsabilité sociale des entreprises. Les sociétés qui atteignent le seuil minimal défini peuvent volontairement demander à être reconnues en tant qu'entreprises socialement responsables.

La République tchèque a créé un prix de la RSE et de la gestion de la qualité. Pour se qualifier pour l'attribution du prix national de la qualité, une entreprise doit avoir publié un rapport de RSE qui devra avoir été soumis au gouvernement. Ce document doit avoir été rédigé selon un modèle spécifique librement disponible au téléchargement. Les rapports reçus sont analysés par des évaluateurs indépendants qui doivent arriver à un consensus sur le meilleur d'entre eux, qui sera ensuite publié.

Le ministère allemand du travail et des affaires sociales, en association avec le Conseil allemand du développement durable, participe à un projet visant à classer les rapports de durabilité des 100 plus grandes entreprises industrielles et de services et des 50 principales compagnies financières et commerciales du pays. Depuis 2009, un classement des meilleurs rapports de durabilité de PME est publié. Les objectifs de ce classement sont de rendre comparables les modalités d'information sur la durabilité des entreprises allemandes, d'encourager une concurrence constructive entre elles et de promouvoir le dialogue entre différents groupes de parties prenantes. Le classement est élaboré par des organismes indépendants de recherche.

Parmi les autres instruments existants se trouvent ceux qui permettent aux gouvernements en tant qu'acheteurs d'encourager la durabilité par le biais d'une politique pérenne des marchés publics plutôt que par des activités de régulation. Citons, à titre d'exemple, les Pays-Bas qui, depuis 2010, ont fait de la divulgation des informations ESG une exigence pour leurs fournisseurs.

4.4.3. Instruments d'information

Étant donné que la directive sur la modernisation des comptes ne fournit pas d'orientations spécifiques sur la déclaration d'informations non financières, plusieurs pays européens ont choisi de publier des lignes directrices pour aider leurs entreprises à respecter les exigences réglementaires. Au Royaume-Uni, le Conseil des normes comptables (Accounting Standards Board) a publié une déclaration en la matière qui fournit un guide des meilleures pratiques sur la préparation d'un examen des résultats et de la situation financière (Operating and Financial Review). La déclaration propose des orientations non contraignantes qui peuvent aider les entreprises à remplir les exigences réglementaires liées à leur profil.

L'Italie a publié un rapport des directeurs sur les états financiers en 2009. Ce document émane de l'Association italienne de comptabilité et peut être considéré comme une orientation pour la mise en œuvre de la directive sur la modernisation des comptes. Le rapport détaille les éléments devant figurer dans le rapport annuel afin de respecter le décret législatif de transposition de la directive sur la modernisation des comptes dans la législation italienne.

De plus, le département de la fonction publique, placé sous l'égide du cabinet du Premier ministre italien, a publié en 2006 des lignes directrices sur les rapports de performance sociale à l'intention de l'administration publique. Enfin, l'Agence nationale italienne du secteur des organisations à but non lucratif a présenté en 2009 des orientations pour la publication d'informations visant ces dernières et faisant spécifiquement référence aux lignes directrices de la GRI.

Le Conseil des normes comptables néerlandais a publié des lignes directrices pour l'intégration des activités sociales et environnementales aux déclarations financières. Les orientations existantes en matière de rapports annuels ont été revues, et de nouveaux conseils sur les rapports sociaux séparés ont été formulés. Les lignes directrices ont été mises à jour à la fin de 2009 et couvrent différents sujets spécifiques comme les informations relatives aux pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement ou d'assurance.

Au nom du gouvernement, l'Observatoire français sur la RSE a développé une plate-forme internet pour les rapports de RSE. Cet outil est né de la réflexion menée par un comité multilatéral au sein du Grenelle de l'environnement. Il couvre les principales initiatives en la matière et sert de cadre à la RSE. Le contenu du site sera constamment vérifié et mis à jour par un comité d'experts composé de différentes parties prenantes ayant un intérêt dans les rapports de RSE en France.

L'organisation d'événements, de conférences et de séminaires est une autre des approches fréquemment utilisées pour promouvoir les rapports de RSE et renforcer les capacités des entreprises tout en les informant. Ainsi, le ministère polonais de l'économie, en association avec CSRinfo, organise des conférences sur la RSE. Celle de 2009 consacrée aux pratiques concrètes de rapport s'adressait essentiellement aux moyennes et grandes entreprises et a analysé les tendances, la dimension pratique des rapports et les questions générales de vérification et de communication sur la RSE.

4.4.4. Instruments de partenariat

Afin d'améliorer la teneur des informations ESG présentées, les instances gouvernementales de différents États membres participent à des initiatives multilatérales ou s'engagent dans des partenariats avec d'autres parties prenantes dans le but d'améliorer les conditions de divulgation des informations ESG au sein des entreprises.

D'autres instruments de partenariat sont abordés dans la section 4.4.5, qui traite des instruments hybrides associant cette dimension avec d'autres instruments soit d'information, soit économiques.

4.4.5. Instruments hybrides

Outre les instruments mentionnés ci-dessus qui peuvent chacun être clairement associés à l'une des quatre catégories citées, plusieurs d'entre eux associent différentes fonctions.

Certains instruments combinent les dimensions de l'information et du partenariat. Dans la plupart des cas, ces instruments fournissent des orientations aux entreprises sur la façon d'améliorer leurs déclarations de RSE. Ils sont alors appliqués conjointement par le gouvernement et d'autres organisations.

Ainsi, l'Agence danoise pour le commerce et les entreprises encourage l'utilisation d'un ensemble d'outils pour améliorer les rapports de RSE des entreprises danoises. Ces instruments vont du compas RSE qui encadre les questions de RSE relatives à la chaîne d'approvisionnement, à des orientations à l'intention des PME sur la façon d'appliquer les 10 principes du Pacte mondial. La plupart de ces outils font appel à l'internet et sont mis en œuvre en partenariat avec d'autres acteurs. Ils aident les entreprises à gérer les informations spécifiques liées à différents sujets de RSE et fournissent des orientations concrètes en termes de mise en œuvre.

L'Institut de crédit officiel espagnol s'est associé à une caisse d'épargne régionale (Caja Navarra) pour promouvoir la publication de rapports dans les PME. Un simple outil électronique permettant de produire un rapport de RSE standardisé est proposé aux clients de la Caja Navarra. À la suite de cette initiative, plus de 1 100 PME ont rédigé leur premier rapport RSE en 2009.

L'initiative récemment mise à jour du «Transparency Benchmark» aux Pays-Bas est un exemple d'instrument hybride associant les dimensions économiques et d'information. Depuis 2004, elle est constamment développée et actualisée par le ministère néerlandais des affaires économiques, en consultation avec les parties prenantes dont les investisseurs et les entreprises, afin de refléter les meilleures pratiques internationales tout en abaissant les coûts d'information tant pour les entreprises que pour les lecteurs des rapports RSE. Pour y parvenir, le ministère assume le coût du développement de ce jalon et de la participation de 100 entreprises à ce jour. En 2010, l'exercice sera étendu à 500 compagnies, dont plusieurs sociétés publiques, à la demande du ministère des finances.

En Finlande, le ministère du travail et de l'économie, le ministère de l'environnement et plusieurs organisations d'entreprises ont organisé des concours annuels sur les rapports ESG. Depuis 2008, ceux-ci ont vu leur portée élargie pour inclure désormais la RSE plutôt que de simples déclarations environnementales.

4.5. Conclusions et prochaines initiatives

4.5.1. Conclusions générales

D'une manière générale, les pays optent pour un bouquet de mesures volontaires et obligatoires afin d'améliorer les conditions de notification des informations ESG. Même si tous les États membres ont transposé la directive sur la modernisation des comptes de l'UE, ils l'ont fait de différentes manières.

La directive sur la modernisation des comptes garantit un niveau minimal de notification, mais elle s'accompagne, dans de nombreux cas, de dispositions législatives supplémentaires, d'orientations ou d'autres instruments qui viennent soutenir son application et accroître l'impact des informations ESG.

Nous constatons une tendance au développement de règles intégrant les cadres d'information internationaux, comme la GRI ou la communication sur le progrès du Pacte mondial des Nations unies, ou exigeant l'intégration des parties prenantes pertinentes afin de refléter les évolutions et de faciliter l'amélioration constante des règles.

4.5.2. Prochaines initiatives

Les ateliers ESG sur la notification, organisés entre novembre 2009 et février 2010, ont servi de base pour

la discussion autour de pistes en vue de la promotion de conditions de notification des informations ESG améliorées et généralisées au niveau européen. Cinq scénarios différents prenant en compte les actions réglementaires et non réglementaires ont été abordés. Ils couvrent toutes les possibilités, allant du statu quo (maintenir inchangées les exigences de la directive sur la modernisation des comptes et encourager l'échange et le dialogue) à l'adoption de règles obligatoires durcies et à l'amendement de la directive dans l'esprit de l'approche «se conformer ou s'expliquer».

La DG Environnement a mené une étude sur les méthodes d'établissement de rapports et les initiatives sur les gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'une première étape vers le développement potentiel d'orientations techniques en matière de déclaration des émissions de GES par les entreprises, qui pourraient ensuite être élargies pour couvrir d'autres aspects environnementaux. L'objectif final serait de développer une méthode de notification des informations environnementales.

Plusieurs initiatives sont prochainement prévues; elles doivent encore être planifiées ou approuvées par les gouvernements des États membres. Le Conseil d'État espagnol sur la responsabilité sociale des entreprises a mis sur pied un «groupe de travail sur la transparence, la communication de l'information et les normes», dans le cadre de ses rapports de durabilité. Il présentera une étude sur le besoin éventuel de réglementer les informations devant être publiées dans les rapports de triple approche (*triple bottom-line*) des entreprises. Le point de contact national italien, l'Association des banquiers italiens et l'Association nationale des entreprises italiennes coopèrent depuis le début de l'année 2010 afin de définir un ensemble de normes pour la déclaration d'informations non financières qui pourraient être utilisées pour l'évaluation de la cote de crédit des sociétés par les banques italiennes. Selon la stratégie allemande sur la RSE, lancée en octobre 2010, le ministère fédéral du travail et des affaires sociales ainsi que le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire publieront des rapports de RSE en s'appuyant respectivement sur la GRI et la déclaration EMAS. Ces rapports seront publiés au cours de la première année suivant le lancement de la stratégie.

En Belgique, le gouvernement fédéral a décidé de mener à bien un projet pilote sur l'application de la norme ISO 26000 aux agences gouvernementales. Cette initiative sera liée au rapport de durabilité, rédigé selon les orientations de la GRI, et pilotée avec le service public fédéral de programmation «Développement durable».

D'autres États membres ont décidé de jouer un rôle plus actif dans la divulgation des informations ESG. Ainsi, la Bulgarie a identifié le besoin de réglementer l'obligation de rédaction de rapports sociaux dans son plan d'action national. En Pologne, la RSE progressera dans le cadre d'un groupe de travail interministériel (voir la section 2.2.2). De longues discussions ont eu lieu en Pologne sur l'avenir de la communication d'informations. Le groupe de travail a présenté au gouvernement polonais des recommandations pour une plus grande transparence et fiabilité de ces données qui seront à la base des futures activités de développement de mesures politiques pour la divulgation des informations ESG.

5. Le potentiel de la RSE dans la lutte contre le changement climatique

5.1. Définition

Ce chapitre met en lumière les initiatives politiques de l'Union européenne et de ses États membres visant à libérer et à accroître le potentiel de la responsabilité sociale des entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Alors que les gouvernements, les organisations de la société civile et les médias sont progressivement devenus les champions de la responsabilité des entreprises, les obligeant à rendre des comptes sur l'impact de leurs activités commerciales sur le climat, chacun s'accorde à affirmer que les entreprises jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique.

La contribution des entreprises à la lutte contre le changement climatique, dans des secteurs comme la production d'électricité, l'industrie et la production, le transport, la distribution ou le bâtiment, se concentre sur l'innovation et les investissements dans des technologies, des produits, des services ou des processus de production propres tels que ceux liés à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables ou la mobilité durable.

5.2. Vers une économie sobre en carbone: le développement de la RSE et sa contribution à la lutte contre le changement climatique en Europe

Selon des analyses économiques récentes, comme le rapport Stern, ainsi que des analyses scientifiques, comme le quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, une action précoce contre le changement climatique est indispensable. C'est dans ce contexte que les secteurs public et privé de l'UE reconnaissent de plus en plus que s'attaquer au changement climatique n'est pas seulement une obligation, mais aussi l'occasion de générer de nouvelles opportunités commerciales et d'emploi.

Dans sa stratégie Europe 2020, la Commission européenne considère comme prioritaire la croissance durable basée sur une économie plus efficace dans son utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive. Pour les États membres, la transition vers une économie sobre en carbone représente une occasion à saisir pour renforcer la compétitivité de leurs entreprises et créer des emplois «verts» dans les secteurs industriels liés à la protection climatique, entre autres. Une approche similaire s'impose dans le monde de l'entreprise. Un nombre toujours croissant de sociétés reconnaissent que la lutte contre le changement climatique générera un avantage compétitif pour celles qui pourront prospérer dans une économie sobre en carbone et prônant une utilisation rationnelle des ressources. Il est particulièrement évident, dans le contexte de la protection du climat, que les administrateurs, les fonctionnaires, les universitaires et les consultants accordent la plus haute importance à faire valoir les avantages liés à la promotion de pratiques d'entreprise durables. Il n'est donc pas surprenant de voir que, selon une étude de 2008 du cabinet de conseil en gestion McKinsey, la plupart des dirigeants considèrent que le changement climatique importe pour leur société.

5.3. Politiques publiques de la Commission européenne

Étant donné que la RSE et le changement climatique sont de vastes sujets, il est nécessaire de disposer d'outils pour définir la façon dont les entreprises peuvent contribuer à la lutte contre ce phénomène. Les systèmes de management environnemental (SME) sont un outil systématique pour le traitement et la gestion des impacts sur l'environnement, sur le court et le moyen terme, des processus de production des entreprises. Le système de management environnemental et d'audit aide les entreprises, ainsi que d'autres organisations, à améliorer leur performance environnementale en intégrant, par exemple, la dimension environnementale à leurs activités quotidiennes, en fixant des objectifs environnementaux périodiques (par exemple réduire les émissions de gaz à effet de serre ou les déchets) et en contrôlant leur performance, créant ainsi un cycle d'amélioration constante. L'EMAS peut être considéré comme un outil global volontaire facilitant la mise en œuvre des principes environnementaux de la RSE. La Commission a lancé une révision de l'EMAS dans le cadre de son plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable (SCP/SIP), présenté en 2008. Le dernier règlement (CE) no 1221/2009 (EMAS III) est entré en vigueur en janvier 2010. En novembre 2010, une grande conférence EMAS a eu lieu à Bruxelles juste après l'attribution annuelle des prix EMAS. Lors de la conférence, des spécialistes internationaux ont informé les participants des derniers développements de l'EMAS (par exemple application au niveau mondial du système, introduction d'indicateurs environnementaux clés) et exploré la façon dont le système soutient les organisations dans leurs efforts d'amélioration de leur performance environnementale et financière ([10]).

([10]) Tant le label écologique de l'UE que l'EMAS sont des instruments transversaux de politique environnementale. Ils servent à réduire les émissions de GES, mais aussi à diminuer d'autres impacts environnementaux liés, par exemple, à la consommation de matières premières.

Le SCP/SIP prévoit aussi la révision du label écologique de l'UE. Alors que l'EMAS cible les processus de production, le label écologique de l'UE vise les produits et les services. Il est le signe de l'excellence environnementale des produits et des services récompensés et contribue donc à leur développement. Le label sert également d'outil de communication pour les entreprises dans le but d'influer sur les décisions de consommation durable de leurs clients.

Depuis 2007, l'UE a mis en place plusieurs mesures législatives qui affectent le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Le paquet «énergie-climat» et la législation correspondante sont particulièrement pertinents quant à la contribution des entreprises à la protection du climat. Ce paquet, présenté en 2008 puis adopté en 2009, se concentre sur trois grands domaines: les réductions d'émissions, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'initiative la plus importante de ce paquet est l'engagement unilatéral de l'UE à réduire ses émissions de 20 % à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 1990. L'UE a également proposé de porter son objectif de réduction des émissions à 30 % en 2020, à condition que d'autres grands pays émetteurs s'engagent à assumer leur part d'un accord mondial sur l'environnement.

La pierre angulaire de la stratégie de l'UE pour la réduction des émissions est le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS), que le paquet «énergie-climat» a profondément remanié. Un plafond unique européen s'appliquera aux droits d'émission à partir de 2013 et diminuera tous les ans. Par conséquent, le nombre de quotas disponibles pour les entreprises baissera de 21 % en 2020 par rapport au niveau de 2005. Cette situation signifie que les entreprises devront peut-être acquérir des droits supplémentaires si elles dépassent leurs quotas d'émission. L'ETS a donc un impact direct sur les entreprises en fixant un prix pour leurs émissions de carbone.

De plus, l'efficacité énergétique, garantie par une consommation énergétique réduite et la suppression du gaspillage d'énergie, est l'un des principaux buts de l'UE. Même si le paquet «énergie-climat» contient l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % à l'horizon 2020, la question n'est pas directement traitée par le biais de mesures spécifiques. Afin de soutenir son paquet «énergie-climat» et son objectif d'efficacité énergétique, la Commission a proposé un paquet «efficacité énergétique» en 2008. Il contient un ensemble de propositions en faveur de l'efficacité énergétique conçues pour encourager les économies d'énergie dans plusieurs domaines clés et générer un nouvel élan dans la course à l'efficacité énergétique. Ainsi, en mai 2010, la directive sur l'étiquetage énergétique (2010/39/UE) a été revue de façon à s'appliquer aux produits de consommation ou liés à l'énergie et non plus uniquement aux appareils électroménagers. De plus, la directive introduit de nouvelles catégories d'efficacité. Elle a eu un impact significatif sur les entreprises puisque les nouvelles étiquettes sont obligatoires pour une série de produits sélectionnés et doivent être apposées par les entreprises sur les produits qu'elles commercialisent. Les consommateurs sont ainsi en mesure de choisir leurs équipements en fonction de leur efficacité énergétique, et les entreprises, à leur tour, sont encouragées à fabriquer des produits énergétiquement efficaces. Étant donné que les ménages représentent 25 % des besoins en énergie de l'UE, les sensibiliser à la question de l'efficacité énergétique des produits par le biais de l'étiquetage et affecter ainsi leurs préférences peut représenter une démarche importante pour encourager les entreprises à contribuer à une plus grande efficacité énergétique et, de ce fait, à la protection du climat.

Outre la réduction des émissions et la promotion de l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables sont le troisième pilier du paquet «énergie-climat». L'UE souligne l'importance des sources d'énergie renouvelables, comme l'éolien, le solaire ou les biocarburants, comme alternatives aux combustibles fossiles. La directive sur les sources d'énergie renouvelables (RED) (2009/28/CE) établit un objectif global pour l'UE de 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation totale à l'horizon 2020, chiffre qui se traduit par des objectifs nationaux contraignants pour les États membres. Un accent particulier est mis sur l'établissement de critères durables pour les biocarburants. Seuls ceux qui remplissent les exigences de l'UE en matière de durabilité peuvent être comptabilisés pour atteindre les objectifs fixés par la directive. L'un de ces principaux critères est le potentiel de réduction des émissions de GES; les biocarburants doivent être associés à une baisse d'au moins 35 % des GES par rapport aux combustibles fossiles, chiffre pouvant atteindre 60 % pour les biocarburants provenant de nouvelles plantes. Ces critères ont un impact direct sur les producteurs de biocarburants et leur approche de l'approvisionnement en matières premières ou sur les entreprises dont les fournitures ou la chaîne de valeur prévoient l'utilisation de biocarburants.

5.4. Politiques publiques dans les États membres de l'UE

5.4.1. Instruments juridiques

Des réglementations environnementales contribuant à la protection du climat ont été instaurées dans plusieurs États membres.

En 2009, la France a mis en œuvre une loi sur la protection de l'environnement, connue sous le nom de «Grenelle 1». Cette loi établit une politique publique générale en faveur du développement durable. Par son intermédiaire, le gouvernement a fixé plusieurs objectifs quantitatifs pertinents aux entreprises (par exemple sur la réduction des émissions de GES dans les transports ou sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables). La loi Grenelle 2, datant de 2010, précise la situation et met en œuvre les objectifs français

de développement durable fixés dans la loi Grenelle 1 de 2009. Elle oblige les entités privées de plus de 500 salariés en ville ou de plus de 250 employés dans les zones rurales à procéder à une évaluation de leurs émissions de GES. Ces évaluations devront être finalisées au 31 décembre 2012 et être ensuite actualisées tous les trois ans.

En 2007, le gouvernement allemand a lancé son «programme intégré pour l'énergie et le climat» qui prévoyait l'adoption de 14 lois et ordonnances relatives à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ainsi qu'à d'autres questions liées à la protection du climat. Cependant, fixer des objectifs juridiquement contraignants de réduction des émissions de GES au niveau international et à celui des États membres est difficile. Le Royaume-Uni est le premier pays au monde à avoir adopté de tels objectifs. Le gouvernement britannique souhaite faire la transition vers une économie sobre en carbone, tout en veillant à ce que le Royaume-Uni bénéficie des opportunités commerciales et d'emploi que cette transition pourrait générer.

Encadré 5.1

Exemple: la loi britannique sur le changement climatique

La loi britannique sur le changement climatique (Climate Change Act) de 2008 représente une nouvelle approche de la gestion et de la réaction au changement climatique. Elle fixe des objectifs juridiquement contraignants en matière de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 (baisse de 34 %) et à l'horizon 2050 (baisse d'au moins 80 %). La loi souhaite instaurer une plus grande confiance vis-à-vis des investissements dans les technologies à intensité faible ou nulle en carbone dans un large éventail de secteurs économiques, dont les transports, la production d'électricité, l'immobilier résidentiel et les services. Les dispositions clés de la loi prévoient l'instauration de budgets «carbone» pour l'ensemble des grands ministères britanniques afin de veiller au respect des objectifs de réduction des émissions. Ce système de budget «carbone», qui limite les émissions sur une période de cinq ans et établit trois budgets simultanés, a été lancé pour aider le Royaume-Uni à maintenir le cap de l'objectif 2050. Les trois premiers budgets «carbone», fixés en mai 2009, couvrent les périodes 2008-2012, 2013-2017 et 2018-2022. Le récent comité sur le changement climatique (Committee on Climate Change — CCC), instance composée d'experts indépendants, conseille le gouvernement sur la question des budgets «carbone» et identifie les économies d'énergie rentables pouvant être effectuées dans l'économie dans son ensemble. Le CCC présente un rapport annuel détaillant les progrès du Royaume-Uni sur les objectifs et les budgets fixés.

5.4.2. Instruments économiques et financiers

Les prix et les récompenses sont utilisés par les États membres à la fois pour encourager les entreprises à identifier les mesures qu'elles peuvent prendre pour lutter contre le changement climatique et pour honorer celles ayant déjà entrepris des actions ambitieuses dans le domaine de la protection du climat. Les mesures incitatives, utilisées par les États membres, visent essentiellement à encourager les innovations technologiques.

Afin de promouvoir des solutions pour la réduction des émissions de GES, le ministère polonais de l'économie décerne tous les ans le prix eCO2 Innovation lors du concours du «produit polonais de l'avenir». Cette récompense est attribuée au produit affichant le potentiel le plus élevé en matière de réduction des émissions de GES.

L'Allemagne a inauguré en 2009 son «prix de l'innovation pour le climat et l'environnement». Décerné conjointement par le ministère fédéral de l'environnement et la Fédération des industries allemandes, le prix récompense l'innovation technologique des entreprises dans les domaines du changement climatique et de la protection de l'environnement. Cinq catégories existent dont deux traitent explicitement du changement climatique et des produits et processus innovants visant à réduire les émissions de GES. Le prix consiste en une enveloppe de 125 000 euros.

Afin de promouvoir des modes durables de production et de consommation, le gouvernement chypriote continue d'attribuer des subventions d'aide à la mise en œuvre de l'EMAS. Leur objectif est d'améliorer la performance environnementale des organisations de tous les secteurs grâce à l'application de ce système. L'initiative couvre, entre autres, les coûts des services de conseil permettant l'instauration de l'EMAS et liés à la vérification et à la validation du système. Chypre continue également de soutenir financièrement la promotion du label écologique de l'UE.

Le soutien financier peut aussi prendre la forme de financements visant à promouvoir les innovations technologiques contribuant à la lutte contre le changement climatique.

L'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis sur pied un fonds d'aide industriel doté de 400 millions d'euros (et destiné à des projets courant sur quatre ans à partir de 2009). Les domaines techniques visés sont les nouvelles technologies énergétiques parmi lesquelles se trouvent les biocarburants de deuxième génération, la capture et le stockage de CO2, les énergies renouvelables, les véhicules à faibles émissions de GES, les bâtiments à faible consommation énergétique, les réseaux énergétiques intelligents, les convertisseurs d'énergie et le stockage d'énergie.

L'Italie (voir l'encadré 5.2) et l'Allemagne ont lancé des initiatives de financement qui se concentrent sur l'innovation, l'efficacité énergétique et la protection du climat.

Encadré 5.2

Exemple: les projets italiens pour l'innovation industrielle

L'Italie encourage l'innovation liée à la RSE dans le domaine du changement climatique en rendant plus attrayants pour les entreprises les investissements dans les nouvelles technologies, la recherche et les mesures de développement. En 2007, le gouvernement italien a lancé les «projets pour l'innovation industrielle» (IIP) dans le cadre de sa stratégie «Industrie 2015» («Industria 2015»). Les IIP visent à encourager le développement de produits et de services innovants dans les domaines stratégiques que sont, par exemple, l'efficacité énergétique ou la mobilité durable. Ces projets soutiennent l'objectif global d'«Industria 2015» qui est d'assurer le positionnement stratégique de l'industrie italienne dans l'économie internationale.

Les IIP traitent explicitement du changement climatique. L'initiative «L'efficacité énergétique en faveur de la compétitivité» finance des projets très innovants du secteur privé, y compris des prototypes de recherche expérimentale et industrielle de services et de produits ayant un impact pertinent sur les systèmes de production ou les infrastructures du pays. Trente-sept projets ont ainsi été sélectionnés et financés. Les investissements s'élèvent à 500 millions d'euros et ont été cofinancés par le gouvernement à hauteur de 200 millions d'euros et par les Fonds structurels à hauteur de 51 millions destinés aux régions de convergence. Les projets introduisent une dimension innovante dans les technologies et les services de domaines tels que la production d'énergie solaire et éolienne, la bioénergie et la production d'énergie grâce à la valorisation des déchets ou encore l'efficacité énergétique des processus de production.

Le projet «Mobilité durable», mené en partenariat avec plusieurs organismes de recherche, finance des initiatives du secteur privé visant à développer des systèmes et des véhicules destinés à un transport plus sûr et écocompatible. Les solutions couvrent à la fois des produits, comme les voitures «vertes», et des services innovants, comme les systèmes de transport intermodaux et les systèmes intégrés de circulation. Vingt-cinq projets ont été sélectionnés et financés, soit un investissement s'élevant à 450 millions d'euros, cofinancés par le gouvernement à hauteur de 180 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 24 millions d'euros des Fonds structurels destinés aux régions de convergence.

Le ministère allemand de l'économie et des technologies ainsi que le groupe bancaire KfW (KfW Bankengruppe) proposent des financements destinés à faciliter l'accès à des conseils et à des consultations sur l'efficacité énergétique. Ils offrent également des prêts bonifiés émanant du «Fonds spécial pour l'efficacité énergétique des PME» (2009).

Dans le cadre de l'initiative nationale sur le climat, lancée en 2008 dans le but d'associer intérêts écologiques et économiques, le ministère allemand de l'environnement fournit une aide financière aux «30 réseaux climatiques» en en assumant un tiers des coûts. Trente réseaux d'entreprises pour l'action en faveur du climat et de l'efficacité énergétique auront ainsi été subventionnés entre 2009 et 2013. L'objectif de ce projet est de réduire substantiellement la consommation d'énergie et les émissions de CO2 des entreprises participantes. Le système couvre environ 400 entreprises de taille moyenne, qui constituent des réseaux locaux d'apprentissage de 10 à 15 membres.

En 2010, le ministère allemand de la coopération économique et du développement a lancé le programme «develoPPP.de» qui soutient financièrement des entreprises allemandes ou européennes dans leurs efforts en faveur du développement durable par le biais de leurs activités dans les pays en développement. Plusieurs projets de ce programme incluent la protection du climat dans leurs objectifs.

5.4.3. Instruments d'information

Dans le contexte du changement climatique, les instruments d'information utilisés par les États membres, tels que les fiches de synthèse, les ateliers, les conférences ou les lignes directrices, cherchent à la fois à diffuser des informations sur la façon dont les entreprises peuvent contribuer à la protection du climat et à éduquer le public sur les étapes nécessaires à suivre pour y parvenir.

Depuis le dernier règlement sur l'EMAS, plusieurs États membres ont lancé des campagnes d'information et de promotion pour encourager à l'adoption du système.

Ainsi, en 2010, le ministère estonien de l'environnement a organisé plusieurs ateliers EMAS consacrés à l'amélioration des pratiques de management environnemental des autorités publiques. Des sessions de formation des fonctionnaires se sont déroulées sur l'ensemble du territoire. Elles ciblaient les autorités locales en tant que partenaires essentiels des économies locales en raison des responsabilités qu'elles assument dans la gestion des écoles, l'élimination des déchets ou l'entretien des routes.

La quatrième «table ronde EMAS» a eu lieu à Balatonszárszó, près du lac Balaton en Hongrie en juin 2010. Les nouvelles caractéristiques du système EMAS III, son harmonisation

avec les législations nationales et d'autres questions connexes ont été présentées et discutées. L'événement a été organisé par l'Agence de coordination du développement du lac Balaton, inscrite à l'EMAS, dans le cadre du projet CHAMP. La quasi-totalité des organisations issues du registre EMAS national y ont pris part, aux côtés de plusieurs entités candidates potentielles.

De plus, un atelier d'une journée s'est tenu à Budapest en Hongrie en mai 2010 sur les SME et la RSE. Cette manifestation, organisée par l'Inspection nationale hongroise de l'environnement, de la nature et de l'eau, en coopération avec l'Organisation européenne pour la qualité, a attiré de nombreux participants intéressés provenant d'entreprises, d'organismes de certification et de cabinets d'audit.

Les SME ne sont pas la seule approche à la disposition des entreprises souhaitant améliorer leur performance environnementale et contribuer activement à la protection du climat. Les produits, les services et les technologies innovants jouent aussi un rôle important pour que les compagnies puissent lutter contre le changement climatique. En 2007, le ministère finlandais de l'environnement a produit une série de fiches de synthèse sur les meilleures pratiques des entreprises en matière d'éco-innovation. Plusieurs de ces fiches traitent de la question du changement climatique en analysant, par exemple, un modèle d'entreprise visant une utilisation accrue de la bioénergie par les ménages. Les fiches présentent aux entreprises et à d'autres acteurs publics et privés des solutions ainsi que les facteurs clés de réussite pour relever les défis posés par le changement climatique et d'autres problématiques environnementales.

Selon le Centre commun de recherche de la Commission européenne, il existe une demande croissante d'information sur les empreintes carbone des organisations. Mesurer l'empreinte carbone d'un produit fournit aux consommateurs et à d'autres parties prenantes de vastes informations sur le cycle de vie des produits de l'entreprise. Plusieurs États membres, dont la Pologne, Chypre, les Pays-Bas, la France et le Danemark, ont lancé des initiatives dans ce sens.

En 2009, le ministère polonais de l'économie, en association avec l'organisation privée CSRinfo, a organisé le séminaire «L'empreinte carbone en pratique». Son but était de familiariser les entreprises à l'idée d'une gestion de leurs émissions.

Afin d'encourager les réductions d'émissions des entreprises, Chypre a lancé une initiative globale en 2009. L'objectif de la «Charte sur le changement climatique: une initiative en faveur de la réduction des émissions» est d'informer les compagnies chypriotes sur le changement climatique et de les encourager à participer aux efforts de réduction des émissions nationales de GES afin d'atteindre les objectifs de 2020. Les conseils prodigués par cette initiative incluent des mesures simples, pratiques et complètes visant à promouvoir la protection de l'environnement et la responsabilité globale des entreprises. Pour ce faire, un outil informatique a été développé, qui aide les entreprises à retracer tous leurs efforts d'économie d'énergie et à mesurer le volume de réduction d'émissions atteint. Il mesure la diminution de leur empreinte carbone (exprimée en tonnes de CO2). Au mois de décembre 2010, la «Charte sur le changement climatique: une initiative en faveur de la réduction des émissions» avait été signée par 56 compagnies chypriotes, dont les plus grandes entreprises de l'île. Un rapport sur les réductions d'émissions obtenues, contenant des données concernant les efforts individuels de réduction des entreprises ainsi que la somme de toutes les sociétés couvertes, sera présenté à la fin de chaque année afin de mesurer les résultats de l'initiative.

En coopération avec les producteurs et les détaillants, le ministère néerlandais de l'environnement a développé un indicateur énergétique montrant la quantité d'énergie qu'un appareil utilise — exprimée non en kilowattheures (kWh), mais en euros. Cette information facilite la tâche des consommateurs qui souhaitent vérifier si un prix initial d'achat plus élevé pour un équipement est finalement compensé assez rapidement grâce aux économies d'énergie découlant des technologies avancées utilisées. Afin de permettre aux consommateurs de comparer directement des produits, les informations relatives à leur consommation d'énergie figurent à côté de leur prix de vente. Le projet, lancé sur l'internet en 2010, est mis en œuvre sur une base volontaire. L'indicateur énergétique complète le label énergétique obligatoire actuel. Pour l'instant, les données figurant sur les étiquettes énergétiques n'étaient indiquées qu'en kWh. Certains équipements (comme les téléviseurs) sont déjà concernés par l'indicateur énergétique, alors que le label obligatoire n'est pas encore applicable.

L'Allemagne, à l'instar d'autres États membres de l'UE, s'est engagée, dans le cadre du protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de GES. En 2010, le ministère allemand de l'environnement a publié une brochure sur les «activités MOC/MDP des entreprises et des institutions allemandes». Le document fournit des informations sur les activités des entreprises liées à ces deux instruments de protection du climat: la mise en œuvre conjointe et le mécanisme pour un développement propre, tous deux établis par le protocole de Kyoto afin d'aider les pays signataires à atteindre leurs objectifs de réduction fixés par celui-ci ([11]). Le document peut être utilisé par d'autres entreprises cherchant des exemples d'approches de ces deux instruments.

([11]) La mise en œuvre conjointe (MOC — Joint Implementation) et le mécanisme pour un développement propre (MDP) sont des mécanismes d'investissement axés sur des projets. Avec la MOC, les pays industrialisés peuvent se voir créditer leurs réductions d'émissions lorsqu'ils investissent dans d'autres pays industrialisés. Avec le MDP, les pays industrialisés obtiennent des réductions d'émissions lorsqu'ils investissent dans des projets d'amélioration des infrastructures dans les économies émergentes et en développement.

Encadré 5.3

Exemples: Les outils internet d'empreinte carbone français et danois: le bilan carbone et le compas pour le climat

L'une des façons d'informer les entreprises et les consommateurs sur les émissions de GES des sociétés est de créer des outils en ligne facilement accessibles. Dans le cadre de la loi Grenelle 1 de 2009, l'ADEME a présenté en 2010 une nouvelle version de son logiciel de calcul de l'empreinte carbone, baptisé «Bilan carbone». «Bilan carbone» est un outil d'évaluation des émissions de GES, divisé en plusieurs étapes. Une fois les émissions de GES déterminées, un module mesure la vulnérabilité de l'entreprise aux fluctuations des prix de l'énergie ainsi que son exposition à la taxation des émissions de GES. L'outil peut être utilisé pour déclarer les émissions de GES de tous les types d'organisation, qu'il s'agisse d'entreprises industrielles ou tertiaires, d'administrations ou encore d'autorités locales. En 2009, 2 000 évaluations carbone ont été menées par des entreprises (85 % du total), des communautés (10 %) et des administrations (5 %). Une subvention couvrant entre 50 et 70 % du coût de l'évaluation peut être demandée par les PME.

À l'instar de la France, le gouvernement danois a lancé un outil internet baptisé «Compas pour le climat». Introduit en 2008, le compas offre des lignes directrices aux entreprises élaborant une stratégie pour le climat visant la réduction graduelle de leurs émissions de GES. Les entreprises peuvent calculer leur empreinte carbone en utilisant la «calculatrice» qui est l'un des éléments du compas. Celui-ci présente également des études de cas de diffusion d'informations qui montrent comment certaines entreprises ont réduit leur impact sur le climat et utilisé ces actions pour renforcer leur compétitivité. Le compas est développé en partenariat entre la Confédération des industries danoises et l'Agence danoise pour le commerce et les entreprises (DCCA), sous l'égide du ministère danois de l'économie et des entreprises. L'outil a été traduit en anglais, en suédois et en norvégien.

5.4.4. Instruments de partenariat

Les partenariats peuvent se révéler être des instruments précieux pour la protection du climat, car ils associent l'expertise et les ressources de différents acteurs. Ces initiatives découlent souvent d'une coopération institutionnalisée entre les secteurs public et privé. La France, la Pologne et le Portugal ont créé de nouvelles institutions conçues pour renforcer le potentiel de la RSE dans la lutte contre le changement climatique.

Encadré 5.4

Exemple: le comité stratégique français des éco-industries

Le gouvernement français a lancé en 2008 un partenariat dans le domaine des écotechnologies, dans le cadre du plan d'action Ecotech 2012, mis en œuvre conjointement par le ministère de l'industrie et celui de l'écologie. Ensemble, ils ont mis sur pied le comité stratégique des éco-industries, une instance de coopération à laquelle participent tant des acteurs publics que des entreprises privées. La mission du comité est de contribuer à structurer le domaine encore très hétérogène des écotechnologies (comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique) et d'élaborer une politique industrielle les favorisant.

En 2008, le ministère polonais de l'environnement a lancé son «partenariat pour le climat», une plate-forme de coopération regroupant entreprises, organisations non gouvernementales et gouvernements locaux. Son but est de favoriser les initiatives communes à différents niveaux (local, régional et national) destinées à sensibiliser la population à la question de la protection du climat.

Au Portugal, un forum des questions liées au changement climatique a été établi en 2009. Celui-ci s'appuie sur une approche multilatérale puisqu'il inclut les partenaires sociaux, les entreprises, les ONG, les universités et l'administration publique. L'objectif de ce forum est d'évaluer les instruments de politique publique dans le cadre du changement climatique.

5.4.5. Instruments hybrides

De nombreux États membres ont décidé de combiner plusieurs instruments politiques soit en lançant des stratégies et des plans d'action ciblant le changement climatique et la RSE, soit en créant des plates-formes institutionnalisées qui poursuivent différents objectifs.

Plusieurs États membres ont développé ou révisé des stratégies de développement durable qui couvrent la question du changement climatique. Parmi les pays ayant établi de telles stratégies ou développé les démarches existantes depuis 2007 se trouvent l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Suède. En général, ces stratégies sont, pour la plupart, des stratégies de suivi; elles résument les principaux points, défis, objectifs et solutions potentielles liés au changement climatique. Elles mettent en avant la nécessité de garantir la participation du secteur privé aux efforts de protection

du climat. Plusieurs stratégies établissent en outre un lien entre le changement climatique et l'efficacité énergétique.

Ainsi, la «stratégie nationale portugaise de développement durable» de 2007 fixe sept domaines d'action, dont une croissance durable, une compétitivité internationale et l'efficacité énergétique. En 2010, le gouvernement tchèque a instauré un cadre stratégique pour le développement durable incluant des indicateurs en matière d'économie et d'innovation, qui intègrent les dimensions de la RSE et du changement climatique.

En outre, plusieurs États membres ont établi ou revu des stratégies ou des plans d'action nationaux (PAN) sur le changement climatique. Parmi les pays ayant agi en ce sens depuis 2007 se trouvent l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, Malte et le Royaume-Uni. Les stratégies et les PAN sur le changement climatique peuvent être liés aux stratégies nationales de développement durable et encadrent les efforts de réduction des émissions de GES. Les stratégies et les PAN sur le changement climatique mentionnent en général les objectifs en matière d'émission ancrés dans le protocole de Kyoto.

La stratégie nationale finlandaise pour l'énergie et le climat, lancée par le gouvernement en 2008, établit les objectifs et les actions concrètes s'adressant à divers secteurs économiques et visant à atteindre les objectifs fixés par l'UE dans son paquet «énergie-climat». Le contrôle économique et les mécanismes d'orientation, comme l'ETS ou la fiscalité, ont été identifiés comme les principaux moyens d'atteindre une diminution substantielle des émissions en Finlande. Le document stratégique souligne également que la promotion des technologies propres et sans émission représente une contribution précieuse vers les objectifs de réduction des émissions. De plus, la stratégie encourage les entreprises à mettre en place des mesures d'adaptation au changement climatique en interne. Cette approche peut à son tour les inciter à encourager l'innovation en matière de technologies propres et à faibles émissions.

Le rapport final maltais consacré à la «stratégie nationale en faveur de mesures politiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre», rédigé par le ministère des ressources et des affaires rurales en 2009, identifie les mesures politiques et de réduction des émissions de GES. Le document, qui détaille, entre autres, le rôle de l'industrie dans la protection du climat, émet des recommandations sur des questions politiques comme la création d'un programme intégré sur l'énergie et le changement climatique impliquant plusieurs domaines politiques comme la production d'électricité ou les transports.

Encadré 5.5

Exemple: la responsabilité climatique des entreprises danoises

Le Danemark est à l'avant-garde des efforts de développement dans son «plan d'action pour la responsabilité sociale des entreprises». Ce plan vise à promouvoir la RSE et à aider les entreprises danoises à se préparer à être pionnières sur la scène internationale en la matière. Il contient un ensemble de 30 initiatives, se répartissant sur quatre domaines clés, dont l'un est la «responsabilité climatique des entreprises». Le gouvernement danois souhaite leur accorder un rôle actif pour relever les défis climatiques mondiaux en les incitant à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES tant en interne qu'au niveau de leurs sous-traitants, tout en contribuant au développement et à la diffusion de solutions climatiques mondiales. Le ministère danois de l'économie et des entreprises a présenté ce plan d'action en 2008.

De plus, en 2009, le gouvernement danois a lancé une stratégie ciblant les entreprises danoises et leur contribution potentielle à la protection du climat. Cette stratégie est composée de diverses initiatives, dont le «programme de développement et de démonstration des technologies énergétiques», le «fonds pour l'innovation des entreprises» destiné à préparer la commercialisation de solutions vertes, des outils destinés aux entreprises comme le compas pour le climat (voir l'encadré 5.3) ou des partenariats d'entreprises au sein de secteurs sélectionnés (par exemple le secteur maritime) dont le but est de faciliter et d'encourager la croissance verte et la réduction des émissions de GES.

La stratégie espagnole sur le changement climatique et les énergies propres, adoptée par le gouvernement en novembre 2007, fait partie intégrante de la stratégie espagnole pour le développement durable et prévoit plusieurs mesures en la matière liées au changement climatique et aux énergies propres. Certaines mesures particulières se concentrent sur la réduction des émissions de GES et sur la promotion des économies de ressources et d'énergie. Elles encouragent aussi une utilisation rationnelle et efficace des ressources et de l'énergie par les entreprises. L'un des secteurs industriels couverts est celui de la production d'électricité. Des indicateurs sont inclus dans le document et permettent de déterminer dans quelle mesure l'industrie a rempli ses obligations.

Quelques États membres dont l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie et la Lituanie ont mis sur pied des stratégies de RSE identifiant le changement climatique comme

un défi majeur à relever. Ainsi, la stratégie bulgare en faveur de la RSE, lancée en 2009 par le ministère du travail et de la politique sociale, vise à sensibiliser les acteurs pertinents à la nécessité d'instaurer une culture d'entreprise favorable à la RSE et contribuant à la protection du climat.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions détaillés dans la loi britannique sur le changement climatique (Climate Change Act), le département de l'énergie et du changement climatique (DECC — Department for Energy and Climate Change) coopère avec d'autres instances gouvernementales pour aider le Royaume-Uni à effectuer la transition vers une économie sobre en carbone. Le travail du DECC est soutenu par les stratégies figurant ci-après, qui visent à garantir que le Royaume-Uni bénéficiera des opportunités commerciales et d'emploi que cette transition générera:

- le *plan britannique de transition vers une société sobre en carbone (UK Low Carbon Transition Plan)* — ce vaste plan décrit comment le Royaume-Uni compte réduire de 34 % ses émissions à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 1990 et précise les principales étapes à suivre pour réduire les émissions de secteurs comme le bâtiment, les transports et la production d'électricité;

- la *stratégie britannique en faveur des énergies renouvelables (UK Renewable Energy Strategy)* — cette stratégie, élaborée en réaction à la directive sur les énergies renouvelables de l'UE, fixe les rôles des entreprises et d'autres parties prenantes dans la promotion des énergies renouvelables et les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif de 15 % de l'énergie totale obtenus à partir de sources renouvelables en 2020;

- la *stratégie britannique pour une industrie sobre en carbone (UK Low Carbon Industrial Strategy)* — cette stratégie présente les mesures que les entreprises et leurs employés peuvent prendre pour encourager une économie sobre en carbone;

- des *transports sobres en carbone: un avenir plus vert (Low Carbon Transport: A Greener Future)* — cette stratégie expose les mesures permettant de transformer le secteur des transports, par exemple en améliorant l'efficacité en carburant des nouveaux véhicules traditionnels.

Bien que le Royaume-Uni soit le seul État membre à s'être doté d'objectifs juridiquement contraignants de réduction de ses émissions de GES, plusieurs autres dont les Pays-Bas, l'Allemagne et le Portugal ont fixé des objectifs non contraignants afin de respecter leurs engagements dans le cadre du protocole de Kyoto.

Ainsi, le Portugal a lancé un programme national sur le changement climatique (PNAC) et un plan national d'attribution des permis d'émission (PNALE). Le PNAC fixe les mesures visant à réduire les émissions de GES, y compris pour la production d'électricité à partir de sources renouvelables. Le PNALE (pour la période 2008-2012) prévoit d'attribuer plusieurs permis à chaque industrie et entreprise intégrée à l'ETS. Ces permis peuvent être achetés ou vendus par les entreprises. En outre, le Portugal a adopté en 2010 son plan national d'action pour l'efficacité énergétique (PNAEE). Le PNAEE, qui fixe des objectifs en matière d'efficacité énergétique, inclut plusieurs programmes et mesures qui ciblent plus particulièrement l'industrie en tant que principal consommateur d'énergie.

5.5. Conclusions et prochaines initiatives

5.5.1. Conclusions générales

Les initiatives politiques de l'UE et de ses États membres utilisent toute la gamme d'instruments politiques existants, suivant la typologie appliquée par ce compendium. Les instruments économiques et financiers sont souvent utilisés, de même que les instruments d'information. Tous deux visent en général à aider les entreprises à identifier les «opportunités commerciales» en faveur de la protection du climat. Une approche prometteuse consiste à fournir des informations sur la performance RSE des entreprises grâce au lancement d'outils en ligne qui peuvent être utilisés à la fois par les sociétés et les consommateurs pour évaluer ou calculer l'empreinte carbone de leurs produits et services. Ces outils génèrent des données quantitatives sur la contribution des entreprises à la protection du climat.

Plusieurs initiatives politiques des États membres associent le changement climatique à deux priorités essentielles des entreprises: l'innovation et l'efficacité énergétique. La logique sous-jacente de ces initiatives est que les intérêts environnementaux et économiques vont de pair et représentent une situation «gagnant-gagnant» pour les secteurs public et privé.

L'association entre changement climatique et innovation se justifie par la nécessité d'utiliser la force d'innovation des entreprises pour lutter contre le changement climatique. Les initiatives s'appuient essentiellement sur des instruments économiques qui cherchent à inciter les entreprises à investir dans les technologies industrielles innovantes qui protègent le climat.

Plusieurs initiatives politiques des États membres associent également les défis de la protection du climat, une utilisation plus efficace des ressources et une efficacité énergétique accrue. Ces initiatives traduisent la conviction que les mesures prises par les entreprises pour protéger le climat sont financièrement rentables en raison des gains obtenus en matière d'efficacité énergétique. En effet, en abaissant leurs coûts énergétiques, les entreprises peuvent rentabiliser globalement leur production, renforçant ainsi leur compétitivité.

5.5.2. Prochaines initiatives

Dans le cadre de son plan d'action 2010 pour la RSE, le gouvernement allemand souhaite continuer à renforcer son programme «develoPPP.de» visant à encourager la coopération entre entreprises et agences de développement. De plus, le gouvernement prévoit de promouvoir les pratiques de RSE au sein des processus d'achat de matières premières des entreprises.

6. La RSE dans les petites et moyennes entreprises

6.1. Définition

Les petites et moyennes entreprises ([12]) sont la colonne vertébrale des économies des États membres. Il en existe environ 23 millions dans l'Union européenne, et elles représentent près de 75 millions d'emplois et 99 % du tissu entrepreneurial européen. Ensemble, les PME sont d'importants moteurs de la croissance économique, de la cohésion sociale et du développement rural et régional au sein de l'UE. De plus, elles ont un impact significatif sur l'environnement par le biais de leurs activités, produits et services. Par conséquent, pour atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques associés à la responsabilité sociale des entreprises, une participation active des PME est indispensable.

La plupart d'entre elles ont toujours été bien ancrées dans leurs communautés et ont contribué de façon significative au développement socio-économique de leur environnement local. C'est dans ce contexte que les PME ont développé des pratiques naturellement responsables, même si elles n'ont pas toujours entendu parler de RSE ou n'utilisent pas ce terme. Les pratiques commerciales responsables des PME sont considérées comme étant moins formalisées que celles des compagnies de plus grande taille.

La Commission européenne souligne que «la responsabilité sociale des entreprises», en tant que terme et concept commercial définissable, a essentiellement été créée par et pour les plus grandes d'entre elles. Il est donc important de comprendre que les réactions des PME à la RSE peuvent varier en raison des différences culturelles nées de leur emplacement géographique, de la structure de leur capital ou de leur orientation stratégique. Ainsi, un responsable dans une PME pourra percevoir la RSE comme une démarche locale dont les bénéfices ne sont pas tangibles. Les politiques publiques doivent donc se concentrer sur l'aide et les encouragements à apporter aux PME dans la compréhension du concept de RSE, dans le renforcement de leur engagement en la matière et dans leurs efforts pour y réfléchir de façon stratégique et systématique.

6.2. Vers une approche plus stratégique de la RSE: le développement de la RSE dans les PME

Le forum plurilatéral européen sur la RSE, fondé en 2004, a constaté que «nous savons relativement peu de chose de la portée et de l'impact de la RSE sur les PME». Depuis, son importance à leur niveau fait de moins en moins de doute, l'UE et ses États membres ayant démontré un intérêt croissant pour la RSE et les PME.

La loi sur les petites entreprises pour l'Europe [Small Business Act ([13])for Europe] de 2008, document d'orientation essentiel de la politique sur les PME, a reconnu le développement durable comme l'un des principaux défis pour ces entités auquel il leur faut répondre en adoptant des modèles de production et d'échange plus pérennes. Les actions détaillées dans ce document sont conçues pour soutenir les PME ainsi que les entreprises de l'économie sociale, puisque la plupart sont des PME. De même, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Commission européenne souligne l'importance de la RSE dans les PME pour encourager la croissance, la création d'emplois et le développement en Europe. Enfin, un groupe d'experts européen sur la RSE a été constitué en 2005 et a été actif jusqu'en 2007. Il a servi de forum pour la collecte et l'échange d'idées et d'expériences sur la façon dont on peut promouvoir au mieux la RSE au niveau des PME. Les principaux sujets de RSE identifiés par le groupe d'experts incluent la sensibilisation à la RSE dans les PME, la mise en œuvre de stratégies de RSE à leur niveau et l'analyse de la rentabilité de la RSE dans les PME.

Étant donné que les PME sont des maillons essentiels de leur économie, les démarches des États membres pour concevoir une politique de RSE adaptée à ces entreprises se sont également multipliées. Toutefois, il est encore trop tôt pour en conclure que le concept de RSE s'est pleinement implanté dans les PME, puisqu'en tant que pratique commerciale stratégique, la RSE est un concept relativement récent pour les PME de certains États membres.

6.3. Politiques publiques de la Commission européenne

Étant donné que la RSE est un concept qui, à l'origine, a été créé par et pour les plus grandes entreprises, plusieurs initiatives de politique publique au sein de l'UE visent à la fois à familiariser les PME à cette approche par l'intermédiaire d'actions concrètes, comme les exemples de bonnes pratiques, et à générer des informations destinées aux décideurs politiques sur les principaux défis de RSE auxquels sont confrontées les PME.

En 2007, l'UE a présenté son rapport intitulé «Opportunité et responsabilité» qui détaillait les approches que les PME pouvaient suivre pour intégrer au mieux la RSE à leurs

([12]) Les PME sont définies comme étant des entreprises qui emploient moins de 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros et/ou dont le bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Les PME sont définies dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003.

([13]) La loi sur les petites entreprises pour l'Europe est un ensemble de 10 principes qui pourraient encadrer la conception et la mise en œuvre de politiques tant au niveau de l'UE qu'au niveau national. Elle inclut un paquet de mesures, dont des propositions législatives, visant à traduire ces principes en actes au sein de l'UE et de ses États membres.

pratiques. Les sujets abordés étaient, entre autres, «les PME et la chaîne d'approvisionnement» et «les avantages de la RSE pour les PME». Le document, qui est le rapport final du groupe d'experts européen sur la RSE et les PME, explique comment les organisations peuvent aider les PME à améliorer leur performance sociale, environnementale et financière. Il cherche à inspirer les décideurs pour qu'ils s'engagent dans de meilleures et nouvelles initiatives politiques.

De plus, le groupe d'experts a publié un ensemble de descriptions de bonnes pratiques ne dépassant pas une page, qui présentent les soutiens apportés par les organisations aux PME s'étant engagées sur la voie de la RSE. L'une des études de cas s'est concentrée, par exemple, sur la façon dont la RSE a été intégrée à la stratégie de développement régional dans le nord-ouest de l'Angleterre afin d'augmenter la compétitivité et l'attractivité de la région. Cette initiative propose une formation aux organisations de soutien aux PME, tout en développant des outils de mesure des avancées régionales en matière de RSE.

Toujours en 2007, la Commission européenne a lancé son service d'information en ligne gratuit baptisé «Bulletin européen de l'entreprise responsable» (European Responsible Entrepreneurship Bulletin). Son objectif est de faciliter l'échange d'informations et d'idées entre groupes d'individus et organisations sur la RSE, les PME et l'entrepreneuriat responsable.

Étant donné que 20 % des PME européennes sont actives dans le secteur de la distribution, la Commission européenne a présenté en 2010 un «rapport de surveillance du marché du commerce et de la distribution» [SEC(2010) 807], qui analyse les éléments affectant ou liés à la performance économique, sociale et environnementale. Les conclusions tirées de ce texte seront utilisées pour définir des mesures visant à améliorer les politiques publiques sur les PME.

Proposant une approche pratique en matière de protection de l'environnement, la Commission européenne a lancé en 2007 son «programme d'aide au respect de l'environnement» (ECAP — Environmental Compliance Assistance Programme) dans le but de soutenir les PME à respecter la législation en la matière. Dans le cadre de l'ECAP, la Commission a inauguré plusieurs projets visant à renforcer l'expertise environnementale des PME. Ceux-ci incluent des séminaires de renforcement des capacités destinés aux organisations de soutien aux PME dans 26 États membres (2007-2009), des projets pilotes de transfert de meilleures pratiques (2009) et un «projet pilote de formation continue» (2010). L'ensemble de ces projets cherche à encourager l'échange et le transfert de bonnes pratiques et à combler les lacunes en matière de disponibilité de services et d'expertise environnementaux pour les PME. L'ECAP prévoit également de fournir des systèmes de management environnemental personnalisés, des informations ciblées et des financements pour améliorer la performance environnementale des PME et minimiser la charge administrative de leur mise en conformité en améliorant la législation.

Afin de renforcer l'accès des PME au système de management environnemental et d'audit, la Commission européenne a lancé le développement d'une méthodologie EMAS baptisée «Easy» (disponible depuis 2008) et qui est un outil facilement compréhensible, moins bureaucratique mais tout à fait sérieux pour appliquer le système. L'approche groupée permet de réduire davantage les coûts de contrôle EMAS. Tous les États membres ont mis sur pied des projets pilotes pour renforcer les capacités de mise en œuvre de cette méthode.

Outre le lancement de campagnes d'information, la Commission européenne a cofinancé des initiatives de soutien à la RSE dans trois secteurs industriels: la chimie, le textile et le bâtiment. Ces trois projets ont été lancés en 2008 et devraient durer dix-huit mois.

Par le biais du projet PRISME2, la Commission européenne a encouragé la responsabilité des PME de l'industrie chimique. Ce projet, qui voit la Commission s'associer au Centre britannique pour l'entreprise de demain (Centre for Tomorrow's Company) et à la Fédération européenne des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie, a été conçu pour mieux intégrer la «gestion responsable» (*Responsible Care*) ([14]) au sein des PME et améliorer leur management des questions environnementales, de santé et de sécurité. La Commission soutient financièrement ce projet. Souhaitant renforcer les capacités des PME de l'industrie chimique, ses partenaires deviendront des mentors offrant aux PME des formations et leur expertise sur les questions de «gestion responsable», en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Le projet BRE vise à promouvoir la RSE dans le secteur du bâtiment. Il associe quelques grandes entreprises, les PME formant la chaîne d'approvisionnement et les parties prenantes pertinentes comme les associations d'entreprises, les syndicats et les universités. Son objectif est d'analyser le lien entre compétitivité et efforts de durabilité ainsi que la valeur créée à la fois pour les entreprises engagées dans la RSE et les principaux acteurs. Le projet a débouché sur des lignes directrices pour renforcer la RSE: en analysant 44 cas de bonnes pratiques issus de différents secteurs, il montre comment l'adoption d'un

([14]) La «gestion responsable» est une initiative volontaire internationale de l'industrie chimique qui permet à des entreprises de travailler ensemble pour améliorer en permanence leur performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement et pour communiquer avec les parties prenantes sur leurs produits et leurs processus. Pour plus d'informations, voir: http://www.responsiblecare.org/page.asp?p=6341&l=1.

comportement socialement responsable peut accroître la compétitivité des entreprises du bâtiment et élargir leur champ d'opération. Dirigé par Impronta Ethica, une ONG italienne, le projet visait des régions en Autriche, en Espagne, en Hongrie, en Italie et au Portugal.

Le projet Cosmic devait analyser le lien entre la RSE et la compétitivité tout au long de la chaîne d'approvisionnement du textile et de l'habillement, tout en identifiant le rôle joué par les facteurs de la demande et les principaux instruments volontaires de RSE.

De plus, de 2006 à 2008, la Commission européenne a cofinancé 14 projets par le biais du programme de financement «Intégration de la RSE dans les PME» (Mainstreaming CSR among SMEs). Son but était de soutenir l'adoption de pratiques de RSE par les PME. Soixante-quinze organisations se sont associées à l'UE dans le cadre de ces projets, qui ont impliqué 450 entités supplémentaires. Trois mille PME ont bénéficié d'une aide directe. Les projets se sont concentrés, entre autres, sur la formation de conseillers d'entreprise pour les PME ou l'établissement de lignes directrices à l'intention de sociétés multinationales et montrant comment gérer au mieux les exigences de RSE de la chaîne d'approvisionnement de façon à en maximiser les bénéfices tant pour les acheteurs que pour les PME fournisseuses.

Enfin, la Commission européenne a financé, dans le cadre de Leonardo da Vinci, le projet «Durabilité et responsabilité sociale par l'apprentissage en PME» (Sustainability and social responsibility through learning in SME). Son objectif était de transférer et de poursuivre le développement d'une méthodologie innovante basée sur l'approche du tableau de bord prospectif (*Balanced Scorecard*), un outil stratégique de gestion de la performance, pour le développement d'une stratégie de RSE dans les PME européennes. Des partenaires bulgares, chypriotes, espagnols, lettons, lituaniens, portugais et roumains ont participé à ce projet entre 2008 et 2010 ([15]).

6.4. Politiques publiques dans les États membres de l'UE

6.4.1. Instruments juridiques

Les cadres juridiques peuvent fixer des exigences générales obligatoires d'intégration de la RSE par les PME et constituer ainsi la base de nouvelles initiatives politiques. Ainsi, l'Institut national italien d'assurance contre les accidents du travail (INAIL) propose des aides aux PME pour les soutenir dans leur développement de politiques de RSE. L'application du décret législatif italien 81/08 de 2008 exige de l'INAIL qu'il finance les microentreprises ainsi que les PME qui investissent dans des solutions innovantes et des mesures organisationnelles de RSE.

Encadré 6.1

Exemple: le décret espagnol sur la RSE et les PME

L'immense majorité des entreprises espagnoles a moins de 50 employés. Il est donc important pour le gouvernement espagnol d'encourager une culture de la RSE plus particulièrement dans ces entités. En février 2010, le ministère espagnol du travail et de l'immigration a publié un arrêté (TIN/310/2010) sur la promotion de la RSE qui fait spécifiquement référence aux PME. Sur cette base, des aides ont été accordées à des activités de promotion de la RSE. Cet arrêté met l'accent sur l'élaboration d'études et de rapports ainsi que sur l'organisation de séminaires et de conférences pour diffuser les questions liées à la RSE au sein des PME.

6.4.2. Instruments économiques et financiers

Les obstacles à un engagement actif des PME en faveur de la RSE sont, entre autres, leur manque de ressources financières pour aborder stratégiquement cette question et l'absence de mesures incitatives financières les encourageant à s'y engager, comme l'atteste leur croyance que la RSE n'apporte aucun gain financier. Les instruments économiques de soutien financier aux PME peuvent donc constituer des mesures précieuses de politique publique pour surmonter ces obstacles.

Encadré 6.2

Exemple: les initiatives grecques «Infrastructures vertes 2010» et «Entreprises vertes 2010»

Le ministère grec de l'économie, de la compétitivité et du transport maritime a lancé deux projets liés à l'EMAS en 2010, dans le cadre du programme opérationnel «Compétitivité et entrepreneuriat». Ces projets sont cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le premier, «Infrastructures vertes 2010», prévoit la mise en œuvre d'un système de management environnemental. Sont éligibles au financement les microentreprises et les PME du secteur manufacturier. Le second projet, «Entreprises vertes 2010», vise à créer des conditions favorables à l'intégration de la dimension environnementale aux activités des entreprises. Sont éligibles au financement les microentreprises et les PME.

([15]) Le programme Leonardo da Vinci finance des projets concrets dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle. Ses initiatives vont de la dispense de formations professionnelles à l'étranger à des efforts de coopération à plus grande échelle.

Outre leur contribution à une meilleure performance environnementale, les mesures en faveur de l'efficacité énergétique peuvent significativement améliorer la performance financière des PME. Toutefois, celles-ci peuvent être confrontées à divers obstacles lors de l'adoption de telles mesures. La plupart des PME souffrent non seulement de connaissances insuffisantes quant à leur potentiel d'économies d'énergie, mais aussi du manque de ressources financières qui leur permettraient d'innover dans le domaine des technologies propres. De plus, les incitations à réduire la consommation d'énergie peuvent parfois être trop limitées par rapport à la part relativement restreinte des coûts énergétiques dans les PME.

C'est dans ce contexte que le ministère fédéral allemand de l'économie et des technologies, en association avec la banque KfW, a créé en 2008 son «Fonds spécial pour l'efficacité énergétique des PME», destiné à surmonter les obstacles en termes tant d'information que de coûts qui se présentent aux PME. Ce programme dispose d'un volet de conseil et d'un volet de financement. Ce dernier propose aux PME des prêts bonifiés pour un investissement dans des mesures de conservation de l'énergie.

La France et l'Allemagne ont toutes deux lancé des initiatives visant à promouvoir l'inclusion des aspects sociaux de la RSE par les entreprises. Aux termes de la loi Grenelle 1 de 2009, le gouvernement français soutiendra la création de labels attestant la qualité de la gestion des questions environnementales et sociales d'une entreprise. Le gouvernement aidera aussi à instaurer un mécanisme d'accréditation au sein des instances indépendantes de certification, chargées de l'octroi de ces labels. Sur la base de cette loi, la France apportera un soutien financier aux PME qui certifieront leur performance environnementale.

Par le biais de son «Fonds de microcrédit» (Mikrokreditfonds Deutschland) lancé en 2010, le gouvernement allemand apporte son soutien financier aux PME et aux entrepreneurs. Ce fonds, alimenté par le Fonds social européen (FSE) et le ministère fédéral du travail et des affaires sociales, vise à instaurer un système de financement national qui soutient plus particulièrement les PME et les entreprises créées par des femmes ou des personnes d'origine étrangère, ainsi que les entreprises sociales. Les entreprises sociales ont intégré à leur stratégie l'une des idées de la RSE, à savoir la promotion de l'intérêt public.

6.4.3. Instruments d'information

L'absence de politiques publiques en matière de RSE adaptées aux PME représente un obstacle supplémentaire pour celles s'engageant à la promouvoir. Cette absence est due à un manque d'information sur l'approche des PME en matière de RSE et à une approche inadaptée de ces dernières d'un point de vue stratégique et commercial. Plusieurs États membres ont lancé des initiatives visant à surmonter ces obstacles.

Ces dernières années, la France est à l'origine de plusieurs initiatives de soutien aux démarches des PME en faveur de la RSE. Ainsi, le gouvernement français soutient le Centre des jeunes dirigeants, un groupe de plus de 3 300 responsables travaillant essentiellement pour des PME, dans le développement d'une méthodologie d'élaboration d'une «norme globale de performance» (GPS — Global Performance Standard). Lancée en 2008, l'idée d'une GPS s'appuie sur les concepts de comportement citoyen des entreprises *(corporate citizenship)*, de responsabilité sociale et environnementale et de participation des parties prenantes et sur d'autres dimensions pertinentes de la RSE. De plus, en 2007, le gouvernement français a lancé le site «Travailler mieux» qui fournit des informations ciblant spécifiquement les PME et vise l'amélioration des conditions de travail. Afin de comprendre l'approche des PME en matière de RSE, NetRegs a mené en 2007 une étude baptisée «Environnement PME» (SME Environment) au Royaume-Uni. Son objectif était de mettre en lumière les attitudes et les comportements des PME en matière d'environnement. NetRegs est un partenariat conclu entre les autorités chargées de la réglementation en matière d'environnement au Royaume-Uni, à savoir l'Agence anglaise et galloise de l'environnement (Environment Agency of England and Wales), l'Agence écossaise de protection de l'environnement (Scottish Environment Protection Agency) et l'Agence nord-irlandaise de l'environnement (Northern Ireland Environment Agency).

Le ministère finlandais de l'emploi et de l'économie a commandé et publié en 2009 une brochure de bonnes pratiques RSE dans les PME, destinée à encourager la mise en œuvre de la «stratégie de développement de la RSE dans les PME» de 2008. Cette brochure présente des exemples d'entreprises ayant intégré la RSE dans le but d'aider les PME à développer leurs propres activités, produits et services responsables.

Le Centre italien pour la responsabilité sociale, un groupe de réflexion (*think tank*) indépendant établi par le gouvernement, a publié en 2008 un ensemble de bonnes pratiques: «La santé et la sécurité dans les petites et moyennes entreprises italiennes — Une approche socialement responsable». Au cours de cette recherche, un cadre pour la santé et la sécurité a vu le jour, ainsi qu'une plate-forme des bonnes pratiques. L'objectif de cette initiative était de fournir aux PME italiennes un outil pratique d'évaluation comparative (*benchmarking*), de suivi et de comparaison de leur performance sur les questions de santé et de sécurité.

À la suite du projet danois «Individus et profits», mené entre 2005 et 2007 avec le soutien du FSE et qui a formé plus de 12 000 responsables et employés aux questions de RSE, plusieurs outils internet ciblant les PME ont pu être développés. Parmi ces outils, on trouve le compas des idées, un site lancé en 2010 et permettant aux PME d'obtenir des informations sur les bonnes pratiques de RSE d'autres PME citées en exemple. Le site explique aux PME comment la durabilité peut être stratégiquement intégrée à leur cœur de métier. Cette initiative cible plus particulièrement l'innovation encouragée par la RSE, vue comme un processus se concentrant sur les besoins sociaux et environnementaux et représentant pour les entreprises une occasion de développer des produits ou des services durables. Le compas des idées a été développé par l'Agence danoise pour le commerce et les entreprises, sous l'égide du ministère de l'économie et du commerce, avec le soutien de la région de Zélande, du Centre nordique pour l'innovation et de la compagnie d'assurance TrygVesta.

Le Portugal et la Finlande ont choisi des ateliers et des séminaires pour renforcer les connaissances des PME sur la RSE et surmonter les obstacles à l'information. Le ministère portugais de l'économie, de l'innovation et du développement a organisé plusieurs ateliers consacrés à la RSE dans les PME. L'atelier «La RSE dans le contexte des PME — Contribution à un entrepreneuriat responsable» a eu lieu tous les ans entre 2008 et 2010. Ces manifestations ont été organisées par l'Institut de soutien aux petites et moyennes entreprises et à l'investissement (IAPMEI), une agence publique spécialisée au sein du ministère portugais de l'économie et de l'innovation, avec l'aide de la Commission européenne. Leur but était de créer un forum de partage d'expériences sur la RSE pour les PME. La Finlande souhaite sensibiliser ses PME à la façon dont elles pourraient appliquer la RSE dans leurs activités commerciales quotidiennes. C'est pourquoi le MEE, en coopération avec des associations d'entreprises finlandaises et des organisations de la société civile, a organisé un séminaire régional en décembre 2010, où des PME et des consultants de PME ont pu être informés sur la RSE et ses avantages pour les plus petites entreprises. Plusieurs séminaires régionaux sont prévus pour 2011.

La Pologne, la région italienne de Toscane et le Royaume-Uni ont élaboré des lignes directrices destinées à faciliter l'application de la RSE par les PME. En 2008, le ministère polonais de l'économie a commandé un guide de RSE intitulé «Des activités durables, un guide pour les petites et moyennes entreprises». Ce document fournit des informations sur les outils et les pratiques existant dans le domaine de la RSE qui pourraient permettre aux PME de bénéficier d'un avantage compétitif. Le fait que des dirigeants polonais de PME aient activement participé à la rédaction du guide lui permet d'offrir une vision pratique de la RSE. Il encourage une approche systémique de la gestion pour les questions liées à la responsabilité sociale, en fournissant, par exemple, des informations sur les exigences de la norme ISO 26000 ([16]).

Dans la région italienne de Toscane, des lignes directrices concernant l'élaboration de rapports de durabilité par les PME ont été rédigées en 2010 par «Fabrica Ethica», une initiative politique lancée en 2001 par le gouvernement régional dans le but d'orienter le développement économique de la région vers une plus grande durabilité sociale et environnementale. Les lignes directrices s'adressent aux PME et sont un premier pas vers la présentation de rapports complets sur la durabilité. Basées sur les lignes directrices G3 de l'initiative mondiale sur les rapports de performance, elles ont été conçues en coopération avec les parties prenantes régionales afin de répondre aux besoins en matière de rédaction de rapports des PME toscanes. En outre, elles ont été testées par six PME afin de s'assurer de leur applicabilité et de leur pertinence (voir la section 4.2). En 2009, le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) a publié un «Guide d'utilisation à l'intention des petites entreprises: lignes directrices sur la façon de mesurer et de rendre compte de vos émissions de gaz à effet de serre» (Small Business User Guide: Guidance on how to measure and report your greenhouse gas émissions), en coopération avec le ministère de l'énergie et du changement climatique. Étape par étape, ce document d'orientation explique comment les PME peuvent mesurer et rendre compte de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Étant donné l'importance des technologies de production durable, mise en avant par l'UE dans son «plan d'action pour une consommation, une production et une politique industrielle durables» pour l'émergence d'une économie efficace dans sa gestion de l'énergie et des ressources, l'initiative de la Pologne sur la production durable et sur les PME est particulièrement précieuse (voir l'encadré 6.3).

Encadré 6.3

Exemple: le projet de recherche polonais «Modèles de production durable dans les activités des PME»

L'Agence polonaise pour le développement de l'entreprise (PARP) dirige actuellement un projet de

([16]) La norme ISO 26000 est une norme d'orientation facultative sur la responsabilité sociale. Elle a été publiée en 2010.

recherche intitulé «Modèles de production durable dans les activités des PME — Propositions de solutions systémiques pour la mise en œuvre de modèles de production durable dans les PME». Le but de ce projet est d'élaborer des recommandations et des propositions portant sur les instruments législatifs et institutionnels potentiels permettant d'encourager la mise en œuvre de modèles de production durable dans les PME. Le projet a été lancé dans un contexte de pression croissante exercée sur les entreprises par les consommateurs et les instances de l'administration publique pour faire respecter les exigences environnementales. Le projet prévoit des recherches qualitatives et quantitatives sur la mise en œuvre de modèles de production durable par les PME ainsi que l'analyse d'études de cas. Les résultats des recherches seront présentés dans un rapport qui servira de base à un débat sur la pertinence d'une nouvelle législation.

6.4.4. Instruments de partenariat

Les PME rencontrent souvent les mêmes problèmes au niveau de la mise en œuvre de la RSE, comme la participation des employés et de la communauté, ou encore le financement de la recherche et des mesures de développement nécessaires au lancement de produits et de processus innovants et bénéfiques pour l'environnement. Répondre à ces défis par le biais d'initiatives de partenariat peut aider à partager des connaissances et une expertise précieuses, tout en réduisant les coûts d'action et en améliorant la situation, ce que des initiatives visant des PME individuelles ne pourraient faire.

Plusieurs initiatives de partenariat ont été lancées au Portugal ces dernières années afin de faciliter l'engagement des PME en faveur de la RSE. Ainsi, le ministère de l'économie, de l'innovation et du développement ainsi que plusieurs associations d'entreprises ([17]) ont lancé une initiative de partenariat en 2008 visant à diffuser un «Guide méthodologique pour la mise en œuvre de pratiques de responsabilité sociale». L'objectif de ce partenariat est de fournir aux PME des exemples concrets de mise en œuvre de la RSE pour leur expliquer, par exemple, comment motiver leurs employés et les inciter à adopter des pratiques commerciales responsables.

([17]) Les associations d'entreprises participantes étaient le CTCV (Centre technologique des industries de la céramique et du verre — coordinateur), l'IAPMEI, la DGAE (direction générale des activités économiques), l'IEBA (Centre des initiatives d'entreprises Beira-Aguieira), PRIMUS MGV (promotion et développement régional), l'AMP (Agence régionale pour le développement de la zone métropolitaine portuaire), le CEC (Conseil des entreprises du Centre), la CCIC (chambre de commerce et d'industrie du Centre) et la RECET (Association des centres technologiques du Portugal).

Encadré 6.4

Exemple: le projet international SPIN

Plusieurs États membres (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Pologne et Suède) se sont associés au projet «Une production durable par l'innovation dans les petites et moyennes entreprises de la région de la mer Baltique» (SPIN) ([18]), subventionné dans le cadre du FEDER. Son objectif est de partager les expériences afin de promouvoir des solutions innovantes de développement durable, dont l'éco-innovation, les technologies environnementales et la RSE. Dans le contexte de l'innovation, la RSE est abordée du point de vue de la perspective de l'offre et de la demande. En effet, de nombreuses PME ne disposent pas d'un accès suffisant aux nouvelles technologies environnementales, alors que d'autres sont incapables de trouver des marchés de distribution rentables pour leurs nouvelles technologies environnementales et solutions de gestion innovantes.

Les activités entreprises par les partenaires de projet visent:

- l'identification et la satisfaction des besoins des PME en surmontant le décalage entre la demande et l'offre de solutions innovantes pour le développement durable;
- le développement et le test d'outils et d'instruments de rationalisation de la mise en œuvre de solutions innovantes pour le développement durable au sein des PME;
- l'identification et le test de mesures incitatives appropriées encourageant les PME à intégrer des solutions innovantes pour le développement durable;
- la garantie de la cohésion dans l'émergence d'un cadre international pour la promotion de l'innovation en faveur du développement durable au sein des PME des pays de la mer Baltique.

6.4.5. Instruments hybrides

L'une des explications les plus fréquemment avancées du manque d'engagement des PME en faveur de la RSE est l'absence d'orientation sur les approches en la matière et la façon dont elles peuvent récolter les bénéfices d'une intégration stratégique de la RSE à leur cœur de métier.

Des lignes directrices multinationales peuvent jouer un rôle important lors de la définition de normes encadrant les comportements souhaitables et acceptables de la part des PME sur la RSE. Étant donné que les PME sont la pièce

([18]) SPIN est un projet doté de 3 millions d'euros et soutenu par le programme de la région de la mer Baltique de l'Union européenne pour 2007-2013. SPIN rassemble certaines des institutions les plus importantes en matière d'éco-innovation dans la région de la mer Baltique. Le projet est soutenu par de nombreux gouvernements nationaux, des associations sectorielles, des organismes de recherche et des ONG transnationales.

maîtresse de l'économie italienne, les soutenir dans la mise en œuvre de politiques de RSE est l'une des principales fonctions du point de contact national. Chargé de la diffusion des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PCN italien détermine dans quelle mesure et comment ces principes directeurs peuvent être appliqués aux PME et comment les encourager. C'est d'autant plus important que les PME ont moins de ressources financières et de personnel que les plus grandes entreprises. Le soutien du PCN s'appuie donc essentiellement sur trois piliers: les activités de recherche, les activités d'information et de formation ainsi que la possibilité de rejoindre des réseaux. Entre 2007 et 2009, près de 60 séminaires se concentrant sur la RSE et les principes directeurs de l'OCDE et destinés aux groupements (*clusters*) de PME exportatrices (*distretti* en italien) ont eu lieu en Vénétie, en Lombardie, en Émilie-Romagne, dans le Latium, dans les Abruzzes, en Ombrie, dans les Marches et en Ligurie. En 2010, le PCN italien, par la voix du ministère du développement économique, a présenté un document d'orientation sur les principes directeurs de l'OCDE dans lequel il soulignait l'importance de promouvoir ces principes parmi les PME étant donné le rôle qu'elles jouent dans les systèmes de production de nombreux pays et leur importance croissante dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

L'université LUISS Guido Carli de Rome a mené en 2009 une enquête, à la demande du PCN italien, sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et intitulée «La responsabilité sociale des entreprises dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales: l'accent mis sur les PME». L'étude s'est penchée sur les pratiques des PME en matière d'adoption, de gestion et de mesure de la RSE. Elle a également évalué la valeur ajoutée liée aux activités de RSE pour les PME et les obstacles restant à surmonter.

Afin d'analyser la façon dont la RSE apporte de la valeur aux PME, le PCN italien a commandé deux projets de recherche à l'université LUISS Guido Carli et à l'université Bocconi en 2010. Leur objectif était d'explorer les bénéfices pouvant être générés pour les PME par la mise en œuvre de la RSE au sein de réseaux d'entreprises (comme les *clusters*) et au niveau des chaînes de valeur.

De plus, dans le but de promouvoir les approches de RSE parmi les PME situées dans le sud de l'Italie, le PCN a demandé en 2010 à l'institut Guglielmo Tagliacarne (une fondation de l'Union italienne des chambres de commerce) de conduire un projet visant à encourager la transparence et la convergence des pratiques et des outils de RSE dans la région. Ce projet devait répondre aux besoins des PME. Il s'adresse à plusieurs parties prenantes (associations, syndicats, chambres de commerce, consultants, banques, mouvements de consommateurs, etc.) afin que ces acteurs puissent propager la RSE parmi les PME et aligner les solutions de gestion sur les principes de «responsabilité sociale» et de «développement durable».

Suivre une approche stratégique en matière de RSE revêt une importance capitale pour une entreprise si elle souhaite récolter tous les fruits de ce concept. En juin 2010, l'Agence de développement de Poméranie, en coopération avec des organisations partenaires polonaises et suédoises, a entamé la mise en œuvre du projet «Entreprise responsable» (RespEn) qui cible les PME de la province de Poméranie en Pologne et de la région de Kalmar en Suède. Le principal objectif du projet RespEn est d'accroître la compétitivité des microentreprises et des PME dans la région de la Baltique méridionale grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de RSE. Le projet offre aux entreprises l'opportunité de participer à des ateliers, à des visites d'étude et à des réunions de travail, permettant ainsi aux sociétés polonaises et suédoises de se familiariser avec les principes de RSE, en particulier en ce qui concerne le lancement d'une coopération commerciale internationale.

De la même façon, justifier ou identifier les avantages liés à un engagement des PME en faveur de la RSE est une composante essentielle d'une approche réussie de RSE. Toutefois, cette étape représente un défi important pour les décideurs politiques. Le Portugal a lancé deux initiatives de partenariat qui constituent la base de ses activités d'information. Celles-ci mettent en avant le potentiel lié à l'adoption d'une approche proactive en matière de responsabilité environnementale et sociale par les PME. Le but du projet «La responsabilité sociale des PME», mené de 2008 à 2009, est de les encourager à adopter des pratiques commerciales plus responsables afin d'atteindre l'excellence en matière de performance de RSE. Dans le cadre de ce projet, les pratiques actuelles de RSE des PME ont été évaluées, et le potentiel d'amélioration a été identifié. Le «Projet social des PME — Énergie, environnement et responsabilité sociale», lancé en 2010, incite les PME à gérer efficacement leur impact énergétique, environnemental et social afin d'accroître leur niveau de productivité et leur compétitivité, de réduire leurs coûts et de construire une société plus juste. Les deux initiatives s'appuient sur un partenariat entre les associations industrielles et l'Association portugaise de l'éthique des entreprises, en coopération avec la direction générale des activités économiques (appartenant au ministère de l'économie, de l'innovation et du développement).

Encadré 6.5

Exemple: la coopération internationale Erik Action

La RSE en tant que moteur de l'innovation est souvent considérée comme un argument convaincant en

faveur de l'engagement des PME en la matière. C'est pourquoi le gouvernement de la région de Toscane en Italie s'est associé à 10 régions européennes ([19]) dans le cadre du projet Erik Action, un programme de coopération interrégionale financé par le FEDER. Ce projet, qui s'est déroulé de juillet 2008 à juin 2010, visait à améliorer l'efficacité des politiques de développement régional en faveur de l'innovation et, plus spécifiquement, de l'augmentation des capacités innovantes des entreprises existantes sur les questions de la RSE et de la durabilité, entre autres. L'ensemble des partenaires ont identifié l'innovation comme une priorité essentielle du développement régional et confirmé l'importance de cette thématique dans leur contexte actuel. Le projet a débouché sur l'élaboration de plans d'action pour l'échange de bonnes pratiques entre les partenaires. Il s'est concentré sur la coopération interrégionale et a cherché à établir un processus de partage grâce auquel toutes les parties prenantes pouvaient faire part de leur expérience sur des sujets innovants pertinents. Ainsi, elles avaient la possibilité de partager leur expérience sur la façon dont les PME peuvent être soutenues dans les processus de RSE.

La Toscane a présenté son expérience liée à son programme de RSE «Fabrica Ethica». Celui-ci aide à cibler les activités des PME sur la RSE par le biais de plusieurs mesures comme la couverture d'une partie des coûts de certification SA8000 ([20]) et environnementaux pour les PME industrielles ou la fourniture d'informations aux PME sur la RSE.

Le gouvernement régional de Bavière en Allemagne a mis en œuvre son «pacte environnemental» *(Umweltpakt)* destiné à soutenir les PME en allégeant leur fardeau administratif et en leur fournissant des informations pratiques sur des mesures de RSE pertinentes. Le pacte environnemental s'appuie sur les principes de la coopération entre l'État et les entreprises, de l'action volontaire et de la responsabilité individuelle. L'objectif de cette initiative est d'encourager le plus grand nombre d'entreprises à appliquer en leur sein des mesures de protection de l'environnement. De nombreux projets se concentrent sur les PME, comme les centres d'information et de compétences qui proposent des conseils pratiques pour la mise en œuvre de l'EMAS. De plus, des manuels sur la protection de l'environnement ont été rédigés à l'intention de divers secteurs industriels, en coopération avec les entreprises. Les mesures proposées guident les PME sur la façon de réduire simultanément leur impact environnemental et leurs coûts. Ajoutons qu'une aide financière est fournie aux entreprises qui instaurent un système de management environnemental. En octobre 2010, plus de 5 550 entreprises bavaroises s'étaient associées au pacte environnemental et agissaient en faveur de la protection de l'environnement, en utilisant de plus en plus des produits recyclés, par exemple en employant des sources d'énergie alternatives ou encore en prenant des mesures pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone. Le pacte environnemental a été lancé en 1995 et avait au départ été adopté pour cinq ans. Depuis, le gouvernement bavarois et les entreprises de la région ont signé trois accords supplémentaires, chacun prévoyant un nouveau mandat quinquennal. Le quatrième accord de ce type a été signé en 2010.

Plusieurs États membres ont souligné le rôle des PME sur les questions de RSE dans leurs documents politiques définissant leur approche générale en la matière. Ainsi, la Belgique et l'Allemagne ont mis en avant l'importance de la RSE au niveau des PME dans leurs plans d'action pour la RSE. Le plan belge accentue le rôle des entreprises de l'économie sociale et se fixe comme objectif de leur apporter un soutien financier. Le plan allemand de 2010 décrit un ensemble d'initiatives prévues sur la RSE et les PME et se concentrant sur les conseils à fournir aux PME sur les approches de RSE les plus appropriées, les mesures de soutien financier et la promotion de la coopération entre les plus grandes entreprises et les PME appartenant à leur chaîne d'approvisionnement.

En 2008, le MEE finlandais a publié sa «stratégie de développement de la RSE à l'intention des PME». Son objectif était d'accroître la compétitivité des PME en encourageant la production responsable. De plus, la stratégie vise à encourager les PME à intégrer la RSE à leur approche managériale, à leur planification stratégique et à leurs activités commerciales quotidiennes. Pour ce faire, des informations leur sont fournies sur les outils et les exemples de bonnes pratiques de RSE, appliqués par des PME «avant-gardistes». La stratégie souhaite en outre encourager l'intégration des sujets de RSE aux programmes de formation des entreprises et inclure les critères de RSE aux décisions de soutien financier aux PME (par exemple crédits, investissements).

Le Portugal se concentre spécifiquement sur l'économie sociale dans le cadre de deux initiatives politiques. En 2010, le Conseil des ministres portugais a approuvé le «programme d'appui au développement de l'économie sociale» (PADES). Le PADES est un ensemble de mesures de relance qui encouragent le développement de l'économie sociale et prévoit des ressources pour la promotion des programmes de microcrédit ainsi que des mesures pour

([19]) Département des affaires économiques, du tourisme et des technologies du gouvernement de Basse-Autriche (Autriche); département de l'industrie de la région d'Émilie-Romagne (Italie); Agence régionale de développement de l'Alentejo (Portugal); Agence pour l'innovation et le développement d'Andalousie (Espagne); région autonome de Banska Bystrica (Slovaquie); Bretagne Innovation (France); Agence de l'économie du gouvernement flamand (Belgique); Agence de développement régional du Sud-Est (Roumanie); LTC AB (Suède); Comité de recherche de l'université de la Macédoine occidentale (Grèce).

([20]) La norme SA8000 est une norme professionnelle à l'aune de laquelle les entreprises et les usines mesurent leur performance.

stimuler l'emploi et l'esprit d'entreprise chez les individus ayant des difficultés à accéder au marché du travail. Toujours en 2010, le Conseil des ministres a mis sur pied le Conseil national de l'économie sociale, une agence consultative du gouvernement destinée à élaborer des politiques publiques censées promouvoir et développer l'économie sociale au Portugal.

6.5. Conclusions et prochaines initiatives

6.5.1. Conclusions générales

La plupart des PME ont démontré leur engagement de longue date en faveur de pratiques commerciales responsables comme la participation à la communauté ou le soutien aux employés. Toutefois, elles ont eu l'habitude de considérer la RSE comme relevant du «bon sens» ou étant simplement «la bonne chose à faire» plutôt qu'un élément qu'il leur faut traiter stratégiquement.

Étant donné que les PME manquent souvent de connaissances sur la façon d'intégrer stratégiquement la RSE à leur cœur de métier, les initiatives politiques se concentrent essentiellement sur la fourniture d'informations pratiques censées les guider. Elles peuvent prendre la forme de brochures de bonnes pratiques consacrées aux questions de santé et de sécurité, de lignes directrices sur les rapports volontaires en matière de RSE ou d'ateliers sur l'entrepreneuriat responsable. De même, les initiatives d'information et hybrides lancées par les États membres se concentrent souvent sur la façon dont les PME peuvent libérer le potentiel lié à la RSE, ce qui n'est pas toujours clair à leurs yeux.

De plus, en raison de leur taille, les PME ne sont pas toujours en mesure d'allouer des ressources financières et humaines en quantité suffisante aux activités de RSE. En conséquence, l'UE et ses États membres ont lancé des politiques visant à soutenir les PME financièrement ou par l'établissement d'institutions d'aide.

L'une des autres conclusions qu'on peut tirer est que les initiatives politiques couvrent non seulement des questions environnementales, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la dimension sociale de la RSE. Les initiatives encourageant cette dernière ciblent plus particulièrement les conditions de travail et les questions de santé et de sécurité. De plus, plusieurs initiatives encouragent la RSE comme concept intégrateur associant les dimensions environnementale et sociale.

6.5.2. Prochaines initiatives

Étant donné que les PME sont la colonne vertébrale de l'économie de nombreux États membres, plusieurs initiatives sont en cours de planification ou d'exécution.

Dans le cadre de son plan d'action sur la RSE, l'Allemagne lancera plusieurs initiatives politiques visant à la promouvoir au sein des PME. Parmi les plus importantes, le gouvernement allemand a prévu le lancement d'un programme consultatif de formation — financé par le FSE — destiné à soutenir et à améliorer les activités des PME en matière de RSE. Le programme proposera aux PME une aide concrète et personnalisée dans le cadre de leurs efforts d'intégration stratégique de la RSE à leur cœur de métier. De plus, la création d'un service d'assistance centralisé (*helpdesk*) pour les PME sur les questions de RSE ainsi qu'une approche d'apprentissage en ligne de la RSE pour les PME est prévue. Enfin, le gouvernement organisera des manifestations régionales et nationales ainsi que des tables rondes pour promouvoir l'échange d'expériences entre PME et grandes entreprises. Le but de ces événements est de stimuler l'apprentissage mutuel qui favorise la RSE tant au sein des PME que des grandes entreprises. L'Allemagne prévoit également de mettre sur pied un fonds de microcrédit destiné à aider les microentreprises et les sociétés de l'économie sociale dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs sociaux et environnementaux.

En mars 2010, le ministère portugais de l'industrie, du tourisme et du commerce a invité des organisations à se présenter à l'«initiative RSE-PME». Celle-ci visait à sensibiliser les PME à l'importance de l'intégration de la RSE à leurs pratiques commerciales, tout en soulignant qu'elle pouvait représenter un avantage compétitif pour elles, à condition d'être pensée de façon stratégique.

En 2010, le DEFRA britannique a commandé un projet visant à déterminer l'efficacité des systèmes certifiés de management environnemental, comme l'EMAS et les normes ISO 14001 et BS 8555, dans la concrétisation d'avantages commerciaux et environnementaux. Les principaux résultats de ce projet consisteront en la quantification des économies environnementales et financières sur la base agrégée d'une entreprise individuelle et l'identification des leçons tirées à propos des obstacles et des bénéfices de la mise en œuvre d'un SME. Cette initiative a pour objectif particulier de rapprocher le concept de «RSE» des PME et de les sensibiliser à l'importance de son intégration à leurs pratiques d'entreprise, tout en leur faisant prendre conscience des avantages compétitifs découlant de cette insertion, à condition qu'elle se fasse de manière stratégique.

Dans le cadre du programme de coopération helvético-polonais, qui cherche à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie, la PARP prépare un projet intitulé «Une compétitivité accrue pour les régions grâce à la responsabilité sociale des entreprises». Le but de ce projet est de sensibiliser aux questions de RSE les employés des PME polonaises, les représentants des autorités régionales, les investisseurs et d'autres parties

prenantes. Les sessions de formation et autres initiatives se concentrent sur la présentation des options financières pour la mise en œuvre de la RSE dans les PME et sur leur sensibilisation globale à ces questions.

Le ministère belge de l'intégration sociale a alloué un budget de 300 000 euros au projet Quadrant-BEL, qui prévoyait la création de réseaux d'apprentissage sur la RSE destinés aux entreprises. Entre 2004 et 2007, plus de 70 PME et entreprises de l'économie sociale issues de différents secteurs y ont participé. Les premiers résultats de ces initiatives ont été publiés sous la forme de brochures qui contenaient des témoignages de participants, des informations sur les expériences de RSE des PME et des conseils utiles à l'intention des PME et des entreprises de l'économie sociale. En raison de son succès, le ministère a décidé d'attribuer un budget de continuation à ce projet.

7. L'investissement socialement responsable

7.1. Définition

Les racines modernes de l'investissement socialement responsable mènent au Royaume-Uni. C'est outre-Manche que, dans les années 20, l'Église méthodiste a choisi d'éviter de financer les entreprises qui investissaient dans la production d'alcool et les jeux de hasard.

L'idée d'un ISR est similaire au concept de «responsabilité sociale des entreprises» et peut donc être considérée comme un signe de la mise en œuvre de la RSE dans les décisions d'investissement. Les investisseurs durables soupèsent les éléments suivants au moment de prendre leurs décisions d'investissement: facteurs sociaux (par exemple capital humain, développement des communautés), environnementaux (par exemple pollution industrielle, réchauffement de la planète) et éthiques (par exemple violations des droits de l'homme, travail des enfants).

Il n'existe aujourd'hui aucune définition universelle de l'ISR. Eurosif, le Forum européen de l'investissement social, associe différents aspects dans sa définition du concept:

L'investissement socialement responsable associe les objectifs financiers des investisseurs à leurs préoccupations en matière sociale, environnementale et éthique (SEE) et de gouvernance d'entreprise. L'ISR est un mouvement en évolution dont la terminologie elle-même ne cesse de fluctuer. Certains investisseurs ISR ne mentionnent que les risques SEE, alors que d'autres font référence aux questions ESG (environnement, société et gouvernance).

Eurosif considère donc que tant les questions SEE que les questions ESG sont pertinentes dans le cadre de l'ISR. De plus, l'ISR s'appuie sur une sensibilisation croissante des investisseurs, des entreprises et des gouvernements à l'impact que ces risques peuvent avoir à long terme sur de nombreuses problématiques allant du développement durable à la performance de long terme des entreprises. Ce chapitre sur l'ISR se fonde sur la définition d'Eurosif et met en lumière les initiatives politiques de l'Union européenne et de ses États membres visant à sensibiliser le public au développement de l'ISR et à le renforcer. En ce qui concerne le rôle des investisseurs, le marché européen de l'ISR progresse en raison de la demande croissante des investisseurs institutionnels.

7.2. Le marché de l'ISR en Europe

Ces dernières années, l'Europe a été la région la plus dynamique en matière de développement de l'investissement socialement responsable. D'après les dernières données disponibles d'Eurosif, les actifs totaux d'ISR sous gestion en Europe s'élevaient à 2 665 milliards d'euros à la fin de 2007 ([21]). En deux années, de 2005 à 2007, le taux de croissance annuel moyen du marché de l'ISR a atteint 42 %. Les avoirs ISR représentent en tout 17,6 % du secteur de la gestion d'actifs en Europe.

D'une manière générale, les marchés nationaux de l'ISR des États membres de l'UE varient tant en termes de taille qu'en termes de croissance. Eurosif distingue deux segments d'ISR: l'ISR élargi *(Broad SRI)* et l'ISR structuré *(Core SRI)*.

L'ISR élargi est composé des stratégies suivantes: la vérification simple *(simple screening)* ([22]) [y compris la vérification sur la base de normes *(norms-based screening)* ([23]) dans la limite de deux critères négatifs], l'engagement ([24]) et l'intégration ([25]). À l'instar de l'ISR structuré, ces stratégies peuvent être associées, en particulier les deux dernières. Les investisseurs en ISR élargi sont pour la plupart de grands investisseurs institutionnels qui ont donc une expérience en matière de gestion de volumes massifs d'actifs — souvent bien supérieurs à ceux de l'ISR structuré. C'est la raison pour laquelle l'ISR élargi représente une «intégration» *(mainstreaming)* de l'ISR.

L'ISR structuré est souvent présenté comme la forme originale de l'ISR. La majorité des investisseurs en ISR structuré sont des individus ou des églises. Cette approche est composée des stratégies suivantes: exclusions éthiques ([26]), vérification positive *(positive screening)* ([27]) [y compris l'approche «meilleur de la classe» *(best-in-class)* ([28]) et les fonds thématiques ISR ([29])] et une solution hybride. Parmi les nombreuses

([21]) Eurosif, «European SRI Study 2008», 2008.
([22]) La vérification simple est une approche assortie de critères spécifiques utilisés pour exclure certains secteurs ou entreprises d'un fonds d'investissement en raison de leur engagement dans certaines activités commerciales précises (comme la production d'armes ou de tabac ou encore l'expérimentation animale).
([23]) La vérification sur la base de normes est une forme de vérification négative s'appuyant sur le respect par les entreprises des normes et des règles internationales.
([24]) L'engagement fait référence à la stratégie visant à influencer le comportement des entreprises en matière sociale, éthique et environnementale grâce à un dialogue pérenne.
([25]) L'intégration implique la prise en compte explicite des facteurs de risque ESG dans l'analyse financière traditionnelle, ce qui permet de limiter le risque de gouvernance d'entreprise à l'interaction entre les questions de gouvernance et les dimensions sociales et environnementales.
([26]) Les exclusions éthiques sont décidées sur la base d'au moins deux critères négatifs (c'est-à-dire de l'engagement dans plusieurs pratiques commerciales négatives).
([27]) La vérification positive fait référence à la sélection des investissements sur la base de la performance positive sur des critères ESG explicites (par exemple solutions «meilleur de la classe» ou fonds thématiques ISR).
([28]) L'approche «meilleur de la classe» est une approche d'examen qui identifie les entreprises de différents secteurs affichant une performance exemplaire sur des critères ESG pour les inclure dans un portefeuille.
([29]) Les fonds thématiques se concentrent sur des secteurs ou des points particuliers liés à l'ISR. Les fonds thématiques ISR doivent s'engager explicitement en faveur de l'ISR et employer des mécanismes pour la prise en compte des critères ESG dans la composition du fonds.

Graphique 7.1 — ISR structuré et élargi en Europe, 2002-2007

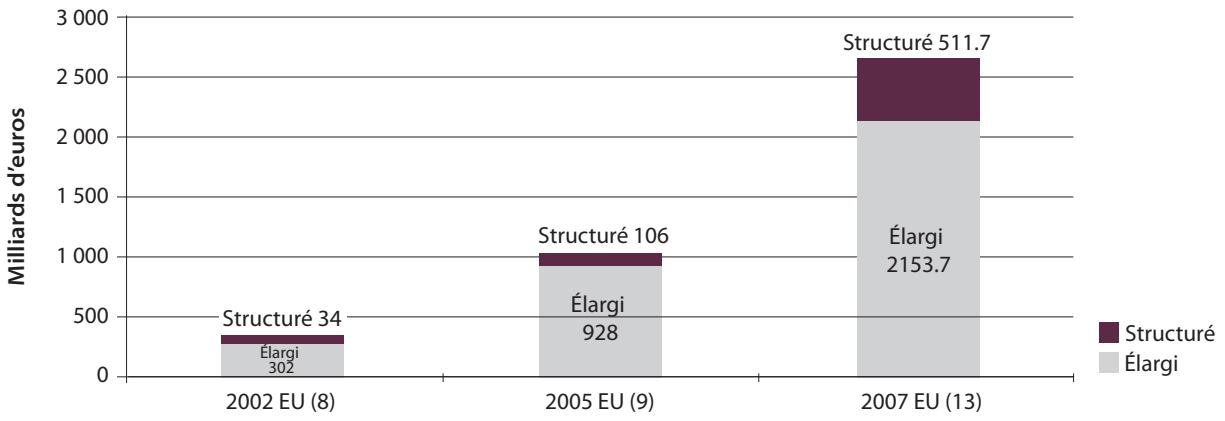

Source: Eurosif, «European SR Survey 2008».

Graphique 7.2 — Parts des ISR structurés et élargis dans le total des avoirs ISR sous gestion (AuMs) par pays

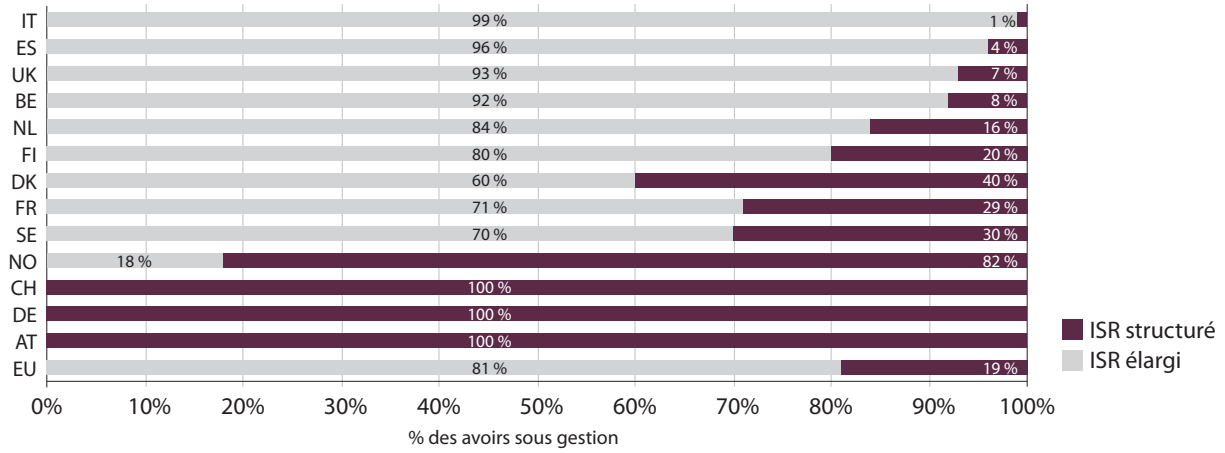

Source: Eurosif, «European SR Survey 2008».

stratégies de vérification positive, les fonds thématiques ISR sont les plus développés en Allemagne, alors que les meilleures stratégies sont largement utilisées au Danemark, en Suède, en France et en Belgique.

Le Royaume-Uni se vante d'être le plus grand marché d'ISR élargi, suivi des Pays-Bas et de la Belgique. L'Italie a connu une croissance remarquable de la taille de son marché. La différence entre les ISR structurés et élargis varie grandement d'un pays à un autre, preuve de la diversité des niveaux d'intégration des marchés nationaux de l'ISR ainsi que du poids des investisseurs institutionnels. Au niveau européen, l'ISR structuré représente 19 % et l'ISR élargi 81 % des avoirs totaux d'ISR gérés.

7.3. Politiques publiques de la Commission européenne

La Commission européenne utilise plusieurs outils pour promouvoir l'investissement socialement responsable et cherche à encourager les efforts nationaux en la matière. Par conséquent, les instruments de politique publique de l'UE visent plusieurs groupes cibles comme les experts financiers, les décideurs politiques, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires.

Même si la question de l'ISR n'est pas mentionnée dans la dernière communication sur la RSE, certaines de ses dimensions sont couvertes par les politiques de développement européennes encadrées par la stratégie de développement durable renouvelée de l'UE. Selon cette dernière, la Banque européenne d'investissement doit prendre en compte la dimension de durabilité dans ses décisions d'investissement (Conseil européen de 2006).

En 2010, la Commission européenne a ouvert un débat public dans toute l'Europe sur la façon de garantir des retraites adéquates, viables et sûres et sur la manière dont l'UE peut soutenir au mieux les efforts nationaux accomplis en ce sens. La consultation s'est étendue jusqu'à la fin du mois de novembre. La Commission va maintenant analyser toutes les réactions et réfléchir aux meilleures pistes d'action futures pour agir sur ces questions au niveau de l'UE.

De même, 2010 verra la rédaction du code européen de transparence visant à harmoniser le processus de réponse en Europe et à améliorer la visibilité du code et des réactions des fonds. Le but de ce code est de clarifier les principes et les processus régissant les fonds mutuels d'ISR; son développement a été financé par la Commission européenne. En juin 2010, près de 60 acteurs avaient signé le code de transparence ISR, représentant plus de 350 fonds ISR. En plus, un logo spécifique a été créé qui peut être utilisé par les signataires une fois que leurs réponses au code ont été analysées par leur forum national respectif de l'investissement social.

Dans le sillage de la crise financière de 2008-2009 et de ses conséquences, l'Union européenne et ses États membres sont déterminés à éviter qu'une telle situation ne se reproduise. En juin 2010, la Commission européenne a publié le livre vert «Le gouvernement d'entreprise dans les établissements financiers et les politiques de rémunération». Ce document détaille le concept de gouvernance d'entreprise au sein des institutions financières, ses carences et ses faiblesses, les premières réponses apportées ainsi que les pistes d'avenir.

7.4. Initiatives publiques dans les États membres de l'UE

7.4.1. Instruments juridiques

Les fonds de pension adoptent une orientation de long terme pour leurs décisions d'investissement; ils gèrent des volumes substantiels d'avoirs et pourraient servir de modèle aux autres acteurs du marché envisageant des investissements socialement responsables. Comme nous l'avons mentionné dans le dernier compendium, sept États membres de l'UE disposent actuellement de règles nationales spécifiques en matière d'ISR couvrant leurs systèmes de retraite: le Royaume-Uni (2000), la France (2001), l'Allemagne (2001), la Suède (2001), la Belgique (2004), l'Autriche (2005) et l'Italie (2004). Dans les années qui ont suivi ces dates, ces sept pays ont en partie étendu leur réglementation. En 2008, le gouvernement français a demandé à son régime de retraite complémentaire des fonctionnaires de gérer l'ensemble de ses fonds (soit 6 milliards d'euros à la fin de 2009) en respectant les normes ISR. Dans d'autres États membres, les exigences en matière de publicité sur les fonds de pension continuent d'être discutées. En Espagne, par exemple, un projet de loi, présenté par le gouvernement en 2007 et en attente d'approbation par le Parlement espagnol, envisage l'affectation de 10 % du Fonds de réserve de la sécurité sociale (valant 47 milliards d'euros) à des titres conformes aux principes de l'ISR.

Les fonds de retraite ne sont pas le seul groupe visé par ces accords juridiquement contraignants; les investisseurs privés sont également ciblés. À la suite des scandales financiers des années 2005-2006, le Parlement italien a adopté une loi visant à protéger les petits investisseurs. Celle-ci a introduit plusieurs mesures favorisant une transparence accrue. L'une d'entre elles oblige les établissements financiers (banques, organismes d'assurances, gestionnaires de patrimoine, etc.) proposant des produits présentés comme «éthiques» ou «socialement responsables» à fournir davantage d'informations sur les critères, les processus, les ressources et les résultats utilisés afin de permettre aux investisseurs d'évaluer les allégations des prestataires. La loi Grenelle 2 de 2010 a même obligé les sociétés d'investissement à capital variable et les sociétés de gestion de portefeuille en France à agir de façon transparente dans le cadre de leur politique d'investissement. En juillet 2010, le gouvernement français a demandé à ces entreprises de dévoiler comment elles intègrent les objectifs ESG à leurs décisions d'investissement.

De plus, au titre de la loi de 2008 de modernisation de l'économie française, les plans d'épargne d'entreprise doivent également être axés sur la durabilité. La loi autorise les employés salariés à investir une partie des parts qu'ils détiennent dans le plan d'épargne de leur entreprise dans un fonds commun de placement baptisé «Solidarité entreprise», créé dans le cadre de cette loi.

Depuis la convention de Dublin sur les armes à sous-munitions ([30]), plusieurs États membres de l'UE interdisent le financement, la production et la réparation de mines et d'armes à sous-munitions, à l'instar de la Belgique (2007-2009) et du Royaume-Uni (2010). Le gouvernement britannique a d'ores et déjà déclaré son intention de travailler avec le secteur financier, les ONG et d'autres partenaires à un code volontaire afin de prévenir tout financement indirect de ce type d'armements.

Encadré 7.1

Exemple: la loi belge interdisant le financement de la production d'armes

En mars 2007, la Belgique est devenue le premier pays à publier une loi interdisant le financement de la production, de l'utilisation ou de la détention de mines antipersonnel et de sous-munitions, prohibant par là même tout financement d'une entreprise belge ou étrangère dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation ou encore l'entreposage de telles armes. Elle interdit également l'octroi de tout type de crédit, de prêt ou de garantie bancaire à ces entreprises. Une loi similaire sur les armes à uranium appauvri a été adoptée en juin 2009. Toutefois, le gouvernement n'a pas encore publié le décret d'application de cette loi à une liste spécifique d'entreprises frappées d'interdiction. Il semble donc que la vérification technique des armes n'ait pas encore été concrétisée en tant qu'exigence légale. Le gouvernement belge a demandé à des instituts de recherche de finaliser une étude de définition d'une norme minimale; la proposition essentielle consiste en la création d'une liste noire d'entreprises et de pays, établie à la lumière de toutes les conventions internationales signées par le gouvernement et servant de base aux produits ISR. Cette étude pourrait constituer le socle d'un futur projet de loi.

Enfin, l'ISR en général est également encouragé par des moyens législatifs. En août 2009, une loi française établissait que les investissements socialement et écologiquement responsables seraient encouragés par des mécanismes de stimulation et des campagnes d'information.

([30]) La convention a été adoptée à Dublin le 30 mai 2008 par 107 pays et signée le 3 décembre de la même année. Elle est devenue une loi internationale contraignante pour les États parties lors de son entrée en vigueur le 1er août 2010.

7.4.2. Instruments financiers ou économiques

Ces dernières années, des modèles d'entreprise prévoyant une intégration réussie aux chaînes de valeur des entreprises de groupes de populations jusqu'alors largement négligés ont vu le jour. Le concept de «microfinance» y occupe souvent le devant de la scène. En Allemagne, la révision de la loi sur les investissements (dernière modification: avril 2010) autorise la distribution publique de fonds de microfinance. Il est donc possible d'investir dans des institutions de microfinance octroyant des microcrédits à de petits entrepreneurs dans les pays en développement et émergents. De plus, des fonds de microcrédit ont également été établis en Finlande. L'un d'entre eux est la Women's Bank, gérée par l'organisme Finn Church Aid et fondée en 2007 dans le but d'encourager l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement. Cette approche permet d'améliorer durablement le bien-être de toute la société.

L'Agence française de développement (AFD), agence du gouvernement français chargée de l'aide au développement, a défini en 2009 une stratégie de contrôle des risques environnementaux et sociaux des projets de son portefeuille. Celle-ci vise également à améliorer la qualité des volets sociaux et environnementaux des opérations financées par l'AFD. L'Agence utilise 32 indicateurs. Une unité a été créée en son sein pour mettre en œuvre cette politique et apporter de l'aide aux projets et à leurs superviseurs. Cette politique s'applique au financement direct de projets et aux actions entreprises avec l'appui d'intermédiaires financiers.

Même en Europe, des individus ont été et continuent d'être largement exclus de l'accès aux services bancaires. Le programme d'appui au développement de l'économie sociale au Portugal, approuvé par le Conseil des ministres en mars 2010, encourage le microcrédit et les mesures de relance de l'emploi et de l'esprit d'entreprise au niveau des populations ayant des difficultés à accéder au marché du travail.

En novembre 2009, la Bourse de Varsovie ([31]) a lancé le premier indice polonais des entreprises socialement responsables. L'objectif principal de cette initiative est de susciter l'intérêt des investisseurs pour des compagnies démontrant un engagement exceptionnel en faveur de la RSE. Aujourd'hui, la performance de cet indice est conforme aux attentes, c'est-à-dire qu'il est plus stable et moins volatil que d'autres indices, tout en garantissant un taux de rendement suffisant.

([31]) La Bourse de Varsovie a été créée par le Trésor qui en est, de plus, l'actionnaire majoritaire (environ 35 %).

7.4.3. Instruments d'information

Les activités pédagogiques sur l'ISR, comme les conférences, les séminaires ou les formations, s'adressent d'abord à des publics d'experts, composés surtout de gestionnaires de patrimoine et de fonds, de scientifiques et de représentants des gouvernements. Ces activités ciblent essentiellement l'intégration des critères ESG aux décisions d'investissement, les options d'engagement en faveur de la divulgation d'informations ESG et de la gouvernance d'entreprise (voir aussi la section 4.4.3). La formation en ligne gratuite consacrée aux «investissements verts et éthiques» *(Green and Ethical Investment)*, par exemple, organisée par l'Association britannique pour des investissements et une finance durable (UK Sustainable Investment and Finance) et soutenue par le ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, s'adresse aux conseillers financiers et inclut une épreuve finale au terme de laquelle ils reçoivent un certificat et l'accès à davantage d'informations sur les investissements verts et éthiques. En 2009, un séminaire organisé par le ministère polonais de l'économie voulait utiliser l'expérience accumulée au niveau international dans le développement du concept d'«ISR». Les participants se sont inspirés des leçons tirées pour établir des priorités au groupe de travail sur les investissements responsables, créé dans le cadre du groupe polonais sur la responsabilité sociale des entreprises. L'éducation financière responsabilise les consommateurs et leur permet de prendre des décisions responsables sur les produits financiers auxquels ils souscrivent. En juillet 2010, la Confédération des caisses d'épargne espagnoles a apporté son soutien au plan national espagnol d'éducation financière. L'éducation financière facilite l'accès aux services financiers ainsi qu'une utilisation appropriée et responsable des produits financiers, renforçant le lien et la confiance entre les établissements financiers et leurs clients et la société en général. Dans le but de sensibiliser à la nécessité d'un engagement réel sur la RSE et les informations ESG de la part des investisseurs et des entreprises, la question de la divulgation a été le sujet d'une conférence organisée en 2010 par le ministère néerlandais des affaires économiques et l'ambassade de Norvège. Les activités pédagogiques peuvent donc poursuivre différents objectifs allant de la qualification des experts financiers à l'échange d'expériences et à la promotion de l'engagement.

Les informations pratiques peuvent prendre la forme d'études spécialisées, de rapports, d'outils informatiques ou de sites internet s'adressant à un groupe cible élargi allant du grand public aux prestataires de services financiers. Ces sites d'information visent à faciliter la communication sur l'ISR, à renforcer les connaissances et la sensibilisation sur ce sujet, à fournir des informations sur des produits spécifiques et à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'ISR. Le portail polonais http://www.odpowiedzialne-inwestowanie.pl en est un exemple. S'appuyant sur des initiatives en cours, des études et des rapports commandés par les gouvernements cherchent à rassembler des connaissances qui permettraient aux entreprises et aux investisseurs de prendre en compte les facteurs ESG dans leurs activités et pratiques d'investissement. Ainsi, une étude allemande demandée par le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire s'est penchée sur la façon dont on pouvait comparer l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de divers produits de placement du marché allemand. La communauté de la recherche encourage aussi activement l'engagement des actionnaires. Aux Pays-Bas, des chercheurs ont analysé le lien entre la RSE et la gouvernance d'entreprise; l'une de leurs principales recommandations consiste à modifier le code de gouvernance d'entreprise pour donner davantage de poids aux actionnaires dans leur dialogue avec la compagnie.

Dans le contexte du programme Progress financé par l'UE, le gouvernement chypriote, en coopération avec la chambre de commerce et d'industrie de Chypre, Accountability UK et l'Institut grec d'innovation sociale, a lancé le projet «Stratégies et outils de promotion de l'investissement responsable». Ce projet a débouché sur l'élaboration d'un outil informatique d'évaluation du risque ESG. Il permet aux détenteurs d'actifs ou aux gestionnaires d'investissements de procéder à une évaluation de base des pratiques ESG des entreprises et d'intégrer ces facteurs non financiers à leurs décisions de placement.

Les gouvernements utilisent aussi les lignes directrices et les normes pour encourager les entreprises et les investisseurs à prendre en compte les éléments ESG dans leurs décisions d'investissement. Deux initiatives, l'une en Autriche et l'autre en Pologne, ciblent les questions environnementales et les principes ISR. En janvier 2008, le ministère autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau a publié des lignes directrices encadrant le label environnemental autrichien pour les fonds verts. Ce label garantit les références éthiques, sociales et environnementales des politiques de placement des fonds de mutualisation. L'Association autrichienne d'information des consommateurs a développé ces lignes directrices au nom du ministère, avec l'aide de plusieurs experts, et y a inclus des critères précis et transparents. L'Autorité polonaise de surveillance financière a aussi déterminé 16 principes universels, en coopération avec diverses institutions financières et experts scientifiques, et les a regroupés dans un canon des bonnes pratiques des marchés financiers.

Encadré 7.2

Exemple: la campagne allemande «Climat et finance»

Ce projet cherche à sensibiliser les consommateurs ainsi que les prestataires de services financiers aux services financiers respectueux du climat et à améliorer leur compréhension des interrelations pertinentes. De plus, pour ses partenaires, la campagne a servi de plate-forme de présentation à leurs clients de produits respectueux de l'environnement et de leur engagement en faveur de la protection du climat.

Malgré la crise financière de 2008-2009, la campagne nationale «Climat et finance» a soulevé un grand intérêt chez les prestataires allemands de services financiers. L'événement de lancement de la campagne était une conférence rassemblant des participants de haut rang parmi lesquels le ministre fédéral de l'environnement. Les partenaires de la campagne ont engagé un dialogue avec les consommateurs grâce à des matériels d'information très détaillés et à l'organisation de plusieurs activités de relations publiques ou d'une autre nature. Cette initiative leur a permis de les informer sur les placements, les crédits et les dispositions respectueux de l'environnement. Au-delà, un site internet, un court-métrage interactif, une bande-annonce (diffusée dans 850 bureaux de poste) et une exposition itinérante ont permis de poursuivre la communication sur les objectifs de la campagne.

Afin de sensibiliser à l'ISR différents groupes de parties prenantes, les campagnes proposent plusieurs options au niveau des thèmes abordés ou des groupes cibles. En mai 2008, la première campagne d'information de la Bourse de Varsovie visait à informer les investisseurs privés sur la nature des places boursières et des mécanismes de placement sur les marchés des capitaux. À l'inverse, une campagne allemande s'est concentrée spécifiquement sur les aspects environnementaux. Le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire a organisé une campagne nationale en janvier 2010 sur le sujet «Climat et finance», en coopération avec un grand nombre de prestataires allemands de services financiers. Le forum français du développement durable a également décidé de lancer une semaine nationale de l'ISR en octobre 2010, avec le soutien du ministère français du développement durable.

Comme nous l'avons mentionné en introduction de ce chapitre, les investisseurs institutionnels font partie des principaux acteurs du marché financier. C'est pourquoi ils sont également la cible de lignes directrices et de normes. L'une des plus importantes initiatives internationales en la matière sont les principes des Nations unies pour l'investissement responsable. Ainsi, le plan d'action danois pour la responsabilité sociale des entreprises propage les UNPRI entre autres principes internationaux. En septembre 2010, le gouvernement danois a préparé un guide de l'investissement responsable (basé sur les UNPRI) ciblant les investisseurs institutionnels danois. Ce guide contient des conseils à leur intention sur la façon d'informer les clients sur leurs politiques d'investissement responsable, conformément aux exigences danoises de notification. En Finlande, le ministère du travail et de l'économie a aussi publié des lignes directrices reprenant les UNPRI. Elles incluent des informations sur la norme ISO 26000 et sur les lignes directrices G3 de la GRI. Les «doctrines d'action» adoptées par la Caisse française des dépôts et consignations (CDC) en décembre 2008 sont un autre exemple de dispositions légales. La CDC a été l'une des premières institutions financières à signer les UNPRI. Selon sa «doctrine d'action», la CDC doit pleinement intégrer les UNPRI à sa politique de placement, ce qui signifie également qu'elle n'investit que dans des entreprises publiant des informations appropriées sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

Au Royaume-Uni, le code dit «de gestion responsable» (Stewardship Code) a été publié en juillet 2010. Il vise à accroître la qualité du dialogue entre investisseurs institutionnels et entreprises afin d'améliorer la rentabilité à long terme des investissements des actionnaires et l'exercice efficace des responsabilités de gouvernance. Le Conseil de l'information financière (Financial Reporting Council) cherche à atteindre ces objectifs en établissant des bonnes pratiques de dialogue avec les entreprises visées par les investissements et auxquelles les investisseurs institutionnels doivent aspirer.

Depuis 2007 aux Pays-Bas, la loi sur la supervision financière oblige les investisseurs institutionnels néerlandais à inclure une déclaration sur le respect des meilleures pratiques applicables les concernant dans leur rapport annuel ou sur leur site internet.

7.4.4. Instruments de partenariat

Les réseaux et les partenariats semblent être moins prisés que d'autres politiques en faveur de l'ISR. Seules deux initiatives de partenariat ont pu être identifiées au niveau national. La première est une initiative allemande qui cible les aspects environnementaux. En décembre 2009, le ministère fédéral de l'environnement a annoncé le lancement d'un «dialogue sur le changement climatique en économie et en politique», qui se penchera sur les options technologiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les conditions nécessaires

pour y parvenir. Le ministère fédéral de l'environnement et les entreprises allemandes discuteront jusqu'à la fin de l'année 2010 de quatre grands sujets, dont la protection du climat par le biais d'investissements durables. Un groupe de travail de 20-25 experts analysera les obstacles à la protection du climat du cadre réglementaire actuel, réfléchira aux mesures incitatives d'élargissement des marchés et envisagera l'établissement de jalons pour la comptabilisation du carbone dans les investissements.

Aux Pays-Bas, la vision du gouvernement sur la RSE pour 2008-2011 accorde une attention particulière aux acteurs du marché s'intéressant aux investissements socialement responsables en encourageant la gouvernance d'entreprise et l'adoption de la RSE par les sociétés. Elle vise également d'autres parties prenantes qui jouent un rôle clé dans la stimulation d'un dialogue réel entre entreprises sur la RSE.

7.4.5. Instruments hybrides

Afin d'encourager les ISR, les gouvernements ont également associé divers instruments — et en particulier les instruments de partenariat et les initiatives financières ou d'information. Deux initiatives en Allemagne et au Royaume-Uni marient instruments financiers et de partenariat pour encourager à la réduction des émissions de CO2 et promouvoir une production d'énergie sobre en carbone. Le Fonds global allemand pour la protection du climat, fondé en juin 2010, aide les petites et moyennes entreprises ainsi que les ménages privés des pays émergents et en développement à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. En tout, le ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire ainsi que la banque de développement KfW ont alloué plus de 100 millions d'USD aux acquisitions de ce fonds. De plus, le gouvernement prévoit que cette enveloppe dépassera les 500 millions d'USD d'ici à 2015 grâce à l'implication du secteur privé. La création d'une banque d'investissement vert (Green Investment Bank) au Royaume-Uni — l'un des principaux éléments de la nouvelle loi sur l'énergie (Energy Bill) introduite en 2010 — vise également à encourager les investissements dans des projets sobres en carbone qui transformeront l'économie. La banque gérera 2 milliards de GBP de fonds propres, dont la moitié proviendra de la vente d'actifs et le reste d'investissements privés. Les initiatives allemande et britannique ciblent toutes deux les réparations financières dans le domaine environnemental.

Trois institutions nationales de RSE, les deux premières en Espagne et en Pologne et la troisième étant une table ronde danoise, peuvent aussi être considérées comme des instruments hybrides. Ici, les gouvernements ont associé un partenariat à un instrument d'information. Des initiatives individuelles ont pu être soutenues dans le cadre du partenariat, comme la définition de l'ISR, l'analyse et l'identification de meilleures pratiques (aux niveaux national et international), le lancement de campagnes de sensibilisation, des études sur la rentabilité des ISR et le développement de compétences en matière de notification et de promotion de l'ISR.

En Espagne, le groupe de travail sur l'investissement socialement responsable du Conseil national sur la responsabilité sociale des entreprises se penche sur une large gamme de sujets liés aux ISR: projets de recherche sur la rentabilité des ISR, expérience internationale, analyse des produits et des services d'investissement publics et privés, renforcement des capacités et promotion de la notification et des aspects de l'ISR liés à l'éducation financière. Un document présentant les conclusions et les recommandations du groupe devra être approuvé par la session plénière du Conseil national sur la responsabilité sociale des entreprises et être disponible au cours du dernier trimestre de 2010.

En Pologne, il existe aussi un groupe de travail sur l'investissement responsable, placé sous l'égide du groupe sur les questions liées à la responsabilité sociale des entreprises. Il discute de la gestion des projets d'investissement en prenant en compte les facteurs ESG. Le groupe de travail est composé de deux équipes chargées d'analyser les investissements responsables depuis la perspective des investissements de portefeuille et d'infrastructure.

En 2008, en collaboration avec l'université de Princeton, l'Agence danoise pour le commerce et les entreprises a tenu une table ronde intitulée «La promesse de l'investissement socialement responsable». Des universitaires, des économistes, des investisseurs et des PDG de premier plan provenant du monde entier se sont rassemblés pour fixer les priorités de la recherche en matière d'investissement responsable. Les conclusions de cette table ronde ont été présentées à l'occasion d'une conférence sur le sujet. À la suite de cet événement, la DCCA a lancé un partenariat avec les UNPRI pour promouvoir la recherche sur l'intégration de l'investissement responsable aux stratégies globales de placement (via le réseau universitaire UNPRI).

7.5. Conclusions et prochaines initiatives

7.5.1. Conclusions générales

Faire du développement durable une réalité ne relève pas simplement d'un engagement et d'une bonne volonté;

c'est aussi une question de ressources financières. L'investissement socialement responsable est un levier important pour promouvoir le développement durable, car il apporte le capital nécessaire à l'innovation.

L'ISR s'appuie sur une conscience croissante parmi les investisseurs, les entreprises et les gouvernements de l'impact que les risques ESG peuvent avoir sur des problématiques qui s'inscrivent sur le long terme comme le développement durable ou la performance des entreprises. Même si la sensibilisation aux ISR n'a cessé d'augmenter au sein de l'Union européenne ces dernières années, le nombre d'initiatives récentes reste limité. Cela étant, il est possible d'identifier certaines tendances en matière d'ISR.

Les politiques publiques récemment adoptées par la Commission européenne encouragent l'ISR, en particulier dans les domaines concernés par les politiques de l'UE: le développement, la régulation des fonds de pension, l'intégration des éléments ESG aux politiques d'investissement et la gouvernance d'entreprise au sein des institutions financières. Ces questions se retrouvent au cœur des initiatives publiques des États membres de l'UE.

Dans le cadre des politiques de développement, la microfinance revêt une importance croissante. La simple progression du nombre de fonds de microcrédit est la preuve de cette évolution. Ces dernières années, les modèles d'entreprise développés cherchent à garantir l'intégration de populations jusqu'ici largement négligées. Les fonds de microcrédit investissent dans les institutions de microfinancement qui octroient des microcrédits aux micro- et petits entrepreneurs dans les pays émergents et en développement.

Même si les fonds de pension gèrent des avoirs considérables, pour l'instant, seuls le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Suède, la Belgique, l'Autriche et l'Italie disposent de règles nationales spécifiques en matière d'ISR qui couvrent leur système de retraite. Leur rôle dans la promotion de l'ISR ne doit pas être surestimé; elles doivent donner le ton pour inciter l'ensemble des autres fonds de pension à agir en conséquence.

La gouvernance d'entreprise des institutions financières est de plus en plus importante depuis la «prise de conscience» due à la crise financière 2008-2009 et ses conséquences. Les initiatives des États membres et de l'UE vont de l'adoption de codes de conduite, comme le Stewardship Code britannique, à la réglementation par la législation nationale, comme c'est le cas en France avec les règles de divulgation des informations ESG.

D'une manière générale, plusieurs initiatives ont encouragé la transparence de l'ISR ces dernières années. Cette question est essentiellement visée par les instruments d'information (études, lignes directrices, sites internet et conférences).

7.5.2. Prochaines initiatives

D'après les experts, les principaux défis qui se poseront demain à l'ISR incluent son intégration, le dépassement du scepticisme quant à son importance, l'adoption d'incitations fiscales, la formation des conseillers financiers, la fourniture d'orientations sur les meilleures pratiques aux investisseurs institutionnels dans l'UE et l'expansion des tables rondes et des partenariats.

Dans le cadre du GATES lituanien (innovations sociales et environnementales des entreprises), les sociétés doivent être davantage intégrées à la discussion sur l'investissement responsable. C'est pourquoi une formation d'une journée leur sera prodiguée.

En Belgique, le service public fédéral de programmation de l'intégration sociale a commandé une étude sur l'opportunité de la formulation légale d'une norme minimale en matière d'ISR. Dans son plan d'action, le groupe de travail RSE/ISR apportera sa propre contribution à cette initiative. La norme minimale en matière d'ISR pourra ensuite être utilisée comme base pour la poursuite de la mise en œuvre d'une épargne retraite durable ou d'autres initiatives en ce sens (par exemple mesures de stimulation fiscale pour les produits ISR).

8. La RSE et l'éducation

8.1. Définition

La responsabilité sociale des entreprises en éducation signifie l'intégration systématique des questions de RSE aux programmes d'enseignement et aux processus d'enseignement et d'apprentissage ([32]). Cette tâche pourra toutefois s'avérer difficile en raison de la nature abstraite et interdisciplinaire du concept de RSE, qui peut être associé à un large éventail de significations.

D'une manière générale, la RSE peut être définie comme une pratique commerciale encourageant le développement durable. Elle s'articule autour de la contribution des entreprises à la durabilité environnementale, sociale et financière et s'intègre dans une approche plus large de gouvernance qui façonne les marchés et les règles s'appliquant aux entreprises les incitant à créer de la valeur tant pour la société que pour les investisseurs. Dans ce contexte, les initiatives pédagogiques qui ne visent pas directement les sujets de RSE, comme l'éducation au changement climatique ou au développement durable, peuvent toutefois contribuer utilement à faire progresser la RSE dans l'éducation en encourageant les entreprises à mieux comprendre leur responsabilité en faveur du développement durable, ce qui renforce leurs capacités à gérer cette approche ainsi que celles des parties prenantes expertes dans le domaine de la RSE.

Les initiatives pédagogiques peuvent viser différents niveaux d'éducation:

- l'*éducation primaire*, définie comme étant les cinq à sept premières années d'éducation formelle et structurée;
- l'*éducation secondaire*, définie comme étant les collèges et les lycées;
- l'*éducation supérieure*, définie comme étant la formation universitaire et de troisième cycle prodiguée à l'université;
- l'*éducation professionnelle*, définie comme la formation technique préparant les individus à des carrières fondées sur des activités manuelles ou pratiques;
- tout autre type de formation tout au long de la vie (formation universitaire à la direction ou à la gestion, éducation et formation professionnelle des adultes visant les employés, etc.).

([32]) Le compendium n'inclut pas les initiatives de politique publique ciblant les activités universitaires hors du cursus officiel, comme la recherche, l'échange de connaissances ou les activités extrascolaires en faveur de la durabilité. De plus, le compendium ne contient aucune information sur les cours ou programmes spécifiques consacrés à la RSE et élaborés dans les universités européennes depuis 2007.

Pour que la RSE devienne une pratique courante au sein des entreprises, les initiatives pédagogiques peuvent cibler différents publics. Elles peuvent, par exemple, s'adresser aux élèves, aux étudiants, aux entrepreneurs, aux chefs d'entreprises, aux employés ou aux fonctionnaires. De même, les initiatives de politique publique peuvent viser des intermédiaires, comme les enseignants ou les formateurs, afin de veiller à ce que les questions de RSE fassent l'objet d'une intégration permanente et active aux activités d'enseignement et de formation. Le but des initiatives pédagogiques sur la RSE est de promouvoir une plus grande compréhension des pressions importantes exercées sur notre environnement et sur la société par nos modes de vie actuels (par exemple systèmes non durables de production et de consommation, démographie, injustice sociale ou pauvreté), tout en aidant les individus (élèves, étudiants ou dirigeants) à faire des choix éclairés sur la contribution des entreprises au développement durable. Les individus, en tant que consommateurs, peuvent affecter indirectement les modes de production des sociétés par leur choix, effectué en toute connaissance de cause. De plus, ils peuvent aussi être de (futurs) entrepreneurs ou des chefs d'entreprise chargés de la mise en œuvre de pratiques durables, ou encore des fonctionnaires responsables du développement et de l'application de politiques publiques de RSE au sein d'agences gouvernementales. Idéalement, la RSE ne doit donc pas être considérée comme une pratique ou un sujet d'enseignement isolé, mais comme une approche transversale intégrée au concept plus large de développement durable.

8.2. Développement de l'intégration de la RSE à l'éducation

La crise financière de 2008-2009 et les scandales financiers qui l'avaient précédée en Europe et en Amérique du Nord (Shell, Enron, WorldCom et autres) ont suscité de graves préoccupations quant à la façon dont le commerce, les sciences politiques et l'économie sont enseignés dans l'éducation supérieure. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les universités et les écoles de commerce en particulier sont instamment invitées à repenser leur approche en matière d'éducation à la gestion. De plus, l'accumulation de preuves scientifiques du changement climatique et de ses effets néfastes probables sur les êtres humains et les écosystèmes a placé au centre des discussions la question des investissements supplémentaires qui sont peut-être nécessaires pour intégrer la durabilité aux cursus primaires et secondaires. Ainsi, les générations futures pourraient être sensibilisées aux défis mondiaux auxquels elles seront confrontées au cours de leur carrière professionnelle avant même qu'elles ne bénéficient d'une formation professionnelle ou continue.

Une étude internationale, conduite en 2008 par The Academy of Business in Society, la Fondation européenne pour le développement du management et l'école de commerce de l'université de Nottingham, a identifié des tendances à la fois positives et négatives en matière de RSE dans l'enseignement supérieur. D'une manière globale, il est certain que la RSE s'est imposée comme sujet légitime dans les études de management. Les programmes universitaires prévoient en général un cours préparatoire sur le rôle des entreprises dans la société. Le nombre de masters spécialisés et de soutien aux étudiants en doctorat sur ces questions est en nette augmentation.

Toutefois, au niveau tant des écoles de commerce que des universités, il n'est pas certain que la RSE ait été pleinement intégrée aux MBA, aux programmes généraux de master ou aux offres pédagogiques destinés aux cadres. L'essentiel de la progression des activités d'enseignement se concentre sur des modules optionnels sur la RSE et/ou l'éthique des affaires et non sur le tronc commun ou des cours spécifiques. Cette situation est peut-être due au fait que de nombreux établissements d'enseignement supérieur considèrent la RSE et la durabilité comme des éléments autonomes du cursus de gestion et d'économie et non comme un facteur essentiel qui va «changer les règles du jeu» des économies européennes et mondiales.

La politique d'intégration de la RSE comme composante essentielle de l'éducation a progressé non seulement au niveau de l'enseignement supérieur, mais aussi à d'autres, tant sur la scène internationale qu'au sein de l'Union européenne. Toutefois, la RSE n'est pas encore devenue un sujet d'enseignement général.

Au niveau mondial, plusieurs initiatives ont été lancées pour encourager l'éducation à la durabilité et aux pratiques commerciales responsables. En 2002, la décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) a été décidée. Son objectif est d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable à tous les aspects de l'éducation et de la formation. Les principes des Nations unies d'éducation à la gestion responsable (UNPRME), une initiative mondiale soutenue par les Nations unies et visant à promouvoir la RSE et la durabilité dans l'éducation aux affaires, ont été adoptés en 2007. Ils cherchent à améliorer constamment l'offre pédagogique des écoles de commerce afin de faire naître une nouvelle génération de dirigeants d'entreprise qui intégreront la RSE et la durabilité à leurs pratiques quotidiennes. Actuellement, plus de 320 organisations, parmi lesquelles de nombreuses écoles de commerce européennes, sont signataires de cette initiative. En 2009, un groupe d'étudiants de l'école de commerce de l'université de Harvard (Harvard University Business School) a rédigé une déclaration de principe intitulée «Le serment MBA: fixer la barre plus haut pour les dirigeants d'entreprise» (The MBA Oath: Setting a Higher Standard for Business Leaders). Ce serment qui a suscité dans le monde entier un intérêt considérable, est un engagement volontaire de la part des étudiants actuels et diplômés en administration d'entreprise de «créer de la valeur avec responsabilité et éthique». Vingt pour cent des diplômés de 2009 de la Harvard University Business School ont signé ce serment ([33]). Ciblant l'enseignement supérieur, le Programme des Nations unies pour le développement, avec le soutien financier du Fonds social européen, encourage également l'intégration de la RSE à l'éducation au sein de l'UE. Il a ainsi lancé un projet, en Lituanie, visant à garantir l'accès à l'éducation à la RSE afin d'améliorer la compréhension de ce concept et de ses principaux éléments, en particulier chez les (futurs) dirigeants d'entreprise. Dans le cadre de ce projet, des modules de RSE pour l'éducation supérieure ont été développés.

8.3. Politiques publiques de la Commission européenne

La lutte contre le changement climatique est l'un des principaux défis de l'UE. En 2006, la Commission européenne a lancé sa campagne «Le changement climatique: vous pouvez le maîtriser», qui vise à sensibiliser sur la question du changement climatique et sur ce que les individus, essentiellement en tant que consommateurs, peuvent faire pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le site internet de la campagne est continuellement mis à jour et contient une section consacrée aux élèves et aux enseignants. Des présentations et des brochures à leur intention sont par exemple disponibles, qui expliquent comment les habitudes de consommation et de production peuvent déboucher sur le changement climatique et présentent les mesures que chacun peut mettre en œuvre pour aider à protéger le climat.

La Commission européenne a également publié en 2009 un guide pédagogique intitulé «Ton monde, ton business», qui donne aux enseignants des idées sur la façon dont ils peuvent présenter à leurs étudiants le concept d'un entrepreneur ayant intégré les dimensions sociale et environnementale à ses activités. Le guide et les vidéos qui l'accompagnent ont été préparés par la Commission européenne en coopération avec l'association à but non lucratif Junior Achievement — Young Enterprise. Ils sont disponibles en 24 langues et ont été envoyés à des milliers d'écoles dans toute l'Europe. Ils ciblent les élèves de 16 à 19 ans et leurs professeurs.

([33]) L'utilité de ce serment a été examinée tant par les universités que par le monde de l'entreprise.

En 2009, le Conseil a adopté son «Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation», qui souligne le rôle clé de l'éducation dans la concrétisation d'un avenir prospère, équitable et durable d'un point de vue environnemental en Europe. Un enseignement de grande qualité aux niveaux préprimaire, primaire et secondaire ainsi que dans l'éducation supérieure et la formation est un élément essentiel de ce cadre stratégique. De plus, celui-ci souligne l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, car les compétences des individus doivent constamment être renouvelées pour leur permettre d'affronter de nouveaux défis.

8.4. Politiques publiques dans les États membres de l'UE

8.4.1. Instruments juridiques

Les initiatives légales peuvent être des outils précieux pour favoriser l'intégration des principes liés à la RSE et au développement durable aux systèmes éducatifs.

En France, l'éducation au développement durable est utilisée pour encourager les citoyens à adopter des modes de vie pérennes. La loi Grenelle 1 de 2009 établit une politique publique générale pour le développement durable et dispense que l'éducation au développement durable doit être associée à toutes les disciplines et intégrée au quotidien des établissements d'enseignement.

Dans le système éducatif polonais, la diffusion des connaissances sur les principes du développement durable a été incluse dans la loi sur le système éducatif ainsi que dans les règles s'appliquant aux enseignements de tronc commun. Ainsi, une réglementation adoptée par le ministère polonais de l'éducation en 2008 sur le tronc commun de l'enseignement préscolaire et général dans certains types d'établissements contient plusieurs dispositions faisant référence au développement durable et à la production et la consommation durables.

L'Espagne a adopté une motion sur l'enseignement qui cible spécifiquement le concept de RSE (voir l'encadré 8.1).

En Finlande, la dimension de la durabilité, et en particulier les questions environnementales, sont intégrées aux programmes scolaires tels que le cursus national pour la formation professionnelle (2008-2010). Le Conseil national de l'éducation coordonne ces programmes. Les objectifs de l'éducation au développement durable du tronc commun national finlandais sont, entre autres, d'améliorer la compréhension du lien entre le bien-être de l'humanité, l'économie et la protection de l'environnement et d'établir un système de formation professionnelle qui garantisse les conditions de base nécessaires à un développement pérenne des branches d'activité industrielle.

Encadré 8.1

Exemple: la motion espagnole sur l'éducation à la RSE

En Espagne, la motion adoptée par le Congrès des députés sur la RSE (point 9) déclare: «[P]romouvoir l'expansion dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la formation à la RSE et introduire le développement durable et la RSE au contenu de l'enseignement prodigué aux différents niveaux d'éducation.» La motion vise en particulier l'inclusion de la RSE aux cursus de l'enseignement secondaire et supérieur (par exemple en école de commerce) ainsi qu'à la formation professionnelle.

8.4.2. Instruments économiques et financiers

Plutôt que de sensibiliser directement aux questions de RSE par le biais d'initiatives d'information ou par l'adoption de dispositions encourageant l'intégration de la RSE aux activités pédagogiques, les politiques publiques peuvent aussi se concentrer sur le soutien financier aux établissements d'enseignement.

Un bureau régional en Toscane (Italie) soutient financièrement 21 écoles, situées dans presque toutes les provinces de la région, qui développent des projets territoriaux dans le domaine de la RSE ainsi que des partenariats avec les parties prenantes locales. Chaque projet a reçu au maximum 10 000 euros. Les projets se dérouleront entre septembre 2010 et mai 2011 et se concentrent sur des questions de RSE comme l'environnement, le commerce équitable et la santé. Les municipalités impliquées jouent un rôle fondamental dans l'intégration de la société civile à la mise en œuvre des projets éducatifs.

Encadré 8.2

Exemple: l'initiative nationale allemande pour le climat

Sous la bannière de l'«Initiative nationale sur le climat», lancée en 2008 par le ministère allemand de l'environnement dans le but de diminuer les niveaux d'émission de CO_2, plusieurs campagnes éducatives ont été financées pour soutenir l'intégration des questions de RSE aux cursus scolaires. Les activités prévues incluent la fourniture de matériel pédagogique, la formation des enseignants et la mise en œuvre de projets modèles. Le programme «Action pour le climat!» finance, par exemple, les journées d'action pour le climat dans 1 000 écoles.

8.4.3. Instruments d'information

Les établissements d'enseignement que sont, entre autres, les écoles primaires et secondaires et les universités, représentent un formidable potentiel pour la sensibilisation à l'importance de la promotion des questions de RSE et de durabilité comme la protection du climat. Les initiatives d'information peuvent prendre la forme de matériel pédagogique (manuels, ateliers ou sites internet).

Le ministère allemand de l'environnement a lancé sur l'internet en 2008 la plate-forme «klimawink», souhaitant en faire la première communauté sociale dans le domaine de l'éducation à l'environnement, afin de soutenir les processus de mutation du secteur de l'éducation et de sensibiliser davantage aux questions climatiques. Les enseignants ont développé l'initiative en fournissant des informations sur les possibilités éducatives en matière de protection du climat.

Le ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, en coopération avec la Fondation Jeunesse et éducation (Stiftung Jugend und Bildung), a organisé un atelier sur la façon d'intégrer la RSE aux cursus scolaires. Quinze enseignants du Bade-Wurtemberg, de Bavière, de Berlin, de Hesse et de Rhénanie-du-Nord - Westphalie y ont participé à l'occasion du salon Didacta ([34]), organisé en mars 2010 à Cologne. Les résultats des ateliers seront pleinement intégrés au futur paquet éducatif sur les écoles. Du matériel pédagogique sur les ressources renouvelables et ciblant l'enseignement primaire et secondaire a également été présenté lors du salon didacta. Développé par le ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs en partenariat avec l'Agence pour les ressources renouvelables, ce matériel aborde le rôle des ressources renouvelables dans la protection du climat et le développement durable. De dimension interdisciplinaire, il peut être utilisé dans les cours de chimie, de biologie, de management et de sciences politiques.

Entre 2007 et 2010, des représentants du ministère finlandais de l'emploi et de l'économie se sont rendus dans des universités et d'autres établissements d'enseignement pour donner des conférences sur la RSE afin de sensibiliser le public à cette question. Ils ont en outre encadré certains étudiants de troisième cycle dans la rédaction de leur thèse ou l'étude de la RSE.

Garantir tant des modes de production et de consommation durables par la promotion des processus et produits efficaces dans leur gestion des ressources et respectueux de l'environnement que la sensibilisation des consommateurs est l'un des principaux objectifs de l'UE ([35]). Afin de faire prendre conscience aux consommateurs de ces enjeux, le ministère de l'environnement de la République tchèque a lancé le programme éducatif «(Don't) Buy It», qui explique aux élèves de primaire et de secondaire ce que sont la production et la consommation durables. Le but de ce programme est d'aider élèves et étudiants à comprendre les informations qu'ils trouvent sur les emballages de divers produits. En utilisant des exemples pratiques et du matériel d'information, les activités du programme ciblent en particulier la consommation durable, les courses du ménage et l'utilisation des produits, les modalités d'exploitation des ressources naturelles et le cycle de vie des produits. Une mallette pédagogique téléchargeable vise à expliquer aux élèves de façon divertissante les questions liées à la production et la consommation durables.

En octobre 2009, le ministère polonais de l'environnement a accueilli une conférence internationale dédiée à l'éducation au développement durable. Les participants ont discuté de la façon dont la production et la consommation durables devaient être intégrées à l'éducation.

Outre les questions environnementales, les initiatives politiques des États membres couvrent les problématiques sociales comme la santé et la sécurité, les droits du travail et la durabilité financière ou tous les aspects de la RSE. Aux Pays-Bas, un nombre croissant de jeunes et d'adolescents se sont endettés pendant la crise financière de 2008-2009 en raison de connaissances et d'une sensibilisation insuffisantes sur la façon d'équilibrer leurs revenus avec leurs dépenses estimées. Un groupe de sociétés du secteur financier a choisi de coopérer avec le ministère des affaires sociales, les autorités fiscales et l'Institut de planification budgétaire afin de concevoir un site internet et des matériels pédagogiques contenant des informations claires et ciblant plus particulièrement les jeunes.

Le Centre italien pour la responsabilité sociale (I-CSR), actif dans le cadre d'initiatives de formation sur la RSE, a développé et mis en œuvre ces dernières années le projet «La RSE à l'école». Mené à bien en coopération avec le Centre vénitien de la productivité, la Fondation G. Rumor et la chambre de commerce de Vicence, le projet souhaite fournir aux élèves des écoles secondaires de la province de Vicence les connaissances de base sur la RSE et ses instruments. Le projet en cours «La RSE à l'école» a fêté sa cinquième année de mise en œuvre en 2010 et touche également les PME, transmettant ainsi aux élèves des informations sur les politiques de RSE des PME grâce à des études de cas concrets.

Au lieu de se concentrer sur les élèves ou les étudiants, les récentes initiatives des États membres ciblent la formation des enseignants et des formateurs, qui sont des

([34]) Didacta est le plus grand salon dédié aux enseignants de tous les secteurs éducatifs en Europe.

([35]) Vous trouverez davantage d'informations sur les activités de la Commission européenne dans le «Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable».

intermédiaires cruciaux. Le projet «Fabrica Ethica» en Italie est un exemple de ce type d'initiatives (voir l'encadré 8.3).

Encadré 8.3

Exemple: le projet italien «Fabrica Ethica»

Le gouvernement régional de Toscane, en Italie, a lancé une initiative pédagogique dans les écoles secondaires et les universités en reconnaissance du fait qu'élèves et étudiants sont les consommateurs, les employés et les entrepreneurs de demain.

De 2005 à 2010, plusieurs activités ont été menées, ciblant plus particulièrement la formation des enseignants. Elles se sont intégrées au projet «Fabrica Ethica» qui visait à orienter le développement régional vers une durabilité sociale et environnementale. Les enseignants ont été invités à participer à des séminaires, des ateliers et des conventions pour discuter de la façon dont les sujets de RSE pouvaient être intégrés aux cursus.

De plus, en 2010, toutes les écoles secondaires toscanes ont été invitées à organiser des réunions de classe où professeurs et élèves, avec le soutien d'experts externes et de représentants de PME, ont pu aborder une large gamme de questions liées à la RSE comme la santé et la sécurité au travail, les droits des travailleurs, les droits de l'homme, les normes des systèmes de gestion de la RSE, la notification en matière de durabilité et les inquiétudes des consommateurs. Menées en coopération avec une association à but non lucratif qui les a modérées, ces réunions ont vu la participation active de près de 1 300 élèves et 35 enseignants dans 64 écoles. Plus de 35 professeurs ont pris part aux sessions de formation du projet «Fabrica Ethica» depuis 2005, preuve de leur intérêt à intégrer les questions de RSE à leurs activités pédagogiques quotidiennes.

Afin de promouvoir la RSE dans l'éducation des adultes, l'Institut national italien pour la prévention et la sécurité au travail (Istituto Superiore per la Prevenzione e la Sicurezza del Lavoro) a mené un projet de recherche destiné à fournir la formation nécessaire en matière de RSE aux formateurs et aux experts responsables de l'éducation aux questions de santé et de sécurité des employés. Ce projet de recherche a été finalisé en 2007.

8.4.4. Instruments de partenariat

Les défis mondiaux en matière de RSE, comme le changement climatique ou les droits de l'homme, exigent des interventions éducatives larges et coordonnées afin de favoriser une compréhension commune des principaux défis et des solutions potentielles. Les approches de partenariat peuvent s'appuyer sur différentes constellations d'acteurs. Elles peuvent, par exemple, se fonder sur la coopération entre les États membres et les organisations internationales ou encore entre écoles et entreprises des États membres.

Une approche de partenariat pour la promotion de la RSE dans l'éducation a été lancée en France. Le programme «Cercle Passeport Telecom» peut servir d'exemple pour la mise en œuvre de la RSE dans le cadre de la coopération entre écoles et entreprises. Cette initiative de partenariat a été renouvelée en 2009 par les entreprises de télécommunications [Alcatel-Lucent France, Devoteam, Ericsson France, France Telecom ITS (Orange), Gemalto, Nokia Siemens Networks France, SFR], la Confédération nationale du crédit mutuel, SMI Etap/F1 et plusieurs autorités publiques, dont le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle repose sur trois objectifs. L'un d'entre eux est lié à l'éducation à la RSE puisqu'il vise à encourager l'égalité des chances et le progrès social dans les entreprises et les administrations en en renforçant l'accès aux représentants des entreprises. Afin d'atteindre ces objectifs, les sociétés ont proposé d'apporter un soutien constant aux jeunes par le biais de travaux dirigés individuels ou collectifs et de cours complémentaires destinés aux étudiants pendant les étapes critiques de leur éducation. À l'automne 2009, 46 universités, 24 écoles d'ingénieurs, 16 écoles de management et plus de 500 cours de soutien ont participé à ce programme.

Le Pacte mondial des Nations unies est un exemple d'une compréhension culturelle commune du concept de RSE. Dans le cadre de sa mise en œuvre du Pacte mondial des Nations unies et avec la participation du Comité national italien de microfinance, le ministère italien des affaires étrangères a encouragé le réseau universitaire italien à augmenter le nombre de masters en microfinance pour favoriser l'action socialement responsable des intermédiaires financiers de demain. Une approche similaire vaut pour les cours prodigués en école de commerce qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la formation des futurs gestionnaires d'entreprise et les encourager à agir de manière éthique et responsable. Le ministère italien des affaires étrangères, en partenariat avec le réseau italien du Pacte mondial, pousse à l'adoption de méthodes pédagogiques et de contenus ciblant les instruments multilatéraux de RSE les plus pertinents par le réseau italien des écoles de commerce.

8.4.5. Instruments hybrides

L'intégration de la RSE à l'éducation est particulièrement efficace lorsqu'un large ensemble d'intermédiaires sont visés par une seule et même campagne. L'I-CSR, en coopération avec des partenaires nationaux et

internationaux ([36]), a ainsi développé le projet CREaTION sur dix-huit mois (de novembre 2008 à avril 2010). Ce projet a été cofinancé par la Commission européenne. Son objectif est de promouvoir et d'intégrer la RSE et les thématiques de durabilité aux cursus des écoles secondaires par le biais du développement d'un modèle de formation et de la formation des enseignants. Le modèle de formation incluait des outils et des jeux interactifs audiovisuels ainsi que des études de cas de champions de la RSE présentés à l'occasion de leçons. Le projet a concerné 34 établissements, 55 professeurs et plus de 1 000 élèves en Italie, au Royaume-Uni et en Roumanie (13 écoles et plus de 400 élèves en Italie). Il a abordé les principales thématiques pertinentes comme le comportement des organisations et des entreprises, la santé et la sécurité au travail, l'égalité des chances et la diversité, la consommation responsable, les économies d'énergie, la protection de l'environnement et la participation des communautés. En raison du succès du projet, l'I-CSR prévoit de promouvoir l'adoption du modèle de formation afin d'atteindre une couverture plus complète au niveau national et d'intégrer la RSE et le développement durable aux cursus scolaires généraux. Globalement, l'I-CSR est actif dans des initiatives de formation impliquant des PME, des autorités publiques, des chambres de commerce et des établissements scolaires afin de fournir aux formateurs et aux enseignants ainsi qu'aux travailleurs et aux étudiants les connaissances de base en matière de culture, de pratiques et d'instruments de RSE.

Le développement et le lancement de modules de RSE pour l'enseignement supérieur peuvent être un outil précieux à l'heure de diffuser des informations sur la façon d'intégrer la RSE aux pratiques commerciales, puisque ces modules sont conçus pour les futurs dirigeants d'entreprise ([37]). Ainsi, la Bulgarie (voir l'encadré 8.4) et l'Allemagne soulignent dans leurs plans d'action RSE l'importance d'intégrer ce concept à l'éducation.

Encadré 8.4

Exemple: le principal objectif de la Bulgarie en matière d'éducation à la RSE

Le plan d'action bulgare sur la RSE datant de 2009 prévoit plusieurs tâches à effectuer pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de RSE, également lancée en 2009. L'un des principaux objectifs du plan est d'établir et de renforcer les capacités des parties prenantes expertes en matière de RSE. Afin d'y parvenir, il propose de développer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs sur la RSE en intégrant, par exemple, des connaissances et des compétences en matière d'éthique professionnelle à l'enseignement de plusieurs matières dans le secondaire ainsi que le développement de modules de formation à la RSE destinés aux fonctionnaires.

Selon le plan d'action allemand sur la RSE, lancé en 2010, l'éducation orientée vers des valeurs, qui inclut les questions liées à l'éthique et à l'écologie ainsi qu'une sensibilisation à la durabilité, est une condition indispensable à toute analyse complète et acquisition de compétences dans le cadre d'une économie mondialisée. Le document stratégique affirme donc que seuls l'intégration des principes de durabilité et de RSE à tous les niveaux d'éducation (depuis l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à la formation professionnelle et l'éducation supérieure en passant par l'apprentissage tout au long de la vie) et leur enseignement aux (futurs) employés, consommateurs et leaders d'entreprise garantiront leur impact sur les décisions commerciales (par exemple d'achat).

8.5. Conclusions et prochaines initiatives

8.5.1. Conclusions générales

Les principaux objectifs de la promotion de la RSE dans l'éducation sont le développement des connaissances en la matière et la mise à niveau des qualifications des étudiants, des professeurs, du personnel universitaire, des formateurs et des employés ainsi que la sensibilisation à l'ampleur et à la nature des défis présents et futurs en matière sociale, environnementale et de gouvernance que les entreprises et la société auront à affronter.

Même si l'UE et ses États membres ont lancé plusieurs initiatives politiques pour l'intégration de la RSE à l'éducation, conformément aux objectifs listés ci-dessus, les approches de politique publique continuent d'être relativement fragmentées au niveau tant de l'UE que national. Les initiatives politiques sont majoritairement privées; les alliances d'entreprises, d'écoles de commerce et d'autres établissements, d'organismes d'accréditation (des écoles de commerce), d'enseignants et de personnel universitaire ainsi que les associations d'étudiants sont les principaux moteurs de l'introduction, du développement et de la mise en œuvre de l'éducation à la RSE.

Les initiatives politiques des États membres analysées dans ce compendium prennent le plus souvent la forme d'approches informatives et cherchent à sensibiliser à l'importance de la promotion de la RSE et des questions de

([36]) Partenaires nationaux: province de Milan et Fondation Clerici; partenaires internationaux: Business in the Community (Royaume-Uni), Confédération des syndicats démocratiques de Roumanie (CSDR) et Association des facultés de journalisme et de communication de masse de l'université de Bucarest.

([37]) L'une des étapes suivantes pourrait être de prévoir une accréditation normalisée des modules de RSE.

durabilité dans l'éducation. Certains États membres sont allés plus loin en intégrant la RSE ou le développement durable à leur cadre juridique de l'éducation afin de les y ancrer comme matières de tronc commun applicables à différents niveaux d'enseignement.

Les questions environnementales, éthiques et sociales bénéficient d'une intégration presque identique aux diverses initiatives éducatives. Différentes campagnes au niveau de l'UE et des États membres abordent la question du changement climatique en reconnaissant que les établissements d'enseignement peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation à cette problématique urgente. Les initiatives relatives au changement climatique se concentrent essentiellement sur l'éducation primaire et secondaire. Dans le contexte de la crise financière de 2008-2009, plusieurs initiatives ont visé l'éthique des affaires, en particulier au niveau des écoles de commerce. De nombreuses initiatives de politique publique ciblent la RSE et l'éducation au niveau des individus et des compétences et capacités attendues de la part des dirigeants pour qu'ils contribuent à un comportement responsable de leur entreprise. Les initiatives s'adressent aux élèves et aux étudiants ainsi qu'aux professeurs et aux formateurs. L'accent mis sur les enseignants est particulièrement pertinent au regard de la complexité des thèmes, comme celle du changement climatique. Les enseignants sont les interprètes d'un sujet et peuvent familiariser leurs élèves en primaire et en secondaire à cette question et les aider à acquérir une compréhension solide des concepts scientifiques sous-jacents et des impacts potentiels sur les êtres humains, les écosystèmes et les économies. Ils peuvent aussi les aider à voir comment ils peuvent protéger le climat.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'une vaste majorité des initiatives a été lancée par des États membres individuels. Des interventions éducationnelles à grande échelle qui reposent sur la coopération entre plusieurs États membres n'ont pu être identifiées que dans deux cas.

8.5.2. Prochaines initiatives

La RSE dans l'éducation est un concept relativement nouveau. Il n'est toutefois pas surprenant de voir que plusieurs initiatives sont planifiées ou en cours. En août 2010, le Conseil danois sur la responsabilité sociale des entreprises a analysé des recommandations pour une intégration plus poussée de la RSE au système éducatif élargi danois. Le Conseil, créé par l'ancien ministre de l'économie et des affaires commerciales Lene Espersen, est composé de 17 membres représentant les groupes d'intérêts et les syndicats danois. Son but est d'encourager les activités des entreprises danoises sur la RSE.

En Espagne, le Conseil national sur la responsabilité sociale des entreprises a mis sur pied un groupe de travail sur l'éducation et la RSE. Cette instance a vu le jour en 2008 pour renforcer et promouvoir les politiques de RSE. Elle constitue le cadre de référence pour cette question en Espagne. Le groupe a préparé un document de travail traitant des sujets liés à l'intégration de la RSE au système éducatif, à la diffusion des formations et des informations sur la RSE, à la RSE dans les universités et les écoles de commerce, à l'innovation en matière de cursus et à la recherche. Ce document doit encore être approuvé par la session plénière du Conseil national sur la responsabilité sociale des entreprises; il sera disponible au dernier trimestre de 2010.

Dans le cadre de son plan d'action sur la RSE, l'Allemagne a prévu de lancer un grand nombre d'initiatives visant la promotion de la RSE dans l'éducation. Ainsi, le gouvernement fédéral a l'intention de continuer à renforcer les réseaux d'écoles et d'entreprises comme le réseau SchuleWirtschaft existant, géré par le ministère fédéral de l'économie et des technologies, ou encore le projet «Netzwerk SchuleWirtschaft Ostdeutschland» du ministère fédéral de l'intérieur. Le gouvernement fédéral souhaite également améliorer l'éducation en matière de RSE à l'intention des enseignants spécialisés et veut développer du matériel pédagogique pratique destiné à la formation professionnelle. Afin d'y parvenir, des séminaires sur la durabilité sociale et environnementale seront organisés (à l'instar des séminaires sur l'éducation à la RSE du salon Didacta). En ce qui concerne la recherche universitaire, le gouvernement fédéral prévoit de promouvoir les réseaux internationaux de chercheurs qui se concentrent sur la gestion des aspects socio-économiques dans l'entreprise. Ces réseaux doivent devenir des centres de compétence interdisciplinaires. En outre, les universités allemandes seront encouragées à adopter les UNPRME par des mesures incitatives. À cette fin, le gouvernement examinera si les sujets de RSE peuvent être associés à des systèmes de financement ou si des remises de prix universitaires peuvent être prévues.

Le gouvernement britannique a récemment approuvé une étude devant être conduite par l'école de commerce de l'université de Nottingham avec d'autres centres de recherche universitaires afin de cartographier les modalités actuelles d'enseignement de la RSE et de la durabilité dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

9. Des marchés publics écologiques, sociaux et durables

9.1. Définition

L'essentiel de ce compendium décrit les initiatives publiques qui permettent aux gouvernements de créer un environnement favorable à la responsabilité sociale des entreprises. Toutefois, il existe deux domaines où les gouvernements assument un rôle plus actif: les investissements et la consommation. Les gouvernements sont décrits dans leur rôle d'investisseur au chapitre 7. Le présent chapitre se concentre sur les marchés publics écologiques, sociaux et durables par lesquels les gouvernements récompensent les entreprises responsables intégrant les aspects environnementaux et sociaux aux produits et services qu'elles proposent.

Les marchés publics, d'après les estimations effectuées par la Commission européenne, représentent une enveloppe annuelle de 2 000 milliards d'euros, soit environ 17 % du PIB de l'UE. Ils sont donc fortement susceptibles d'encourager la RSE parmi les entreprises européennes. Il existe trois conceptions des marchés publics au-delà des considérations purement économiques. La plus large d'entre elles est celle des marchés publics durables (SPP) par laquelle les autorités publiques tentent d'arriver à un équilibre entre les trois piliers du développement durable — économique, social et environnemental — lors de l'acquisition de biens, de services ou de travaux. Les marchés publics écologiques (MPE) sont le processus par lequel les autorités publiques intègrent la dimension environnementale dans leurs appels d'offres de biens, de travaux et de services. Enfin, les marchés publics socialement responsables (SRPP) font référence aux procédures de passation de marchés qui prennent en compte la promotion des éléments suivants: opportunités d'emploi; conditions de travail décentes; inclusion sociale et économie sociale; petites et moyennes entreprises; accessibilité et conception pour tous les utilisateurs (*design for all*); commerce équitable et éthique; adhésion large et volontaire à la RSE. Ces procédures respectent les principes du traité de l'Union européenne et toutes les directives de l'UE en matière de marchés publics.

Alors que les SPP peuvent être vus comme un concept global qui recouvre à la fois les considérations sociales et environnementales, les MPE sont le concept le plus largement utilisé. Toutefois, le terme de SPP ne sera ici utilisé que pour les États membres qui l'emploient explicitement, par exemple dans leurs plans d'action (voir la section 9.3.5). Les initiatives en faveur des marchés publics écologiques ou socialement responsables seront respectivement appelées MPE et SRPP. Outre ces trois catégories, il existe aussi des marchés publics encourageant l'innovation ou l'efficacité énergétique qui ne font pas nécessairement partie des MPE, SRPP ou SPP tels que définis dans ce compendium. Les initiatives visant à encourager les innovations respectueuses de l'environnement ou de nature sociale sont dûment reconnues dans ce chapitre.

9.2. Politiques publiques de la Commission européenne

Depuis maintenant de nombreuses années, la Commission européenne a été un moteur pour les MPE et, dans une moindre mesure, pour les SRPP en Europe. Dans sa communication de 2003 intitulée «Politique intégrée des produits — Développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie», elle a souligné l'importance des MPE et a appelé les États membres à élaborer des plans d'action nationaux en la matière. Un an plus tard, le Parlement européen et le Conseil ont adopté deux directives visant à clarifier, simplifier et moderniser la législation de l'UE existante en matière de marchés publics. Les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE ont fourni aux États membres la base juridique nécessaire à l'intégration de considérations environnementales et sociales à leurs processus d'adjudication. Ces deux directives facilitent donc les MPE et, dans une certaine mesure, les SRPP ([38]), mais ne les imposent pas. Avant leur adoption, la Commission a publié en 2001 une communication interprétative afin de clarifier les options d'intégration des critères environnementaux. Bien que dépassée, cette communication reste une orientation utile pour certains aspects des MPE.

Depuis la mise en œuvre de ce cadre réglementaire précis, la Commission européenne n'a cessé de promouvoir l'adoption volontaire de politiques en faveur des MPE au niveau des États membres de l'UE. La plupart de ces initiatives sont de nature informative, ce qui signifie qu'elles incluent des lignes directrices, des boîtes à outils, des campagnes de sensibilisation, des communications, des études et des évaluations.

En juillet 2008, la Commission a publié une communication relative à des marchés publics pour un environnement meilleur [COM(2008) 400]. Ce document a fixé comme objectif que 50 % de toutes les procédures de passation de marchés publics respectent les critères clés des MPE en 2010. Dix groupes de produits et de services prioritaires ont été identifiés pour les MPE sur la base d'une série de facteurs incluant le potentiel d'amélioration environnementale, les niveaux de dépenses publiques et les impacts potentiels sur l'offre (voir le tableau 9.1).

([38]) Dans certaines limites, les marchés publics peuvent être utilisés pour lutter contre le racisme et la discrimination institutionnelle et pour promouvoir l'égalité des chances pour les minorités, les femmes et les hommes et les personnes souffrant de handicap.

Table 9.1: Groupes de produits et de services prioritaires pour les MPE

Premier ensemble de critères	*Second ensemble de critères*
Construction	Fenêtres
Alimentation et services de restauration	Isolation thermique
Transports	Revêtements de sol durs
Énergie	Panneaux muraux
Machines de bureau et ordinateurs	Cogénération
Textiles	Construction routière et panneaux de signalisation
Papier	Éclairage public et feux de signalisation
Ameublement	Téléphones mobiles
Produits et services de nettoyage	
Produits et services de jardinage	

À la suite de la communication, la DG Environnement a publié un premier ensemble de critères communs en matière de MPE en décembre 2008. Ceux-ci appartenaient à la «boîte à outils MPE», qui contenait également des modules stratégiques, juridiques et opérationnels. La boîte à outils est un ensemble de documents de référence, de fiches d'information et de produits et de rapports de synthèse à l'intention des pouvoirs adjudicateurs. Les dix critères exposés couvrent dix groupes de produits. Pour chaque groupe, il existe deux types de critères. Les critères essentiels sont liés aux principaux impacts environnementaux et peuvent être utilisés par l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs des États membres. Les critères complets s'adressent à ceux qui souhaitent acquérir les meilleurs produits environnementaux du marché. Clairs, justifiables, ambitieux et basés sur une approche fondée sur le cycle de vie et des preuves scientifiques, les critères MPE ont été conçus pour faciliter l'adoption des MPE par les administrateurs publics et les entreprises. Pour les pouvoirs adjudicateurs, un ensemble de critères environnementaux communs réduit considérablement la charge administrative, alors que les PME (et en particulier celles ayant des frais généraux administratifs limités) en bénéficient, surtout lorsqu'elles sont présentes dans plusieurs États membres.

En juillet 2010, la Commission a publié un second ensemble de critères MPE pour huit nouveaux groupes de produits (voir le tableau 9.1). Une procédure inédite a été adoptée en avril 2010 pour leur développement afin de rendre le processus plus transparent et de renforcer les synergies entre différents instruments politiques (tels que les MPE, l'écoconception ou le label écologique européen). Un groupe consultatif informel sur les MPE (GC) a vu le jour dans ce contexte. Il est composé d'un représentant par État membre ainsi que de trois représentants d'autres parties prenantes (société civile, industrie et PME). En plus du GC, un groupe informel élargi d'experts nationaux des MPE existait depuis plusieurs années, mais se penchait essentiellement sur les grandes problématiques en la matière.

Outre la présentation de critères environnementaux communs et de lignes directrices sur leur application, la Commission européenne a lancé une grande campagne de sensibilisation et de formation aux MPE. De 2009 à 2010, la DG Environnement a financé la formation de 40 experts nationaux de la politique des MPE et des marchés publics dans 19 États membres ainsi que l'organisation de conférences nationales sur les MPE en Europe. Visant à promouvoir le dialogue, l'échange de meilleures pratiques et la mise en réseau entre parties prenantes aux MPE dans les pays hôtes, ces conférences ont attiré plus de 2 000 participants.

En ce qui concerne les SRPP, la DG Emploi, affaires sociales et inclusion a publié une étude sur les clauses de responsabilité sociale des appels d'offres publics en juillet 2008. Ce projet a débouché sur six études de cas, une analyse juridique et politique de la situation, un aperçu des pratiques de SRPP dans les États membres et des «pistes pour l'intégration de clauses de responsabilité sociale dans les appels d'offres publics» (Proposed Elements for taking account of the Social Considerations in Public Procurement). Ces résultats ont été utilisés pour rédiger un projet de guide SRPP sur «Les clauses de responsabilité sociale des appels d'offres publics» (Social Considerations in Public Procurement) qui sera publié au début de l'année 2011. En 2010, une analyse coûts/bénéfices des SRPP a été menée pour le compte de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion. Son but était de devenir un outil pratique à l'intention des acheteurs publics pour faciliter l'intégration de la dimension sociale aux marchés publics.

La Commission a également financé plusieurs projets de recherche destinés à poursuivre le développement de sa politique en matière de MPE. Parmi ceux-ci figure une étude de 2009 sur les statistiques disponibles sur les MPE dans l'UE et commandée par la DG Environnement. Il s'agissait d'appliquer une méthodologie de mesure des MPE en Europe afin d'aider

les États membres et la Commission lors du contrôle du respect des objectifs fixés dans la communication de 2008. De plus, un projet d'étude, lancé par la DG Marché intérieur et services, cartographie actuellement les politiques et les pratiques des États membres en matière de marchés publics durables. Ses résultats éclaireront aussi les tentatives actuelles (par le biais d'outils et d'initiatives spécifiques) de pérennisation de la chaîne d'approvisionnement dans les marchés publics. Enfin, la DG Marché intérieur et services lancera en 2011 une consultation sur les marchés publics, en lien avec d'autres domaines politiques comme les questions sociales et environnementales.

9.3. Politiques publiques dans les États membres de l'UE

9.3.1. Instruments juridiques

Conformément à la définition de la Commission européenne et aux pratiques en vigueur dans la majorité des États membres, les MPE sont considérés comme une option facultative. Les deux directives de l'UE ont fourni une base juridique pour l'intégration de critères environnementaux et sociaux sans pour autant les rendre obligatoires. À la suite de leur transposition, certains États membres ont élargi la portée de leur législation en matière de marchés publics. Ainsi, la Finlande a renouvelé sa loi sur les marchés publics en 2010. Les modifications apportées clarifient les cas où l'intégration de critères sociaux aux marchés publics est possible (droits humains fondamentaux, égalité de traitement, non-discrimination, etc.).

Toutefois, quelques États membres ont opté pour une approche différente et rendu les MPE juridiquement contraignants. L'approche obligatoire la plus complète est celle du Portugal, où l'ensemble du gouvernement central doit appliquer des critères environnementaux (voir l'encadré 9.1). En Allemagne, un décret sur la durabilité des achats de bois a été adopté en janvier 2007. Un décret général sur l'achat de produits et de services à rendement énergétique élevé a été publié en janvier 2008. Il oblige les administrations au niveau fédéral à intégrer le calcul du coût sur le cycle de vie à leurs procédures de passation de marchés afin de garantir l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement des marchés publics.

Encadré 9.1

Exemple: les accords-cadres écologiques du Portugal

Le Portugal est le seul État membre de l'UE où les MPE sont juridiquement contraignants. Son PAN pour 2008-2010 fixe plusieurs critères et objectifs. En 2010, ceux-ci ont été intégrés aux accords-cadres conclus par l'Agence nationale des marchés publics (ANCP). Les accords-cadres de l'ANCP s'appliquent à l'ensemble de l'administration publique centrale et sont facultatifs pour les autorités locales chargées des marchés publics.

L'ANCP a été fondée en 2007 dans le but de centraliser les marchés publics du gouvernement national et de promouvoir les MPE. Elle contrôle le respect des objectifs du PAN en matière de MPE en vérifiant les lettres d'engagement et les rapports d'inclusion des MPE aux procédures d'adjudication que les autres départements doivent lui soumettre en même temps qu'une liste des appels d'offres lancés. Afin de contrôler l'introduction de critères verts, l'ANCP utilise le réseau ministériel des centrales d'achat qui recense les informations sur les acquisitions de chaque ministère.

Grâce au cadre de l'ANCP et au contrôle des pratiques d'appels d'offres, le Portugal a réussi à dépasser les objectifs fixés dans son PAN. Alors qu'ils envisageaient d'utiliser les critères durables des MPE pour 30 % des appels d'offres en nombre et en valeur en 2009, les administrateurs du gouvernement central les ont de fait appliqués à 41 % des appels d'offres en nombre et 61 % en valeur.

9.3.2. Instruments économiques et financiers

Nombre des instruments utilisés pour encourager les MPE, les SRPP et les SPP appartiennent à la catégorie des instruments économiques puisqu'ils ont un impact positif sur l'incitation faite aux sociétés à adhérer à certains critères non économiques pour remporter un appel d'offres. Ainsi, en rendant obligatoires les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics ou en établissant dans les PAN des objectifs durables pour les offres concernant certains groupes de produits prioritaires, les autorités soutiennent, au moins indirectement, les entreprises qui fonctionnent selon le modèle souhaité ou proposent les produits et services spécifiés. Cela étant, il existe des initiatives publiques où les autorités contractantes assument un rôle plus actif en finançant les innovations durables par le biais des marchés publics. En d'autres termes, elles investissent littéralement dans des produits et services avant leur commercialisation, devenant ainsi un acteur du processus d'innovation. L'initiative pour la recherche au sein des petites entreprises (Small Business Research Initiative) au Royaume-Uni est un exemple de ce type d'appels d'offres (voir l'encadré 9.2). En Finlande, l'Agence nationale de financement des technologies et de l'innovation réfléchit à des instruments qui permettraient aux pouvoirs adjudicateurs d'investir dans des technologies innovantes d'un point de vue environnemental.

Encadré 9.2

Exemple: l'initiative britannique pour la recherche au sein des petites entreprises

L'initiative pour la recherche au sein des petites entreprises (SBRI) est un système de passation de marchés publics précommercial lancé pour la première fois au Royaume-Uni en 2001. Il a fait l'objet d'une révision en profondeur en avril 2009. Le nouveau programme SBRI vise à utiliser l'instrument des marchés publics pour encourager les produits et services innovants à répondre aux futurs besoins des ministères. La SBRI souhaite donc soutenir les PME de haute technologie en phase de démarrage en leur garantissant un accès élargi à des pistes de recherche et de développement. Les appels relatifs aux nouvelles technologies et aux idées innovantes touchent différents domaines spécifiques et visent à conclure des contrats de développement à court terme avec un large éventail de sociétés. La SBRI présente donc deux avantages: elle permet aux ministères gouvernementaux et aux organisations du secteur public d'acquérir de nouvelles technologies en maîtrisant leur risque grâce à un programme de développement progressif et elle offre aux entreprises des contrats rémunérés à l'étape critique de développement de leur produit.

Même si la SBRI est censée soutenir l'innovation de manière globale, les ministères gouvernementaux l'ont utilisée pour l'acquisition de biens et de services durables. Les appels d'offres passés ont concerné, entre autres, des systèmes d'éclairage hautement efficaces pour Whitehall, le réaménagement du parc de logements sociaux britannique et des technologies aidant les enfants à faire davantage de sport.

Les prix nationaux sont un autre type d'instrument économique. Leur fondement est d'encourager la concurrence entre autorités contractantes autour de leur bonne réputation en matière de pratiques de MPE. Depuis 2008, le Conseil suédois de management environnmental (SEMCo) décerne deux prix par an aux acquéreurs et aux fournisseurs: le «prix de l'excellence "Acheteur vert"» (Excellent Green Purchaser) et le «prix de l'excellence "Fournisseur vert"» (Excellent Green Supplier). La cérémonie de remise a lieu pendant la conférence annuelle sur les marchés publics verts à Stockholm. Le but de ces récompenses est de mettre en avant des exemples positifs d'acquéreurs et de fournisseurs qui font preuve de sérieux et d'innovation dans leurs marchés publics écologiques. Outre la sculpture, les lauréats reçoivent le droit d'utiliser le symbole du prix pour leur marketing. En Italie, le ministère de l'économie et des finances et son agence des marchés publics Consip ont décerné en 2009 le «prix des projets durables et des marchés publics écologiques». Celui-ci a pour but de faire connaître et de récompenser les administrations publiques italiennes et les entreprises privées ayant beaucoup fait, respectivement, en faveur de la durabilité environnementale et des MPE. Le prix prend la forme d'un arbre planté dans les locaux du lauréat ou donné à un parc public. Il a pour l'instant été décerné en 2009 et en 2010.

9.3.3. Instruments d'information

Les instruments d'information sont largement utilisés pour présenter les concepts relativement nouveaux des MPE, des SRPP et des SPP aux administrations publiques. De nombreux États membres ont publié des lignes directrices et des manuels, organisé des formations à l'intention des autorités contractantes et commandé des études afin de sensibiliser les acteurs pertinents à ces concepts.

La formation est une étape nécessaire pour encourager la mise en œuvre de pratiques de MPE, de SRPP et de SPP. Elle est prévue dans la plupart des États membres. En juin 2010, une formation à l'intention des administrateurs publics existait dans dix-huit États membres. Au Royaume-Uni, le Centre d'expertise sur les marchés publics durables analyse actuellement les besoins en formation sur cette question afin d'améliorer les capacités des différents acteurs. Les meilleures pratiques sont en outre échangées entre les ministères du gouvernement par le biais du groupe de travail sur le renforcement des capacités en faveur de marchés publics durables (Capability Building for Sustainable Procurement working group). En France, plusieurs instances, parmi lesquelles le ministère de l'environnement et l'ADEME, proposent des sessions de formation aux autorités locales et régionales sur les marchés publics responsables.

Les orientations pratiques font également partie des instruments le plus souvent utilisés pour sensibiliser aux MPE, aux SRPP et aux SPP. En 2009, le ministère fédéral allemand du travail et des affaires sociales, le ministère fédéral de la coopération économique et du développement et l'Association des villes allemandes ont publié un ouvrage intitulé «Les critères sociaux dans la législation sur les marchés publics — Des lignes directrices pour les autorités locales». En France, les normes fondamentales définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) servent de référence pour les aspects et critères sociaux repris dans les guides développés par le groupe d'étude des marchés — Développement durable. Cependant, il faut rappeler que de nombreuses lignes directrices sont aussi obligatoires pour les gouvernements centraux et doivent donc être considérées comme des instruments hybrides (voir la section 9.3.5).

Des projets de recherche ont été lancés pour identifier les opportunités en matière de MPE, de SRPP et de SPP dans certains États membres précis. En avril 2008, le ministère polonais de l'économie, en coopération avec l'Office des marchés publics, a publié «Une nouvelle approche des marchés publics — Les marchés publics et les petites et moyennes entreprises, l'innovation et le développement durable». Ce document a souligné, entre autres choses, la nécessité d'utiliser plus largement les critères liés à la protection de l'environnement et à la RSE dans les contrats de passation de marché. Il a donc constitué la base du PAN polonais en matière de SPP (voir la section 9.3.5).

9.3.4. Instruments de partenariat

Bien que les MPE, les SRPP et les SPP soient d'abord une question gouvernementale, de nombreux autres acteurs sont également impliqués. Les consultations de parties prenantes, par exemple, peuvent fournir des informations utiles lors de l'élaboration de plans d'action et de critères. En Slovénie, le PAN 2009 en matière de MPE a été rédigé par un groupe de travail établi à cette fin, en coopération avec les parties prenantes pertinentes (les principaux pouvoirs adjudicateurs, quelques municipalités, des ONG, des représentants des fournisseurs, la Chambre de commerce et d'industrie slovène, des experts, etc.). En Roumanie, les travaux sur le PAN MPE ont débuté en 2007 par des séries de consultations avec les parties prenantes (administration centrale, associations administratives locales, ONG, fournisseurs), suivies par une phase de consultation interministérielle. D'autres initiatives ont une portée plus générale. Le SEMCo suédois, par exemple, a lancé en 2008 une conférence annuelle visant à créer un forum d'échange d'expériences et de dialogue entre les groupes cibles.

9.3.5. Instruments hybrides

À l'instar des instruments d'information, les politiques publiques hybrides constituent un important groupe d'instruments, en particulier en raison des plans d'action mis en œuvre dans toute l'Europe. Toutefois, les instruments hybrides couvrent également des groupes de travail ou des comités chargés de l'élaboration de nouveaux critères et de lignes directrices ou de décrets qui ne sont pas ancrés dans la loi, mais restent obligatoires pour les administrations publiques en vertu d'un arrêté de l'exécutif.

En 2003, la Commission européenne, dans sa communication sur la politique intégrée des produits a encouragé les États membres à rédiger des PAN publiquement accessibles pour «verdir» leurs marchés publics. Les PAN doivent contenir une évaluation de la situation existante et fixer les objectifs pour les trois années à venir, tout en spécifiant les mesures à prendre pour les atteindre. Les PAN ne sont pas juridiquement contraignants, mais donnent un élan politique au processus de mise en œuvre et de sensibilisation aux MPE et, dans certains cas, aux SPP. La recommandation d'adoption de PAN a été réitérée dans le «Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable» de la Commission, datant de 2008.

Depuis 2003, vingt et un États membres ont adopté des PAN. Certains en sont déjà à leur deuxième plan, comme Chypre ou la Pologne. Deux États membres (la Hongrie et la Roumanie) sont en train d'adopter leur PAN et quatre autres (la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce et l'Irlande) sont en train de le préparer (voir la section 9.4.2).

La plupart des plans d'action appliquent les objectifs fixés par la Commission ainsi que les premier et deuxième ensembles de groupes de produits prioritaires. Cependant, certains États membres vont au-delà de ces recommandations. Ainsi, en 2005, le gouvernement néerlandais a annoncé que les marchés publics adjugés par le gouvernement central seraient tous durables (départements essentiels et agences exécutives) à l'horizon 2010. De plus, alors que les objectifs et les critères de la Commission se limitent aux MPE, certains États membres ont choisi d'appliquer le concept plus large de SPP. Le Royaume-Uni a publié en mars 2007 son «Plan d'action pour des marchés publics durables» (Sustainable Procurement Action Plan) qui mentionne le «coût social du carbone» et prévoit, entre autres, l'intégration de clauses sociales et d'entreprises sociales du secteur associatif. De la même façon, le PAN français emploie aussi le terme de SPP. En mars 2007, le gouvernement français a adopté son «Plan d'action national pour des achats publics durables» pour la période 2007-2009. Il invite les organismes publics (ministères, autorités et collectivités territoriales, hôpitaux et institutions publiques) à privilégier les marchés publics durables et donc socialement responsables. Le PAN propose des objectifs volontaires et une assistance réelle pour la mise en œuvre de politiques d'achat responsables tout en présentant des exemples de bonnes pratiques. Après une révision en 2010, un plan amendé devrait être lancé en 2011. La politique néerlandaise des marchés publics sera bientôt étendue pour couvrir l'inclusion de clauses contractuelles prévoyant une diligence raisonnable en matière de normes fondamentales du travail de l'OIT et de droits de l'homme, et ce pour tous les marchés dépassant les seuils européens. Pour certains produits et groupes de produits pour lesquels des initiatives multipartites en matière de chaîne d'approvisionnement existent afin d'encourager les entreprises à respecter des normes du travail ou du commerce équitable plus strictes, ces dernières sont couvertes par la clause contractuelle de diligence raisonnable. Les SPP figurent également aux plans d'action de l'Autriche (2010), de la Belgique (2009), du Danemark (2010), de la Finlande (2009) et de la Pologne (2010). Enfin, l'«Alliance allemande pour des marchés publics durables» emploie elle aussi ce terme (voir ci-après).

Encadré 9.3

Exemple: le plan d'action national autrichien sur les SPP

L'Autriche est depuis longtemps l'un des États membres pionniers en matière de SPP. Elle appartient au groupe des «7 verts» (Green 7) qui regroupe les 7 États membres affichant les pratiques les plus progressistes en matière de MPE, selon une étude de 2009. En juillet 2010, le pays a publié son «Plan d'action autrichien sur les SPP», composé de deux volets. Le premier est général et contient des informations sur les définitions, les objectifs, les mesures prévues et les modalités de mise en œuvre. Le second s'adresse aux autorités contractantes et propose des orientations sur la mise en œuvre du plan d'action. Il identifie 16 catégories de produits divisées en plusieurs sous-groupes et associées à des spécifications techniques. Les critères essentiels en matière de MPE s'appliquent aux 16 catégories de produits: papier graphique et d'impression; services de nettoyage et détergents; équipements informatiques; alimentation et services de restauration; textiles; ameublement; véhicules; produits horticoles; électricité; génie civil; appareils électroménagers; aménagement intérieur; fournitures de bureau; papier hygiénique; événements (verts). Les critères avancés en matière de MPE s'appliquent aux 5 groupes prioritaires pilotes (électricité, papier, détergents, véhicules routiers et informatique) et seront évalués d'ici à 2012. Des objectifs de quotas auront alors été fixés et les pourcentages de biens soumis aux pratiques d'achat durable auront augmenté et feront l'objet d'un suivi annuel à partir de cette date.

Allant au-delà des PAN MPE, le plan d'action autrichien reprend aussi les critères d'orientation de la Commission pour les SRPP. Il souhaite donc contribuer à l'instauration de conditions de travail «bonnes» et décentes par le biais du soutien à l'inclusion sociale et à l'accessibilité pour les personnes handicapées, aux PME et à la RSE en général et enfin au commerce équitable et éthique. Parmi les autres éléments du plan d'action figurent l'extension des réseaux existants de marchés publics, l'établissement de deux groupes de travail sur les questions budgétaires et l'élaboration de critères SRPP, les modalités de contrôle et une évaluation au printemps 2013.

Étant donné la nature transversale des MPE, des SRPP et des SPP, des groupes de travail interministériels et d'autres instances partenaires sont utilisés pour développer et revoir les plans d'action et les critères pertinents. En Espagne, un comité interministériel a été établi en 2008 pour mettre en œuvre et suivre le PAN MPE. Il reçoit des rapports d'avancement de la part de chaque autorité contractante, rédige des rapports semestriels sur l'état des MPE et coopère avec les initiatives, réseaux et groupes de travail nationaux et internationaux chargés de ces marchés. L'Allemagne a créé en mai 2009 un groupe de travail sur les SPP, composé de représentants des régions et du gouvernement fédéral. Il est devenu l'Alliance pour des marchés publics durables qui rassemble des représentants des niveaux local, régional et fédéral. Cette alliance vise à augmenter le nombre d'appels d'offres auxquels des critères environnementaux sont appliqués. Actuellement, l'Alliance travaille essentiellement sur quatre groupes de produits: les équipements informatiques verts, l'électricité verte, les transports publics et l'exploitation durable des forêts. D'autres activités sont prévues sur les textiles, la dimension sociale des marchés publics et l'établissement d'un centre national d'excellence en la matière. Aux Pays-Bas, des critères provisoires ont été développés pour le programme national en faveur de marchés publics durables dans le cadre d'un dialogue plurilatéral. Leur validité légale est actuellement évaluée par un groupe de travail interministériel sur la législation des marchés publics.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le nombre d'instruments juridiquement contraignants est limité. Toutefois, de nombreuses lignes directrices et décrets sont obligatoires, en vertu non pas de la loi, mais d'un arrêté de l'exécutif. Ainsi, au Royaume-Uni, les «normes gouvernementales d'achat» (Government Buying Standards) du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales couvrent 60 groupes de produits à deux niveaux: le «minimum obligatoire» et les «meilleures pratiques». Ces normes, actualisées en 2010, s'appliquent à tous les ministères du gouvernement central. De même, le gouvernement fédéral belge a mis à jour son «Guide des achats durables» dont l'application est obligatoire depuis mars 2008 (voir l'encadré 9.4). En plus du guide, le gouvernement belge a émis plusieurs circulaires fédérales sur les SPP. Celle de juillet 2009 fait référence à l'acquisition de véhicules privés destinés aux services gouvernementaux et publics.

Des circulaires similaires existent en France. En 2008, le Premier ministre français a envoyé à tous ses ministres une «circulaire pour un État exemplaire» qui incluait un total de 20 objectifs, dont 12 sont liés aux MPE. Elle vise, entre autres choses, à étendre à tous les organismes acquéreurs l'utilisation des clauses sociales pour l'intégration des chômeurs et des personnes handicapées. En 2012, 10 % de tous les appels d'offres dans les secteurs industriels où la main-d'œuvre est composée d'au moins 50 % de travail manuel devront inclure des «clauses sociales». De plus, chaque ministre devra

présenter un rapport d'avancement annuel sur la base des objectifs prescrits et des indicateurs définis. À partir de 2010, un mécanisme financier de «bonus-malus» récompensera les ministères efficaces dans leur gestion de l'énergie et pénalisera ceux qui ne respectent pas les objectifs de gestion durable.

Encadré 9.4

Exemple: le «Guide des achats durables» de la Belgique

Le «Guide des achats durables» est un site internet contenant des informations complètes sur une large gamme de sujets et de labels environnementaux. Le service public fédéral de programmation — Développement durable publie et met régulièrement à jour ce guide, dont la dernière grande actualisation date de mars 2008. Le guide contient les fiches SPP de plus de 250 groupes de produits et détaille les critères sociaux et environnementaux à leur appliquer. Ces derniers s'appuient sur les 8 normes fondamentales de l'OIT, sur l'égalité des chances et sur le soutien à l'économie communautaire belge, entre autres.

Avant que la méthodologie du guide ne soit adoptée, un processus de consultation a été organisé pour récolter les réactions et conseils des parties prenantes. Afin de garantir la dimension sociale et la qualité du texte, celui-ci a été présenté à la société civile à la fin de 2009. De plus, un service d'assistance a été créé à l'intention des autorités contractantes fédérales qui appliquent les lignes directrices obligatoires les concernant. En raison du grand nombre de groupes de produits incluant à la fois des critères sociaux et environnementaux et de la participation des parties prenantes nécessaire à leur actualisation, le guide belge est un bon exemple d'instrument hybride.

En avril 2009, la Finlande a adopté une résolution sur les «choix durables dans les marchés publics». Son objectif était d'obliger, d'ici à 2015, tous les services du gouvernement central à intégrer les critères environnementaux dans leurs décisions d'achat, en particulier pour les produits et services des secteurs de l'énergie, du bâtiment et des migrations journalières. Les gouvernements municipaux et locaux doivent s'y tenir pour au moins 50 % de leurs décisions d'achat d'ici à 2015. Ces objectifs sont obligatoires pour le gouvernement central, mais facultatifs (bien que recommandés) pour les municipalités et les entreprises publiques. Le projet de plan d'action roumain fixe des objectifs facultatifs et obligatoires pour les MPE. En 2010, ils étaient tous volontaires, mais, à partir de 2011, ils ont été remplacés par des objectifs contraignants. La Garde nationale environnementale, chargée du suivi de la mise en œuvre des MPE, peut agir à l'encontre des autorités afin de faire appliquer les objectifs du PAN.

9.4. Conclusions et prochaines initiatives

9.4.1. Conclusions générales

Les MPE connaissent une progression évidente. À la suite des directives de la Commission relatives aux marchés publics et à ses initiatives d'information, tous les États membres se sont lancés dans les MPE. C'est ce que montre plus particulièrement le développement de plans d'action sur les MPE et les SPP. Presque tous les États membres ont un plan d'action en place qui sert de base à une approche stratégique aux MPE ou aux SPP. Dans la plupart des États membres, le plan d'action est limité aux MPE. Toutefois, les initiatives en matière de SRPP gagnent de l'ampleur et certains des États membres les plus avancés ainsi que certains des plans d'action les plus récents utilisent déjà le concept plus large de SPP (c'est le cas de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France et du Royaume-Uni). De plus, l'intégration de critères sociaux et environnementaux aux marchés publics reste volontaire. Cela étant, de nombreux États membres ont publié des documents contraignants pour leur administration (décrets, circulaires ou lignes directrices, par exemple). Certains pays, dont le Portugal et l'Allemagne, ont même adopté des instruments juridiquement contraignants pendant que d'autres y réfléchissent.

En ce qui concerne les différents types de politiques publiques en faveur des MPE, des SRPP et des SPP, les instruments d'information et hybrides sont nombreux. Les initiatives juridiques sont également utilisées dans certains États membres, alors que les instruments de partenariat et économiques sont moins demandés. C'est surprenant, car les achats publics se déroulent simultanément à différents niveaux du gouvernement et dans différents départements. La rareté des instruments économiques est toutefois moins surprenante. Les marchés publics en eux-mêmes peuvent être considérés comme un outil utilisant des mesures économiques incitatives pour modifier la structure de l'approvisionnement des autorités publiques.

9.4.2. Prochaines initiatives

En 2011, la Commission évaluera ses directives relatives aux marchés publics et fera un état des lieux des MPE dans les États membres. Les résultats de cet exercice seront comparés à l'objectif de la Commission de 50 % des catégories de produits couvertes, spécifié

dans la boîte à outils MPE. Les résultats serviront aussi de base à la fixation des objectifs futurs et au nouveau livre vert de la Commission sur la façon dont les marchés publics peuvent être utilisés pour poursuivre d'autres objectifs politiques, conformément à la stratégie Europe 2020. L'évaluation prévoit une étude complète, entamée en juillet 2010 et commandée par la DG Marché intérieur et services. Composée de trois volets, elle se penche sur les expériences des États membres en matière d'intégration de la durabilité et des politiques innovantes aux marchés publics. Son premier volet consiste en une analyse des politiques et stratégies nationales. Le deuxième contient une étude sur la mesure dans laquelle les pouvoirs adjudicateurs appliquent les objectifs de durabilité et d'innovation et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour y parvenir. La dernière partie se demandera, à la lumière des données intermédiaires, si les produits et services sont réellement respectueux de l'environnement, socialement responsables ou innovants. Ces conclusions sont attendues pour le mois de mars 2011.

L'adoption d'un plan d'action constitue une étape importante sur le chemin vers une approche cohérente en matière de MPE ou de SPP. Des PAN MPE doivent être adoptés en Hongrie et en Roumanie et sont en cours d'élaboration en Bulgarie, en Estonie, en Grèce et en Irlande.

Annexe I — Aperçu par pays

Cet aperçu par pays reprend toutes les initiatives de politique publique en matière de RSE lancées par les États membres et mentionnées dans ce compendium. Il ne doit donc pas être considéré comme une liste exhaustive de toutes les initiatives existantes au niveau des États membres, mais comme une liste limitée à la portée de ce document (voir la section 1.2).

Allemagne
Cadre politique RSE. 13, 15, 16
ISR. 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62
MPE, SRPP et SPP 72, 73, 74, 75, 76
Notification et divulgation RSE 33, 35
RSCM. 23, 24, 26, 27
RSE et changement climatique . . . . . .
. . . . . 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44
RSE et éducation 65, 66, 68, 69
RSE et PME 48, 50, 52, 53

Autriche
ISR. 57, 59, 62
MPE, SRPP et SPP 74, 75, 76
RSCM. 25, 26, 27
RSE et changement climatique 42
RSE et PME 47, 52

Belgique
Cadre politique RSE. 13, 15, 16, 18
ISR. 56, 57, 58, 62
MPE, SRPP et SPP 74, 75, 76
Notification et divulgation RSE 35
RSCM. 23, 26, 27
RSE et changement climatique 42
RSE et PME 52, 54

Bulgarie
Cadre politique RSE. 13, 18
MPE, SRPP et SPP 74, 77
Notification et divulgation RSE 35
RSCM. 26, 27
RSE et changement climatique 42, 43
RSE et éducation 68
RSE et PME 47

Chypre
Cadre politique RSE. 14, 16
ISR. 59
MPE, SRPP et SPP 74
Notification et divulgation RSE 32
RSE et changement climatique 38, 40
RSCM. 26
RSE et PME 47

Danemark
Cadre politique RSE. 13, 14, 15, 16, 18
ISR. 56, 60, 61
MPE, SRPP et SPP 74, 76
Notification et divulgation RSE 29, 31, 34
RSCM. 20, 24, 25, 26, 27, 28
RSE et changement climatique 40, 41, 42
RSE et éducation 69
RSE et PME 49, 50

Espagne
Cadre politique RSE. 12, 16, 18
ISR. 57, 59, 61, 65, 69
MPE, SRPP et SPP 75
Notification et divulgation RSE . . 30, 32, 33, 34, 35
RSCM. 26
RSE et changement climatique 41, 42
RSE et éducation . . . . . .
RSE et PME 47, 52

Estonie
Cadre politique RSE. 13
MPE, SRPP et SPP 74, 77
Notification et divulgation RSE 30
RSCM. 26
RSE et changement climatique 39
RSE et PME 50

Finlande
Cadre politique RSE. 14, 15
ISR. 58, 60
MPE, SRPP et SPP 72, 74, 76
Notification et divulgation RSE 34
RSCM. 24, 26, 28
RSE et changement climatique 40, 41, 42
RSE et éducation 65, 66
RSE et PME 48, 49, 50, 52

France
Cadre politique RSE. 12, 13, 14, 15, 16, 18
ISR. 56, 57, 58, 60, 62
MPE, SRPP et SPP 3, 74, 75, 76
Notification et divulgation RSE 29, 30, 31, 33
RSCM. 22, 23, 24, 26, 27
RSE et changement climatique 37, 38, 40, 41
RSE et éducation 65, 67
RSE et PME 48, 52

Grèce
Notification et divulgation RSE 30
RSCM. 26
MPE, SRPP et SPP 74, 77
RSE et PME 47, 52

Hongrie
Cadre politique RSE. 13
MPE, SRPP et SPP 74, 77
RSCM. 26
RSE et changement climatique 39, 40, 41, 47

Irlande
Cadre politique RSE. 15
ISR. 58
MPE, SRPP et SPP 74, 77
Notification et divulgation RSE 32
RSCM. 20, 26, 27
RSE et changement climatique 42
RSE et PME 48

Italie
ISR. 56, 57, 62
MPE, SRPP et SPP 73
Notification et divulgation RSE 33, 35
RSCM. 22, 23, 26
RSE et changement climatique 39
RSE et éducation 65, 66, 67, 68
RSE et PME 47, 48, 49, 51, 52

Lituanie
Cadre politique 13
ISR. 62
Notification et divulgation RSE 30
RSCM. 26
RSE et changement climatique 42
RSE et éducation 64
RSE et PME 47, 50

Malte
Notification et divulgation RSE 30
RSCM. 26
RSE et changement climatique 41, 42

Pays-Bas
Cadre politique RSE. 13, 15, 18
ISR. 56, 59, 60, 61
MPE, SRPP et SPP 74, 75
Notification et divulgation RSE . . 29, 30, 31, 33, 34
RSCM. 22, 23, 24, 25, 26
RSE et changement climatique 40, 43
RSE et éducation 66

Pologne
Cadre politique RSE. 13, 15, 16
ISR. 58, 59, 61
MPE, SRPP et SPP 74
Notification et divulgation RSE 34, 35
RSCM. 23, 24, 25, 26
RSE et changement climatique 38, 40, 41
RSE et éducation 65, 66
RSE et PME 49, 50, 51, 53

Portugal
Cadre politique RSE. . . . . .15 ,16
ISR. 58
MPE, SRPP et SPP 72, 76
Notification et divulgation RSE 30, 32
RSCM. 25, 26
RSE et changement climatique 41, 42
RSE et PME 47, 49, 50, 51, 52, 53

République tchèque
Notification et divulgation RSE 33
RSCM. 22, 25, 26
RSE et changement climatique 41, 42
RSE et éducation 66

Roumanie
MPE, SRPP et SPP 74, 76, 77
RSE et changement climatique 41
RSE et éducation 68
RSE et PME 47, 52
RSCM. 26

Slovaquie
Cadre politique RSE. 13
Notification et divulgation RSE 30
RSCM. 25, 26
RSE et PME 52

Slovénie
MPE, SRPP et SPP 74
RSCM. 26

Suède
Cadre politique RSE. 12, 14, 15, 16
ISR. 56, 57, 62
MPE, SRPP et SPP 73, 74
Notification et divulgation RSE 29, 32
RSCM. 21, 26, 28
RSE et changement climatique 41
RSE et PME 50, 51, 52

Royaume-Uni
Cadre politique 14, 15, 16, 18
ISR. 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62
MPE, SRPP et SPP 72, 73, 74, 75, 76
Notification et divulgation RSE 32, 33
RSCM. 22, 24, 26, 27
RSE et changement climatique 38, 42, 43
RSE et éducation 68
RSE et PME 48, 49

Annexe II — Liens

La liste suivante contient des liens vers les sites internet des États membres où vous pourrez trouver davantage d'informations spécifiques au pays qui vous intéresse.

Allemagne
http://www.csr-in-deutschland.de
http://www.csr-weltweit.de

Autriche
http://www.bmask.gv.at
http://www.netzwerksozialeverantwortung.at

Belgique
http://business.belgium.be/fr/gerer_votre_entreprise/entreprise_durable

Bulgarie

Chypre

Danemark
http://www.csrgov.dk
http://www.csr-kompasset.dk
http://www.csrinnovation.dk

Espagne
http://www.mtin.es/es/sec_trabajo/autonomos/economia-soc/RespoSocEmpresas/index.htm

Estonie

Finlande
http://www.tem.fi/index.phtml?s=3232

France
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de,17803.html
http://www.orse.org
http://www.ademe.fr
http://www.reportingcsr.org

Grèce

Hongrie

Irlande

Italie
http://www.i-csr.it

Lettonie

Lituanie

Luxembourg

Malte

Pays-Bas
http://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/maatschappelijk-verantwoord-ondernemen
http://www.oecdguidelines.nl
http://www.internationaalondernemen.nl/dossiers/mvo.asp
http://www.mvonederland.nl

Pologne
http://www.csr.gov.pl

Portugal
http://www.planotecnologico.pt/InnerPage.aspx?idCat=672&idMasterCat= 334&idLang=1&site=estrategiadelisboa
http://www.ces.pt
http://www.rsopt.com
http://www.apee.pt

République tchèque
http://www.mpsv.cz/en/3894

Roumanie

Royaume-Uni
http://www.bis.gov.uk/policies/business-sectors/low-carbon-business-opportunities/sustainable-development/corporate-responsibility

Slovaquie

Slovénie

Suède
http://www.regeringen.se/sb/d/2657

Commission européenne

Responsabilité sociale des entreprises — Politiques publiques nationales dans l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2011 — 81 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-19721-5
doi:10.2767/29580

La responsabilité sociale des entreprises est un concept bien établi dans la stratégie de l'Union européenne qui, bien que complexe, a une influence sur nombre de domaines politiques. Le présent compendium des politiques publiques de RSE dans les États membres de l'UE identifie huit thèmes qui reflètent les priorités et les tendances actuelles en la matière. Alors que certains chapitres portent sur la gestion socialement responsable de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur la production et la diffusion de rapports de performance, d'autres étudient le potentiel de la RSE dans des domaines comme le changement climatique, les petites et moyennes entreprises, l'investissement socialement responsable, l'éducation et les marchés publics. Ce document fournit des informations actualisées sur les principales priorités des États membres en matière de RSE et servira de base au travail futur de la Commission.

Cette publication est disponible en version imprimée en allemand, en anglais et en français.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
  Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site http://ec.europa.eu
  ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
  (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

KE-31-11-095-FR-C

Les publications de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement sur
http://ec.europa.eu/social/publications

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin d'information électronique *L'Europe sociale* de la Commission européenne sur
http://ec.europa.eu/social/e-newsletter

www.facebook.com/socialeurope

Office des publications

ISBN 978-927919721-5